

ANNEXE COMPTES CONSOLIDÉS AU 31/12/2022



Usine de pompes à chaleur de Systecon, filiale
américaine d'Equans en banlieue de Cincinnati

BOUYGUES

Donnons vie au progrès

Annexe aux comptes consolidés

Sommaire des notes annexes

(chiffres exprimés en millions d'euros sauf mention contraire)

Note 1	Faits significatifs de l'exercice	2	Note 15	Impôt	49
Note 2	Principes et méthodes comptables du Groupe	6	Note 16	Résultat net part du Groupe des activités poursuivies et résultat dilué par action	50
Note 3	Actif non courant	18	Note 17	Information sectorielle	51
Note 4	Actif courant	31	Note 18	Instruments financiers	55
Note 5	Informations sur les capitaux propres consolidés	34	Note 19	Engagements hors bilan	57
Note 6	Provisions non courantes et courantes	36	Note 20	Engagements envers le personnel et participation au capital	59
Note 7	Actifs et passifs d'impôt différé	38	Note 21	Informations sur les parties liées et les avantages des organes d'administration et de direction	62
Note 8	Dettes financières non courantes et courantes	40	Note 22	Informations complémentaires sur l'état consolidé des flux de trésorerie et variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	63
Note 9	Principaux éléments de variation de l'endettement financier net	43	Note 23	Honoraires des commissaires aux comptes	64
Note 10	Obligations locatives non courantes et courantes	44	Note 24	Liste des principales sociétés du périmètre au 31 décembre 2022	65
Note 11	Passif courant	45			
Note 12	Chiffre d'affaires	46			
Note 13	Résultat opérationnel	48			
Note 14	Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers	48			

Note 1 Faits significatifs de l'exercice

1.1 Périmètre au 31 décembre 2022

Au 31 décembre 2022, le périmètre de consolidation de Bouygues SA comprend 1 580 entités contre 1 266 à fin 2021. L'augmentation provient essentiellement de l'acquisition le 4 octobre 2022 d'Equans et de ses filiales (note 1.2.1 de l'annexe).

au 31 décembre	2022	2021
Sociétés contrôlées	1 137	846
Activités conjointes	172	166
Coentreprises et entités associées	271	254
	1 580	1 266

1.2 Faits significatifs

1.2.1 Faits significatifs de l'exercice 2022

Les principales opérations et acquisitions de l'exercice 2022 sont présentées ci-après :

- Acquisition d'Equans par Bouygues

- Déroulement des opérations

Le 5 novembre 2021, les groupes Bouygues et Engie ont conclu une promesse d'achat aux termes de laquelle Bouygues s'engage à acquérir la totalité du groupe Equans, sur la base d'une valeur d'entreprise de 6,7 milliards d'euros.

Le 12 mai 2022, Bouygues a signé avec Engie le contrat d'acquisition d'Equans (« Share Purchase Agreement ») après l'émission de l'ensemble des avis des Instances Représentatives du Personnel concernées d'Equans et d'Engie.

Le 19 juillet 2022, la Commission européenne a autorisé l'acquisition d'Equans par Bouygues sous réserve du respect des engagements proposés par Bouygues de céder Colas Rail Belgium, ce qui a été réalisé le 30 septembre 2022.

Le 19 juillet 2022, l'autorité chargée du contrôle des concentrations et des investissements étrangers britannique (CMA, Competition and Markets Authority) a émis un avis exprimant ses préoccupations de concurrence uniquement sur l'appel d'offres en cours sur la caténaire de la ligne à grande vitesse High Speed 2 (HS2). Bouygues a déposé le 26 juillet 2022 des propositions de remèdes sur la base desquels la CMA a autorisé l'opération le 27 septembre 2022.

Le 4 octobre 2022, Bouygues SA a finalisé l'acquisition d'Equans et franchit une étape clé de son développement. Le prix final d'acquisition de 100 % des titres Equans s'établit à 6,1 milliards d'euros (dont 130 millions d'euros versés à Engie le 12 mai 2022 à la signature du contrat d'acquisition). À la date de prise de contrôle, après allocation du prix, un goodwill provisoire a été comptabilisé pour 5 209 millions d'euros et l'impact sur l'endettement net était de 6,5 milliards d'euros après prise en compte de la dette nette d'Equans au jour de l'acquisition d'un montant de 0,4 milliard d'euros.

- Financement des opérations

Le 3 décembre 2021, Bouygues a signé un crédit syndiqué destiné à financer l'acquisition d'Equans à hauteur de 6 milliards d'euros. Seize banques ont participé à ce financement dont l'échéance a été négociée pour 24 mois après le closing de l'acquisition, et au plus tard le 31 mars

2025. Il était alors prévu que ce financement fasse l'objet d'un refinancement obligataire avant 2024. Après avoir été réduit dans un premier temps à 4,7 milliards d'euros à la suite des émissions d'emprunts obligataires réalisées par Bouygues le 17 mai 2022, le crédit syndiqué a été tiré pour la totalité dans le cadre de la réalisation de l'acquisition avant d'être partiellement refinancé le 24 octobre 2022 par des nouvelles émissions d'emprunts obligataires d'un montant total de 2,25 milliards d'euros. Au 31 décembre 2022, le crédit syndiqué est donc tiré en totalité et s'élève à 2,45 milliards d'euros. Le coût économique du financement d'Equans est d'environ 2%. Le détail du refinancement est décrit ci-après.

Le 17 mai 2022, Bouygues a émis deux emprunts obligataires d'un montant total de 2 milliards d'euros avec prise d'effet au 24 mai 2022. Ils sont constitués d'une tranche d'un milliard à 7 ans portant un coupon de 2,25 % et d'une tranche d'un milliard à 15 ans portant un coupon de 3,25 %.

Le 24 octobre 2022, Bouygues a émis deux emprunts obligataires d'un montant total de 2,25 milliards d'euros avec prise d'effet au 3 novembre 2022. Ils sont constitués d'une tranche de 1,25 milliard d'euros à 10 ans portant un coupon de 4,625 % et d'une tranche de 1 milliard d'euros à 20 ans portant un coupon de 5,375 %.

Au 31 décembre 2022, la juste valeur des swaps de pré-couverture mis en place dans le cadre de l'acquisition d'Equans s'élève à 1 015 millions d'euros avant impôts différés et est comptabilisée pour 146 millions d'euros à l'actif du bilan en « Instruments financiers – Couverture des dettes financières » et pour 869 millions d'euros en « Trésorerie et équivalents de trésorerie » suite à l'encaissement des soultes sur les emprunts obligataires de mai et novembre 2022. La juste valeur des swaps de pré-couverture dans le cadre de l'acquisition d'Equans s'élevait avant impôts différés à 38 millions d'euros au 31 décembre 2021. La variation de cette juste valeur de swaps de pré-couverture sur l'exercice 2022 est comptabilisée pour 977 millions d'euros en « Produits et charges directement comptabilisés en capitaux propres ». La juste valeur sera reprise au rythme de l'amortissement des emprunts obligataires couverts.

Le montant d'impôt dû à la suite de l'encaissement des swaps de pré-couverture s'élève à 224 millions d'euros. Il a été partiellement compensé par l'imputation de la totalité des déficits de l'intégration fiscale chez Bouygues SA et de ce fait 146 millions d'euros ont été payés sur 2022 à ce titre.

- Information financière au 31 décembre 2022

Equans est consolidé dans les comptes de Bouygues à compter de début octobre 2022. Les activités Energies & Services de Bouygues, actuellement rattachées au secteur Bouygues Construction jusqu'au 31 décembre 2022, rejoindront début janvier 2023 le secteur IFRS 8 « Equans » (note 1.3 de l'annexe). La contribution dans les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2022 du pôle « Equans » et des activités Energies & Services rattachées à Bouygues Construction est communiquée en note 17 de l'annexe.

Les frais liés à l'acquisition d'Equans sont comptabilisés en « Autres charges opérationnelles » dans le compte de résultat consolidé du Groupe et s'élèvent à 71 millions d'euros sur l'exercice 2022. Ils s'élevaient à 17 millions d'euros sur l'exercice 2021.

Si la prise de contrôle d'Equans par Bouygues et son financement étaient intervenus le 1^{er} janvier 2022, le chiffre d'affaires du groupe Bouygues

aurait été de 54 385 millions d'euros, le résultat opérationnel courant de 2 069 millions d'euros et le résultat net de 1 127 millions d'euros.

- Le 23 février 2022, Bouygues Telecom et Cellnex ont signé un accord pour la création d'une société destinée à déployer jusqu'à environ 1 350 nouveaux sites Mobile à travers la France en dehors des Zones Très Denses. Cette société, contrôlée par Cellnex, sera propriétaire des sites et gèrera leurs exploitations. Bouygues Telecom disposera d'une option d'achat des titres de Cellnex exerçable entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2045, 2050 et 2055, qui lui permettrait ainsi de prendre le contrôle de la société.
- Le 23 février 2022, Bouygues Telecom, Phoenix Tower International (société américaine au portefeuille de Blackstone spécialisée dans la construction d'infrastructures mobiles) et Phoenix France Infrastructures ont signé un accord pour la création d'une société destinée à acquérir 2 000 sites Mobile en Zone Très Dense et d'en déployer jusqu'à 400 supplémentaires. Cette société, filiale directe de Phoenix France Infrastructures, sera propriétaire des sites et gèrera leurs exploitations. Bouygues Telecom disposera d'une option d'achat de titres de Phoenix France Infrastructures exerçable entre le 15 janvier et le 15 juillet 2038, puis tous les 2 ans jusqu'en 2051, qui lui permettrait ainsi de prendre le contrôle de ces deux sociétés.
- Le 24 février 2022, un conflit militaire a éclaté entre la Russie et l'Ukraine. Bouygues, ayant très peu d'activité dans ces deux pays, n'est pas directement impacté par le conflit en cours. En effet, en 2021, Bouygues avait réalisé 123 000 euros de chiffre d'affaires en Russie et 24 000 euros en Ukraine. En 2022 aucun chiffre d'affaires n'a été réalisé dans l'un de ces deux pays. Néanmoins, le Groupe reste très vigilant quant aux évolutions macroéconomiques et à leurs répercussions directes et indirectes sur les activités et les résultats du Groupe.
- Le 28 février 2022, TF1 a annoncé avoir reçu une promesse d'achat de la chaîne TFX (canal 11 de la TNT) d'Altice Media et lui avoir consenti une exclusivité. Le 8 avril 2022, TF1 a annoncé la finalisation avec Altice des accords relatifs à cette cession.
- Le 3 novembre 2015, Bouygues E&S Contracting UK Limited et Full Circle Génération Limited ont conclu (i) un contrat de conception construction (le « CCC ») et (ii) un contrat d'exploitation-maintenance (le « CEM ») relatifs à une centrale Biomasse à Belfast. L'usine a été mise en service le 26 mars 2020. Les tests de performance réalisés à compter de cette date n'ont pas été concluants. Le 5 juillet 2021, le Client a procédé à la résiliation du CCC pour faute, et, le 6 juillet 2021, à la résiliation du CEM pour faute. Le 28 mars 2022, le Client a initié une procédure d'arbitrage dans le cadre du contrat CCC en vue de se voir indemniser des dommages résultant de la non-atteinte des performances de l'usine (demande préliminaire s'élevant à environ 12,4 millions de livres sterling à titre de principal, soit 14 millions d'euros) et a transmis le 3 février 2023 son décompte au titre des manquements allégués, qui est contesté par Bouygues E&S Contracting UK Limited.
- Le 24 mars 2022, TF1 et M6 ont signé un accord avec France Télévisions concernant le rachat de la participation de 33,33 % de France Télévisions dans Salto, le service de vidéo à la demande par abonnement détenu à parts égales par France Télévisions, TF1 et M6. Par cet accord, les groupes TF1 et M6 s'engageaient, en cas de réalisation de leur projet de fusion, à racheter la participation de 33,33 % de France Télévisions pour une valeur définitive de 45 millions d'euros.

La réalisation de ces deux opérations restait soumise à la réalisation du projet de fusion entre le groupe TF1 et le groupe M6, qui a été abandonné au cours du second semestre 2022.

Le 26 juillet 2022, Bouygues a annoncé la remise d'un rapport par les services de l'instruction de l'Autorité de la concurrence dans le cadre de l'examen du projet de rapprochement entre TF1 et M6. Dans ce rapport, qui ne préjugait pas de la décision finale du Collège de l'Autorité, les services d'instruction considèrent que l'opération soulève des problèmes de concurrence significatifs (en particulier sur le marché de la publicité). La nature et l'étendue des remèdes requis dans le rapport d'instruction feraient perdre toute pertinence au projet des parties qui, dans ce cas, l'abandonneraient.

Le 16 septembre 2022, Bouygues, RTL Group, TF1 et le groupe M6 ont mis un terme au projet de fusion des groupes TF1 et M6, annoncé le 17 mai 2021. Cette décision intervient après l'audition des parties par le Collège de l'Autorité de la Concurrence, les 5 et 6 septembre 2022, pour défendre l'intérêt et la nécessité de l'opération. À la suite des débats avec l'Autorité et malgré les remèdes additionnels proposés, il apparaît que seuls des remèdes structurels concernant a minima la cession de la chaîne TF1 ou de la chaîne M6 seraient de nature à permettre l'autorisation de l'opération. Les parties ont donc conclu que le projet ne présentait plus aucune logique industrielle. En conséquence, en accord avec les autres parties, Bouygues a décidé de mettre fin au processus d'examen de l'opération devant l'Autorité de la Concurrence.

En conséquence, les accords de cession signés avec Altice concernant TFX, et avec France Télévisions concernant le rachat de la participation résiduelle dans Salto deviennent caducs.

- Le 6 avril 2022, Bouygues Telecom et Vauban Infrastructures Partners (Groupe BPCE) ont conclu un accord stratégique destiné à accélérer le déploiement des lignes FTTH dans les zones moyennement denses (AMII) et peu denses (AMEL/RIP) auprès des différents opérateurs d'immeuble, soit environ 21 millions de prises. Bouygues Telecom a créé une société dédiée, SDFAST (Société de Développement de la Fibre Au Service des Territoires) et Vauban Infrastructure Partners, agissant pour le compte de ses fonds, a été retenu comme actionnaire majoritaire de ladite société. SDFAST a principalement pour objet d'acquies des droits d'accès de long-terme auprès des Opérateurs d'Immeuble, contribuant de cette manière au co-financement de la fibre optique aux côtés des principaux opérateurs français. Environ deux milliards d'euros seront ainsi investis dans les cinq prochaines années.

Lors de la création de la SDFAST, Vauban Infrastructure Partners et Bouygues Telecom se sont engagés à souscrire au capital de la société. Bouygues Telecom a également apporté un contrat de services avec un engagement de se fournir pendant trente-cinq ans uniquement auprès de la SDFAST pour les prises FTTH à un tarif fixé à l'avance et les contrats d'approvisionnement permettant à la SDFAST d'acheter auprès des Opérateurs d'Immeubles des prises FTTH. La SDFAST a également la faculté de proposer les mêmes services d'accès à des opérateurs tiers. Cette opération valorise au 6 avril 2022 la quote-part de 49 % détenue par Bouygues Telecom dans la SDFAST à 585 millions d'euros dont 535 millions au titre des deux contrats apportés qui seront reconnus en résultat opérationnel courant sur la durée du contrat et 50 millions au titre de l'augmentation de capital qui sera réalisée par Bouygues Telecom. Au 31 décembre 2022, la quote-part détenue par Bouygues Telecom dans la SDFAST est valorisée à 603 millions d'euros.

Bouygues Telecom dispose d'une option pour prendre le contrôle de la société chaque année entre le 31 juillet et le 31 décembre de 2031 à 2033, puis tous les 5 ans de 2036 à 2056.

- Le 28 juin 2022, TF1 a signé un accord en vue de céder les activités Publishers du pôle Media digital au groupe Reworld Media. Ces activités Publishers regroupent notamment les marques aufeminin, Marmiton,

Doctissimo, et les Numériques. La réalisation de cette opération a été annoncée 18 octobre 2022.

Pour mémoire, les activités Publishers du pôle Media digital étaient disponibles à la vente au 30 septembre 2022 et l'ensemble des actifs et passifs de ces entités avaient donc été classés en « Actifs ou activités détenus en vue de la vente » et « Passifs liés aux activités détenues en vue de la vente » en bas de bilan, conformément à IFRS 5.

- Le 21 juillet 2022, TF1 a signé un accord d'entrée en négociations exclusives avec la société Future Technology Retail, en vue de céder les activités de marketing d'influence exercées par les entités Ykone. La réalisation de cette opération a été annoncée le 27 juillet 2022. Pour mémoire, les entités Ykone étaient disponibles à la vente au 30 juin 2022 et l'ensemble des actifs et passifs de ces entités avaient donc été classés en « Actifs ou activités détenus en vue de la vente » et « Passifs liés aux activités détenues en vue de la vente » en bas de bilan, conformément à IFRS 5.
- Le 9 août 2022, Colas Rail a signé un contrat pour l'acquisition de 100% des parts du Groupe Hasselmann, basé en Thuringe et spécialisé dans la construction de voies ferrées et d'infrastructures ferroviaires. Le groupe familial est constitué de trois sociétés : Hasselmann GmbH (infrastructures ferroviaires), NTG GmbH (voie ferrée) et LGM Logistik GmbH (sécurité ferroviaire). A date, il emploie près de 300 personnes et a réalisé en 2021 un chiffre d'affaires de 70 millions d'euros. La réalisation effective de l'opération a eu lieu le 4 octobre 2022 après approbation de l'opération par les autorités compétentes en matière de droit de la concurrence. À la date de prise de contrôle, dans l'attente de l'allocation du prix d'acquisition, un goodwill provisoire a été comptabilisé pour 46 millions d'euros et l'impact sur l'endettement net est de 63 millions d'euros.
- Au quatrième trimestre 2022, Colas a réalisé une opération de cession de 39 sites en France pour une valeur de 70 millions d'euros ainsi que d'un site en Australie pour l'équivalent de 35 millions d'euros. Ces cessions ont été reconnues comme vente au sens d'IFRS 15. Une partie de ces installations a fait l'objet juste après d'un contrat de location et leur plus-value a été retraitée en conséquence selon IFRS 16.
- Le 17 novembre 2022, dans le contexte de l'échec de leur projet de fusion et faute d'offres satisfaisantes pour une cession de la plateforme Salto, TF1 et M6 ont acté lors d'un conseil de surveillance leur retrait de Salto. Les coûts liés à cette opération pour chaque associé ont été provisionnés au 31 décembre 2022 et s'ajoutent à la quote-part de résultat net déficitaire au titre de l'exercice. La quote-part du groupe dans le résultat 2022 de Salto est une perte s'élevant à 46 millions d'euros (note 3.2.6.2 de l'annexe) dont 22 millions d'euros de provisions encourues au titre des coûts de liquidation. Les pertes cumulées depuis l'origine (y compris la perte de l'exercice de 46 millions d'euros) excédant la valeur de la participation du groupe ont été imputés à l'avance en compte-courant (considérée comme une composante de la quote-part d'investissement du groupe dans la société) et l'excédent de 15 millions d'euros a été comptabilisé en provision pour charges. Par ailleurs, le 29 mars 2022, le groupe avait souscrit à l'augmentation de capital de Salto de 41 millions d'euros par compensation de sa créance détenue en compte courant d'associés.
- Au cours de l'exercice 2022, Bouygues Telecom a cédé à Towerlink le bâti et les infrastructures passives de 4 sites MSC (data centers) pour 102 millions d'euros. Une plus-value de 52 millions d'euros a été comptabilisée en « Autres produits et charges opérationnels » au 31 décembre 2022.

1.2.2 Rappel des faits significatifs de l'exercice 2021

Les principales opérations et acquisitions de l'exercice 2021 sont présentées ci-après :

- Le 29 janvier 2021, Alstom a annoncé l'acquisition de Bombardier Transport qui a été réalisée à travers deux augmentations de capital réservées à des affiliées de la Caisse de dépôt et placement du Québec et de Bombardier Inc. Un profit de dilution de 56 millions d'euros a été comptabilisé dans le résultat consolidé du premier trimestre 2021 en « Quote-part du résultat net des coentreprises et entités associées » sur la base d'une valorisation par Alstom des 76 184 296 actions émises au cours du jour de la réalisation de l'acquisition, soit 3,4 milliards d'euros. À l'issue de ces opérations de capital, Bouygues détenait 6,35 % du capital social d'Alstom.
- Le 10 mars et le 2 juin 2021, Bouygues a annoncé les cessions de 12 et 11 millions d'actions Alstom (représentant 3,23 % et 2,96 % du capital social d'Alstom) pour un montant net de frais de 984 millions d'euros, dans le cadre d'un placement accéléré auprès d'investisseurs institutionnels. Une plus-value nette de frais et d'impôts de 152 millions d'euros a été comptabilisée dans le résultat consolidé du premier semestre 2021 en « Quote-part du résultat net des coentreprises et entités associées ». À l'issue de ces opérations, Bouygues détient 0,16 % du capital d'Alstom. La perte de l'influence notable a entraîné le reclassement de la participation résiduelle en « Autres actifs financiers non courants » ainsi que sa réévaluation à la juste valeur en date du 2 juin 2021 pour 6 millions d'euros, comptabilisée en « Quote-part du résultat net des coentreprises et entités associées ».
- La participation résiduelle dans Alstom comptabilisée en « Autres actifs financiers non courants » s'élève à 18 millions d'euros au 31 décembre 2021.
- Au cours du premier semestre 2021, Bouygues Telecom a cédé à Towerlink le bâti et les infrastructures passives de 11 sites MSC (data centers) pour 168 millions d'euros. Au cours du second semestre 2021, 2 sites supplémentaires ont été cédés pour 31 millions d'euros portant la plus-value à 114 millions d'euros, comptabilisée en « Autres produits et charges opérationnels » au 31 décembre 2021. Deux sites sont classés au bilan en « Actifs ou activités détenus en vue de la vente » au 31 décembre 2021 pour un montant de 8 millions d'euros.
- Le 27 avril 2021, TF1 a annoncé la prise d'une participation majoritaire de Newen dans le groupe iZen, acteur majeur de la production espagnole, en acquérant 65 % de son capital, au prix de base de 20 millions d'euros. Le groupe iZen emploie une quarantaine de collaborateurs et il est également présent au Royaume-Uni. Son chiffre d'affaires moyen sur les trois derniers exercices s'élève à 35 millions d'euros. Les cédants et Newen ont conclu un pacte d'actionnaires qui définit notamment les modalités de paiement de compléments de prix et d'exercice de promesses par lesquelles les cédants disposent de la faculté de vendre, ou le groupe TF1 d'acheter, des participations additionnelles de 15 % du capital en 2025, puis de 10 % du capital en 2028. À la date de prise de contrôle, dans l'attente de l'allocation du prix, un goodwill provisoire a été comptabilisé pour 15 millions d'euros et l'impact sur l'endettement net était de 29 millions d'euros, dont 9 millions d'euros de put sur minoritaires. À l'issue de la valorisation des engagements de rachat de titres et du complément de prix de 2 millions d'euros sur le second semestre 2021, le goodwill provisoire s'élève à 15 millions d'euros au 31 décembre 2021 et l'impact sur l'endettement net est de 34 millions d'euros, dont 12 millions d'euros de put sur minoritaires. À l'issue de la période d'allocation de douze mois,

le goodwill provisoire est devenu définitif et s'élève à 16 millions d'euros au 31 décembre 2022.

- Le 17 mai 2021, TF1, M6, Bouygues et RTL Group ont annoncé avoir conclu des protocoles d'accord d'entrée en négociations exclusives pour fusionner les activités de TF1 et M6 et créer un groupe de médias français d'envergure. Sur la base des chiffres proforma 2020, le chiffre d'affaires de l'entité fusionnée s'élèverait à environ 3,4 milliards d'euros et le résultat opérationnel courant combiné serait de l'ordre de 460 millions d'euros. Bouygues et RTL Group soutiennent l'opération, à l'issue de laquelle ils détiendraient respectivement 30 % et 16 % du nouveau groupe, après acquisition par Bouygues auprès de RTL Group de 11 % du nouveau groupe pour un montant de 641 millions d'euros. Bouygues détiendrait le contrôle et agirait en partenariat stratégique avec RTL Group dans le cadre d'une action de concert. Ce projet a été approuvé à l'unanimité par les conseils d'administration de TF1, Bouygues et RTL Group et le Conseil de surveillance de M6. Le 8 juillet 2021, le groupe Bouygues et RTL Group, d'une part, et TF1 et M6, d'autre part, ont annoncé la signature entre eux des accords relatifs au rapprochement des groupes TF1 et M6, à la suite de l'approbation unanime du projet par les instances représentatives du personnel de Bouygues, TF1 et M6, le 24 juin 2021. Le 16 septembre 2022, Bouygues, RTL Group, TF1 et le groupe M6 ont mis un terme au projet de fusion des groupes TF1 et M6 (note 1.2.1 de l'annexe).
- En juin 2021, Bouygues SA a acheté 350 000 de ses propres actions pour un montant de 12 millions d'euros. Au second semestre 2021, 2 220 000 actions supplémentaires ont été achetées pour 76 millions d'euros. Les actions ainsi rachetées ont été annulées en date du 31 décembre 2022.
- Le 25 août 2021, Colas a signé un protocole d'accord visant à acquérir 100 % des titres de la société Destia Oy, auprès de la société familiale finlandaise Ahlström Capital. Le groupe Destia est un acteur majeur dans le domaine des infrastructures routières, ferroviaires et énergétiques en Finlande. Employant plus de 1 600 collaborateurs, Destia a réalisé un chiffre d'affaires de 569 millions d'euros et un résultat net de 17 millions d'euros en 2021. Destia est consolidé dans les comptes du groupe Colas à compter du 31 décembre 2021 compte tenu d'une acquisition en fin d'exercice. À la date de prise de contrôle, dans l'attente de l'allocation du prix d'acquisition, un goodwill provisoire a été comptabilisé pour 213 millions d'euros et l'impact sur l'endettement net est de 222 millions d'euros (hors frais d'acquisition). À l'issue de la période d'allocation de douze mois, le goodwill provisoire est devenu définitif et s'élève à 191 millions d'euros au 31 décembre 2022.
- Le 6 septembre 2021, Bouygues a déposé une offre non engageante auprès d'Engie en vue de racheter Equans qui s'inscrit dans la démarche stratégique de Bouygues visant à faire émerger au sein du Groupe un acteur fort des services multi-techniques. Comme annoncé le 26 août dernier lors de la publication de ses résultats semestriels, Bouygues n'aura pas recours à une augmentation de capital pour financer cette acquisition. Cinq offres dont celle de Bouygues ont été retenues par Engie en septembre pour la deuxième étape du processus de vente. Le 2 novembre

2021, Bouygues a déposé une nouvelle offre de rachat, engageante, auprès d'Engie en vue de racheter Equans.

Le 5 novembre 2021, les groupes Bouygues et Engie ont conclu une promesse d'achat aux termes de laquelle Bouygues s'engage à acquérir la totalité du groupe Equans, sur la base d'une valeur d'entreprise de 6,7 milliards d'euros. La réalisation de l'opération a eu lieu le 4 octobre 2022 (note 1.2.1 de l'annexe).

- Le 27 octobre 2021, Bouygues a émis un emprunt obligataire de 800 millions d'euros à échéance 11 février 2030. Le coupon de cet emprunt est de 0,5 %.
- Le 17 décembre 2021, Bouygues Telecom et Vauban Infrastructures Partners (Groupe BPCE) ont signé un protocole d'accord sur un projet destiné à accélérer le déploiement de lignes FTTH en participant au financement d'environ 20 millions de prises en dehors de la Zone Très Dense (zone AMII, zone AMEL et les Zones d'Initiative Publique). La société consacrée au projet et nouvellement créée, SDFast (Société de Développement de la Fibre au service des territoires), contribuera au cofinancement du déploiement de la fibre optique en France en ayant pour objet d'acquérir des droits d'accès de long terme IRU (Infeasible Right of Use) de lignes FTTH auprès des opérateurs d'infrastructure. La société créée pourra ainsi fournir l'ensemble des services d'accès aux lignes FTTH à Bouygues Telecom et à des opérateurs tiers. L'opération a été finalisée le 6 avril 2022 (note 1.2.1 de l'annexe).

1.3 Faits significatifs et variations de périmètre postérieurs au 31 décembre 2022

- Le 4 janvier 2023, Bouygues Construction a apporté à Equans l'intégralité des actions composant le capital de ses activités Energies & Services (sociétés Bouygues Energies & Services, Kraftanlagen Energies & Services GmbH). L'intégralité des actions Equans reçues par Bouygues Construction en rémunération de cet apport a été distribuée à ses actionnaires, soit à Bouygues SA et à SFPG.
- Le 9 février 2023, le tribunal de commerce de Paris a rendu un jugement qui s'inscrit dans une série de contentieux lancés par Free Mobile à l'encontre de ses concurrents et de leurs offres groupant smartphones et forfaits mobiles, dites « avec subvention ». Cette affaire opposant Free Mobile et Bouygues Telecom concerne d'anciennes offres de Bouygues Telecom. Ce jugement condamne Bouygues Telecom à verser à Free Mobile 308 millions d'euros de dommages et intérêts, et indique que « l'exécution provisoire est de droit », ce qui selon Bouygues Telecom, est inexact s'agissant d'une procédure introduite avant le 1er janvier 2020. Bouygues Telecom conteste ce jugement avec la plus grande vigueur et considère que ses offres groupées sont légales. Bouygues Telecom estime avoir toujours œuvré dans le strict respect des règles de droit et au bénéfice de ses clients. Ce jugement n'est pas définitif et Bouygues Telecom a fait appel devant la Cour d'appel de Paris.
- Le 15 février 2023, les groupes France Télévisions, M6 et TF1, ont annoncé leur décision d'arrêter la plateforme Salto (note 1.2.1 de l'annexe).

Note 2 Principes et méthodes comptables du Groupe

2.1 Les activités du groupe Bouygues

Le groupe Bouygues est un groupe de services diversifié et ses métiers s'organisent autour des quatre pôles suivants :

- Activités de construction :
 - Construction et services (Bouygues Construction incluant jusqu'au 31 décembre 2022 ses activités Energies & Services – note 1.2.1 de l'annexe) ;
 - Promotion immobilière (Bouygues Immobilier) ;
 - Infrastructures de transport (Colas).
- Energie et services :
 - Le groupe Equans (« Equans ») à la suite de son acquisition par Bouygues SA le 4 octobre 2022 (note 1.2.1 de l'annexe).
- Médias :
 - Le groupe TF1 (« TF1 »).
- Télécoms :
 - Téléphonie fixe/mobile, services de télévision et internet (Bouygues Telecom).

2.2 Principes de préparation des états financiers

Les comptes consolidés du groupe Bouygues intègrent les comptes de Bouygues SA et de ses six métiers.

Ils ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 22 février 2023 et seront soumis pour approbation à la prochaine assemblée générale ordinaire du 27 avril 2023.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2022 sont établis en millions d'euros et en conformité avec les normes et principes du référentiel IFRS tels qu'adoptés par l'Union européenne, sur la base du coût historique, à l'exception de certains actifs et passifs financiers évalués à leur juste valeur lorsque cela est requis par les normes IFRS. Ils sont présentés comparativement avec les états au 31 décembre 2021.

Au 31 décembre 2022, le groupe Bouygues a appliqué les normes, interprétations, principes et méthodes comptables existant dans les comptes consolidés de l'exercice 2021, à l'exception des évolutions obligatoires édictées par les normes IFRS mentionnées ci-après, applicables en 2022.

- Principaux amendements en vigueur au sein de l'Union européenne, applicables en 2022
 - **Amendements à IAS 37**

Le 14 mai 2020, l'IASB a publié des amendements à IAS 37 relatifs à l'évaluation des contrats onéreux. Ces amendements précisent les coûts à prendre en compte lorsque l'entité établit le « coût d'exécution » du contrat pour déterminer s'il s'agit d'un contrat déficitaire. L'impact n'est pas significatif pour le Groupe.
 - **Amendements à IAS 16**

Le 2 juillet 2021, l'IASB a publié des amendements à IAS 16 relatifs à la comptabilisation des produits générés par une immobilisation pendant son transfert sur site ou sa mise en état. Ces amendements interdisent à une entité de déduire ces produits du coût de l'immobilisation. L'entité devra comptabiliser ces produits de la vente et les coûts correspondants en résultat. L'impact n'est pas significatif pour le Groupe.

- **Conclusions de l'IFRS IC relatives à IAS 38**

En avril 2021, l'IASB a approuvé les conclusions du comité d'interprétation des IFRS (IFRS IC) de décembre 2020 relatives à la comptabilisation des coûts de configuration et customisation liés à la mise en place d'un logiciel en SaaS (Software as a Service). Ces coûts, selon leur nature, sont généralement à comptabiliser en charges, soit reconnues immédiatement soit étalées sur la durée du contrat. L'analyse de ces conclusions a été finalisée et les impacts pour le Groupe sont non significatifs. Aucun retraitement sur les capitaux propres d'ouverture n'a été effectué. Les coûts de configuration et customisation de tout logiciel mis en place à partir du 1^{er} janvier 2022 sont comptabilisés selon les conclusions de l'IFRS IC.

- Normes IFRS et interprétations en vigueur au sein de l'Union européenne d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2023

- **Amendements à IAS 12**

Le 7 mai 2021, l'IASB a publié des amendements à IAS 12 relatifs à la comptabilisation de l'impôt différé lors de la comptabilisation initiale de certaines transactions dans les cas où celles-ci donnent lieu à des montants égaux d'actifs et de passifs d'impôt différé. Ces modifications s'appliquent aux transactions pour lesquelles l'entité comptabilise à la fois un actif et un passif, comme dans le cas des contrats de location ou des obligations de démantèlement. Ces amendements ont été adoptés par l'Union européenne le 11 août 2022.

L'analyse des impacts est en cours et sera finalisée au 1^{er} trimestre 2023. A ce stade de l'analyse, l'impact sur le Groupe apparaît non significatif.

- Jugements et recours à des estimations

Lors de la préparation des comptes consolidés, conformément aux normes et interprétations, le Groupe procède à des estimations et des hypothèses. Elles ont pu concerner les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des comptes consolidés et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations et appréciations sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée, ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Celles-ci concernent pour l'essentiel l'appréciation des tests de dépréciation des goodwill et des participations, de l'évaluation des actifs et des passifs identifiables dans le cadre de l'exercice d'allocation du prix lors de l'acquisition (note 3.2.4 de l'annexe), des avantages du personnel (indemnités de fin de carrière, pensions, etc.) (note 20 de l'annexe), de la juste valeur des instruments financiers non cotés (note 18 de l'annexe), de la recouvrabilité des impôts différés actifs (note 7.4 de l'annexe), en particulier en cas d'historique de pertes fiscales sur plusieurs exercices, des provisions (litiges et contentieux, etc.) (note 6 de l'annexe), des accords pour déterminer s'ils contiennent des contrats de location, des éléments retenus pour retraiter les contrats de location (durées et taux d'endettement marginaux, décrites respectivement en notes 2.7.2 et 2.11.2 de l'annexe), et des marges à fin d'affaires des opérations de construction et immobilières (note 2.13.1 de l'annexe).

Enfin, le Groupe a fait usage de jugements pour appliquer les normes IFRS à certaines opérations portant notamment sur la qualification du niveau de contrôle exercé sur certaines entités (par exemple, dans le cadre des contrats de mutualisation de réseaux ou équipements entre opérateurs), sur l'identification de contrats de location (en particulier s'agissant du caractère substantif des droits de substitution), sur l'analyse des compléments de prix lors de regroupements d'entreprises et sur l'identification des obligations de performances distinctes pour la reconnaissances du chiffre d'affaires.

En cas d'absence de norme ou d'interprétation applicable à une transaction spécifique, le Groupe retient des méthodes comptables qui permettent d'obtenir des informations pertinentes, donnant une image fidèle et comparable d'une période à l'autre afin que les comptes consolidés :

- présentent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie du Groupe ;
- traduisent la réalité économique des transactions ; et
- soient neutres, prudents et complets dans tous leurs aspects significatifs.

Dès lors, une information circonstanciée figure dans les notes annexes aux comptes consolidés.

Lors de la préparation des états financiers, le Groupe a analysé les impacts potentiels du changement climatique. Cette analyse n'a pas conduit à remettre en cause de manière significative les durées de vie et les valeurs résiduelles et recouvrables des actifs non financiers, tels que les immobilisations corporelles et incorporelles, les goodwill ou les droits d'utilisation.

• Actifs ou activités détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Un actif immobilisé ou un groupe d'actifs et de passifs directement liés est considéré comme détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouverte principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Ces actifs ou groupes d'actifs destinés à être cédés sont évalués au plus bas de la valeur comptable et du prix de cession estimé, nets des coûts relatifs à la cession.

Une activité abandonnée représente une activité significative pour le Groupe, ayant été une unité génératrice de trésorerie (UGT) et faisant l'objet soit d'une cession, soit d'un classement en actif détenu en vue d'une vente. Les éléments du résultat et du tableau de flux de trésorerie relatifs à ces activités abandonnées sont présentés sur des lignes spécifiques des comptes consolidés pour toutes les périodes présentées.

2.3 Méthodes de consolidation

2.3.1 Sociétés contrôlées

Les sociétés sur lesquelles Bouygues exerce le contrôle sont consolidées.

• Appréciation du contrôle sur TF1 :

Au 31 décembre 2022, Bouygues détient directement ou indirectement 44,51 % du capital et des droits de vote de TF1. Le groupe Bouygues exerce un contrôle sur TF1 dans la mesure où tous les éléments ci-après sont réunis :

- Il détient le pouvoir de diriger les activités pertinentes. Le groupe Bouygues :
 - détient de façon continue et régulière une forte majorité des droits de vote en assemblée générale des actionnaires de TF1 et aucun autre actionnaire ne détient directement ou indirectement une

fraction de droits de vote supérieure à celle détenue par le groupe Bouygues ;

- détermine seul les décisions en assemblée générale sur une période d'au moins deux exercices successifs.

▪ Il est exposé ou a droit à des rendements variables. Avec 44,51 % de détention, le groupe Bouygues est fortement exposé aux rendements variables de TF1 (dividendes).

▪ Il a la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient. En effet, le groupe Bouygues :

- détient cinq postes d'administrateurs au sein du conseil d'administration de TF1 sur les onze postes d'administrateurs ; et
- joue un rôle prépondérant dans la nomination des principaux dirigeants de TF1.

2.3.2 Sociétés contrôlées conjointement

Une coentreprise ou une activité conjointe est issue d'un accord contractuel en vertu duquel deux parties ou plus conviennent d'exercer une activité économique sous contrôle conjoint. Pour les activités conjointes, qui confèrent à chacun des coparticipants des droits directs dans les actifs et des obligations au titre des passifs, les actifs et passifs, charges et produits, sont consolidés selon les intérêts dans l'activité conjointe. Les coentreprises qui confèrent des droits dans l'actif net sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

2.3.3 Sociétés sous influence notable

Une société associée est une société non contrôlée mais sur laquelle le Groupe exerce une influence notable. Cette dernière est présumée lorsque le Groupe dispose directement ou indirectement d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de la société.

Les résultats, les actifs et passifs des sociétés associées sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

2.4 Regroupements d'entreprises

Dans le cadre d'un regroupement d'entreprises à la date d'acquisition, le goodwill correspond à la somme de la contrepartie transférée (prix d'acquisition) et des participations ne donnant pas le contrôle, minorée du montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et passifs repris et, le cas échéant, de la réévaluation en juste valeur de la part antérieurement détenue. Lors de chaque regroupement d'entreprises, la norme IFRS 3 révisée offre le choix entre une évaluation des participations ne donnant pas le contrôle :

- à la juste valeur (c'est-à-dire avec un goodwill alloué à ces derniers, selon la méthode dite du « goodwill complet ») ; ou
- à leur quote-part dans la juste valeur des seuls actifs et passifs identifiables de la société acquise (c'est-à-dire sans goodwill affecté aux participations ne donnant pas le contrôle, selon la méthode dite du « goodwill partiel »).

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

Le goodwill est affecté à l'unité génératrice de trésorerie (UGT) correspondante bénéficiant du regroupement d'entreprises ou au regroupement d'UGT au niveau duquel est apprécié le retour sur investissement des acquisitions (métiers pour le groupe Bouygues).

Le délai d'affectation est limité à la période requise pour identifier et évaluer les actifs et passifs de l'acquise, les participations ne donnant pas le

contrôle, le prix payé et la juste valeur de la quote-part antérieurement acquise, sans toutefois pouvoir excéder douze mois.

Les amortissements des actifs corporels et incorporels reconnus dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition sont constatés en résultat opérationnel courant.

Les goodwill négatifs sont rapportés au compte de résultat au cours de l'exercice d'acquisition.

Ultérieurement, le goodwill est évalué annuellement, à son coût, diminué des éventuelles dépréciations représentatives des pertes de valeur déterminées comme indiqué au chapitre ci-après intitulé « Suivi de la valeur des actifs immobilisés, des coentreprises et des entités associées » (note 2.7.5 de l'annexe), conformément à la norme IAS 36. En cas de diminution de valeur, la dépréciation est inscrite au compte de résultat, en résultat opérationnel. Conformément à la norme IFRS 3 révisée, à la date de prise de contrôle par étape, la quote-part antérieurement détenue est réévaluée à la juste valeur en contrepartie du résultat. En cas de perte de contrôle avec conservation d'une participation, en complément du résultat de cession, la quote-part conservée est également réévaluée à la juste valeur en contrepartie du résultat.

En cas de variation de pourcentage, sans incidence sur le contrôle, l'écart entre la contrepartie transférée et la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle est constaté directement en capitaux propres part du Groupe. En conséquence, il n'y a pas de constatation de goodwill complémentaire.

Les coûts directs liés au regroupement sont comptabilisés en résultat opérationnel non courant lorsqu'ils sont significatifs.

En cas de cession partielle des activités constitutives d'une UGT, le Groupe retient généralement le principe d'allocation du goodwill affecté à l'activité cédée, à proportion de sa valeur relative dans l'UGT à la date de cession, sauf s'il peut être démontré qu'une autre méthode reflète mieux le goodwill lié à l'activité cédée, conformément à IAS 36.86.

Les goodwill déterminés antérieurement au 1^{er} janvier 2004 restent appréciés selon la méthode de la réestimation partielle. Les droits des participations ne donnant pas le contrôle sont pris en compte sur la base de la valeur comptable des éléments, telle qu'elle ressort du bilan de l'entreprise acquise.

2.5 Méthode de conversion des éléments en devises

2.5.1 Transactions en devises

Les transactions en devises sont converties en euro en appliquant le taux moyen de change du jour de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères à la date de clôture sont convertis au cours de clôture. Les écarts de conversion sont comptabilisés en résultat net. Les actifs et passifs non monétaires libellés dans une devise étrangère, comptabilisés au coût historique, sont convertis au cours de change à la date de la transaction.

2.5.2 États financiers des entités dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro

Tous les actifs et passifs des entités consolidées dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges sont convertis au cours de change moyen de l'exercice clôturé. Les écarts de change résultant de ce traitement et ceux résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont inclus sous la rubrique « Réserves de conversion » des capitaux propres consolidés. Les différences

de change dégagées lors de la conversion de l'investissement net dans les filiales et dans les entreprises associées étrangères sont comptabilisées dans les capitaux propres.

2.6 Méthode d'appréciation des impositions

Les impositions différées sont constatées pour les différences entre les valeurs comptables et fiscales des éléments d'actif et de passif. Elles résultent :

- des différences temporelles apparaissant lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale. Elles sont soit :
 - des sources d'impositions futures (impôts différés passifs) : il s'agit essentiellement de produits dont l'imposition est différée,
 - des sources de déductions futures (impôts différés actifs) : sont concernées principalement les provisions fiscalement non déductibles temporairement. Ces actifs sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible et sur lequel les différences temporelles pourront s'imputer. Ces derniers sont revus à chaque clôture ;
- des reports fiscaux déficitaires (impôts différés actifs) dont il est probable qu'ils seront récupérés sur les exercices futurs.

Les impôts différés sont évalués aux taux d'impôt nationaux dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture des comptes, selon les pays. Ainsi, au 31 décembre 2022, les différences temporelles et les reports fiscaux déficitaires des entités françaises ont été comptabilisés au taux adopté, soit 25,83 % pour 2022 et au-delà.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'actualisation et sont présentés en actif ou passif non courant.

2.7 Actif non courant

2.7.1 Immobilisations corporelles

Elles sont valorisées au coût de revient d'acquisition sous déduction des amortissements et dépréciations cumulés. L'amortissement est comptabilisé selon le mode linéaire sur la durée prévisible d'utilisation des actifs.

Principales durées d'utilisation retenues par secteur d'activité

	Construction	Médias	Télécoms
Terrains de gisements (carrières)	a		
Constructions hors exploitation	10 à 40 ans	25 à 50 ans	
Constructions industrielles	10 à 20 ans		30 ans
Installations techniques, matériels et outillages ^b	3 à 15 ans	3 à 7 ans	10 à 30 ans
Autres immobilisations corporelles (matériels de transport et de bureau) ^b	3 à 10 ans	2 à 10 ans	3 à 10 ans

(a) Ces terrains sont amortis selon le rythme d'épuisement du gisement sans que la durée totale d'amortissement ne puisse excéder quarante ans (Colas).

(b) selon le type de matériels

Conformément à la norme IAS 16, lorsqu'une immobilisation est structurée par composants à durée d'utilisation différente, ceux-ci sont comptabilisés et amortis comme des éléments distincts en actifs corporels.

Les profits et pertes sur cession sont calculés par différence entre le produit de cession et la valeur nette comptable ainsi déterminée. Ils sont inclus en « Autres produits et charges d'exploitation », sauf lorsqu'ils répondent aux critères de classification en « Autres produits et charges opérationnels » (note 2.13.2 de l'annexe).

Les durées d'amortissement sont revues annuellement et peuvent être modifiées si les attentes d'utilisation diffèrent des estimations précédentes.

2.7.2 Droits d'utilisation des actifs loués

La norme IFRS 16 définit le droit d'utilisation relatif à un contrat de location comme étant un actif qui représente le droit du preneur d'utiliser le bien sous-jacent pour la durée du contrat.

Ce droit d'utilisation est reconnu par le Groupe à la date de prise d'effet du contrat de location (dès la mise à disposition de l'actif). Il est évalué à son coût et comprend :

- le montant initial de l'obligation locative (note 2.11.2 de l'annexe) ;
- les paiements d'avance faits au bailleur nets, le cas échéant, des avantages reçus du bailleur ;
- les coûts directs initiaux significatifs encourus par le preneur pour la conclusion du contrat, correspondant aux coûts qui n'auraient pas été encourus si le contrat n'avait pas été conclu ; et
- une estimation des coûts de démantèlement ou de remise en état du bien loué selon les termes du contrat.

L'amortissement est comptabilisé en charge au compte de résultat selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location. Le droit d'utilisation fait l'objet d'une dépréciation s'il existe un indice révélant une possible perte.

La durée du contrat correspond à la période non résiliable du contrat pendant laquelle le preneur a le droit d'utiliser l'actif sous-jacent, après

prise en compte des options de renouvellement ou de résiliation que le preneur est raisonnablement certain d'exercer.

Les droits d'utilisation chez Bouygues sont principalement relatifs à des contrats de baux immobiliers en France au sein des différents métiers et à la location de sites radios et de fibres optiques chez Bouygues Telecom. La durée des contrats de baux immobiliers en France est généralement de neuf ans.

Lorsque le Groupe réalise une opération de cession-bail, correspondant à la vente au sens de la norme IFRS 15 d'un bien à un tiers pour le reprendre en location en tant que preneur, le droit d'utilisation est calculé selon la proportion de la valeur nette comptable antérieure du bien transféré, et représente le droit d'utilisation que le Groupe conserve. Cette proportion est basée sur le rapport des obligations locatives ramenées sur le prix de vente du bien. De même le résultat de cession n'est constaté qu'à hauteur des droits effectivement transférés à l'acquéreur-bailleur.

2.7.3 Immobilisations incorporelles

La norme IAS 38 définit l'immobilisation incorporelle comme étant un actif non monétaire identifiable, sans substance physique et contrôlé par l'entité. Un actif est identifiable :

- s'il est séparable (loué, vendu, échangé de manière indépendante) ; ou
- s'il est issu d'un droit contractuel ou légal, que ce droit soit séparable ou non.

Un actif est contrôlé si l'entité a le pouvoir d'en retirer les bénéfices économiques futurs et d'en restreindre l'accès aux tiers.

Lorsque l'immobilisation incorporelle a une durée de vie définie, elle est amortissable. Les immobilisations à durée de vie indéfinie ne sont pas amortissables mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel ; le caractère indéfini est revu à chaque clôture.

Les immobilisations incorporelles comprennent les :

- les frais de développement qui sont activés lorsqu'ils génèrent des avantages économiques futurs et sont évaluables de façon fiable ;
- les concessions, brevets et droits assimilés ; et
- les actifs incorporels identifiables reconnus lors des regroupements d'entreprise (marques, carnet de commande, relations client, etc.).

Conformément aux principes IFRS, les frais d'établissement et les frais de recherche figurent en charges dans l'exercice de leur engagement.

Les immobilisations incorporelles incluent notamment chez Bouygues Telecom :

Nature des immobilisations	Mode	
	d'amortissement	Durée
Licence UMTS	Linéaire	17,5 ans ^a
Activité FAI-IRU (et front-fees) (droits d'usage irrévocables)	Linéaire	25 ans
Logiciels, développements informatiques et bureautiques	Linéaire	3 à 8 ans
Autorisation d'utilisation de fréquences 2,6 GHz, 800 MHz, 700 MHz	Linéaire	20 ans ^b
Autorisation d'utilisation de fréquences 3,5 GHz	Linéaire	15 ans ^c
Autorisation d'utilisation de fréquences 900MHz, 1 800MHz et 2 100 MHz	Linéaire	10 ans ^d

(a) licence UMTS attribuée en 2002 pour une durée de vingt ans : amortissement depuis l'ouverture du réseau haut débit le 26 mai 2005. La redevance comporte une part fixe de 619 millions d'euros (qui a été inscrite en immobilisation incorporelle dès l'attribution de l'autorisation du 12 décembre 2002) et une part variable de 1 % calculée sur le chiffre d'affaires généré par l'exploitation du réseau mobile de troisième génération et comptabilisée en charge de période à compter de l'ouverture du réseau UMTS (novembre 2007).

(b) Les licences acquises en 2011 – fréquences 2,6 GHz – et 2012 – fréquences 800 MHz – (respectivement pour 228 et 683 millions d'euros) ont été attribuées pour une durée de vingt ans et sont amorties à compter de leur mise en service le 1^{er} octobre 2013, respectivement sur 18 et 18,3 ans. La mise en service des fréquences 700 MHz se fait en fonction des dates de transfert de la diffusion de la télévision numérique terrestre au secteur des télécommunications, des ouvertures commerciales et du taux de couverture de la population.

(c) Les licences acquises en 2020 – fréquences 3,5 GHz (5G) – pour 602 millions d'euros hors frais de libération ont été attribuées pour une durée de quinze ans et sont amorties à compter de leur mise en service le 1^{er} décembre 2020 sur quinze ans.

(d) Lors du New Deal Mobile signé en 2018 avec l'ARCEP et le gouvernement français, Bouygues Telecom a obtenu le renouvellement des autorisations d'utilisation de fréquences dans les bandes 900MHz, 1 800MHz et 2 100MHz pour une durée de 10 ans à compter de leur échéance, soit 2024 pour les bandes 900MHz et 1 800MHz et 2022 pour la bande 2 100MHz. La doctrine ARCEP a par ailleurs confirmé en juillet 2022 que les montants des redevances seront fixes. Le 11 décembre 2022 a ainsi eu lieu le renouvellement du droit d'utilisation de la bande 2 100MHz pour une période de 10 ans, en contrepartie du paiement d'une redevance annuelle fixe sur la période. La somme actualisée des redevances annuelles futures a été comptabilisée dans les immobilisations incorporelles (pour 70 M€ et avec en contrepartie une dette sur immobilisation), et sera amortie chaque année.

Au regard de la communication de l'ARCEP de juillet 2022 et pour harmoniser le traitement comptable de toutes les fréquences, Bouygues Telecom a comptabilisé les redevances annuelles fixes futures des bandes de fréquence 900MHz et 1800MHz pour les années 2022 à 2024 en immobilisations incorporelles (pour 63 M€). Ce traitement est conforme avec les pratiques de place observées. Pour rappel, ces bandes de fréquences avaient été comptabilisées, lors de leur attribution en 2009, en charges d'exploitation, le montant de leur redevance annuelle étant susceptible d'évoluer en prévision de l'arrivée potentielle d'un 4^{ème} opérateur.

À l'exception de la prise en compte du taux d'actualisation appliqué aux redevances futures en résultat financier, ce changement d'estimation comptable n'a pas d'autre incidence sur le résultat opérationnel, et n'a aucun impact sur la trésorerie ni sur la prévision des dépenses d'investissements, ce dernier élément étant communiqué « Hors fréquences ». Pour rappel, l'ensemble des bandes de fréquence est neutre technologiquement et peut donc être utilisé indépendamment pour la 2G/3G/4G/5G.

2.7.4 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles du Groupe concernent notamment les droits audiovisuels chez TF1.

Droits audiovisuels

Dans cette rubrique figurent les parts de films et de programmes audiovisuels produits ou coproduits par TF1 SA, TF1 Films Production et TF1 Production, les droits audiovisuels produits par Newen, les droits audiovisuels de distribution et de négoce de TF1 Studios et TF1 Entertainment, les droits audiovisuels produits par Newen, ainsi que les droits musicaux détenus par les entités du groupe TF1.

Les droits audiovisuels sont comptabilisés à l'actif à leur coût historique d'acquisition.

Les modalités d'amortissement des différentes catégories de droits audiovisuels sont les suivantes :

- les parts de producteurs de fictions françaises acquises par les diffuseurs sont amorties de façon linéaire sur la durée prévisionnelle de leur exploitation en fonction de la baisse des avantages économiques futurs liés à ces parts ;
- les parts de producteurs de fictions françaises produites par TF1 sont amorties de façon dégressive en tenant compte de la baisse attendue de la valeur économique de ces parts ;
- les parts de coproductions cinématographiques et droits audiovisuels de distribution sont amortis de façon dégressive en fonction de la baisse attendue de la valeur économique ;
- les droits audiovisuels de négoce sont amortis de façon linéaire sur la durée du contrat ou sur la durée prévisionnelle d'exploitation ; et
- les droits musicaux sont amortis sur une durée de deux ans et l'amortissement comptabilisé la première année correspond à 75 % de leur valeur brute, les 25 % restant étant amortis au cours de la deuxième année.

Une dépréciation des droits audiovisuels est comptabilisée individuellement le cas échéant, le calcul de celle-ci étant notamment fondé sur une analyse des avantages économiques futurs liés à ces droits au regard de la valeur nette comptable.

2.7.5 Suivi de la valeur des actifs immobilisés, des coentreprises et des entités associées

Des tests de dépréciation de la valeur nette comptable des actifs immobilisés et de la participation dans les coentreprises et entités associées sont réalisés lorsqu'il existe un indice de perte de valeur.

Au moins une fois par an (lors de la clôture annuelle), la valeur au bilan des actifs incorporels à durée de vie indéfinie (essentiellement des marques) et des goodwill est comparée à leur valeur recouvrable.

2.7.5.1 Tests de dépréciation de TF1, Colas, Bouygues Telecom, Bouygues Construction et Equans

Afin de déterminer la valeur recouvrable, les actifs incorporels auxquels il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au sein de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle ils appartiennent, ou dans le groupe d'UGT au niveau duquel est apprécié le retour sur investissement des acquisitions (métiers pour le groupe Bouygues). La valeur recouvrable de l'UGT est déterminée comme suit :

- Pour TF1 et Colas, métiers cotés en Bourse : à partir du cours de Bourse si celui-ci est supérieur à la valeur comptable des actifs après prise en compte, le cas échéant, d'une prime de contrôle, ou par application de la

méthode des flux de trésorerie actualisés (DCF) telle que décrite ci-après et prenant en compte les spécificités de la participation.

- Pour Bouygues Telecom, Bouygues Construction et Equans : par application de la méthode des flux de trésorerie actualisés (DCF) prenant en compte les spécificités de chacune des participations :
 - Les flux de trésorerie sont issus du plan d'affaires à trois ans élaboré par la direction du métier concerné et présenté aux conseils d'administration de l'entité et de Bouygues, en retenant le cas échéant des prévisions de flux au-delà de l'horizon du plan.
 - Le taux d'actualisation est déterminé en prenant pour base le coût moyen pondéré du capital, en utilisant pour les capitaux propres un panel de sociétés comparables et pour l'endettement deux hypothèses : une structure d'endettement 1/3 dette - 2/3 fonds propres (H1) et une structure d'endettement 2/3 dette - 1/3 fonds propres (H2).
 - La valeur terminale est calculée par sommation à l'infini des flux de trésorerie actualisés, déterminés sur la base d'un flux normatif après charges de loyer et d'un taux de croissance à l'infini.

La valeur recouvrable des actifs de l'unité génératrice de trésorerie ainsi déterminée est ensuite comparée à leur valeur au bilan consolidé :

- Dans le cas où la valeur recouvrable est supérieure à la valeur comptable sur les deux hypothèses, des sensibilités aux différents paramètres sur la base des deux hypothèses sont analysées.
- Dans le cas où la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable sur au moins l'une des deux hypothèses, une estimation plus fine est effectuée, par exemple en ayant recours à un évaluateur indépendant, afin de déterminer la valeur recouvrable.

Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si la valeur au bilan consolidé s'avère supérieure à la valeur recouvrable. Elle est imputée en priorité sur le goodwill existant et ne peut pas faire l'objet d'une reprise pour cette part.

2.7.5.2 Test de dépréciation de la participation dans les coentreprises et entités associées

Le goodwill inclus dans la valeur comptable d'une coentreprise ou d'une entité associée n'étant pas présenté séparément, il ne fait pas l'objet d'un test individuel de dépréciation en application des dispositions de la norme IAS 36. Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si la valeur comptable s'avère supérieure à la valeur recouvrable. Elle est imputée sur la valeur de la participation et peut faire l'objet d'une reprise.

2.7.6 Autres actifs financiers non courants

Les autres actifs financiers non courants incluent notamment les prêts et créances rattachés ou non aux participations et des immobilisations financières diverses : dépôts et cautionnements, participations diverses dans lesquelles le Groupe n'exerce ni contrôle, ni influence notable.

Les titres de participation non consolidés sont évalués à leur juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées soit dans les capitaux propres en « Éléments non recyclables en résultat net », soit au compte de résultat en « Autres produits et charges financiers », selon l'option retenue par le Groupe pour chacun de ces titres.

La juste valeur correspond au prix de marché pour les titres cotés ou à une estimation de la valeur d'utilité pour les titres non cotés, déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque titre.

Les créances rattachées à des participations, les autres prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE).

Concernant les prêts et créances à taux variable, une réestimation périodique des flux de trésorerie traduit l'évolution des taux d'intérêt du marché et modifie le taux d'intérêt effectif, et donc la valorisation du prêt ou de la créance.

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti. Conformément à la norme IFRS 9, une dépréciation est constatée dès la comptabilisation initiale, reflétant le risque de défaut attendu dans les douze prochains mois. Cette dépréciation est enregistrée en compte de résultat (note 3.2.5 de l'annexe).

Contrats de concession et PPP (partenariat public-privé)

Le Groupe détient des participations titulaires de contrats de concessions/PPP (partenariat public-privé) qui sont traités conformément à l'interprétation IFRIC 12. Ces contrats sont signés chez Bouygues Construction et Colas, et sont analysés au cas par cas.

Dans le cas de la méthode de la créance financière, la créance initiale représente la juste valeur des travaux réalisés et elle est ensuite comptabilisée au coût amorti selon la méthode définie par la norme IFRS 9.

Elle représente donc le montant des travaux réalisés, augmenté des intérêts cumulés calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et diminué des paiements reçus du concédant.

2.8 Actif courant

2.8.1 Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût de revient (premier entré, premier sorti ou prix moyen pondéré selon les activités) ou au prix du marché s'il est inférieur.

Lorsque la valeur de réalisation des stocks est inférieure à leur prix de revient, les dépréciations nécessaires sont comptabilisées.

2.8.2 Programmes immobiliers

Les stocks de programmes immobiliers sont évalués à leur coût de revient qui comprend le prix d'acquisition des terrains, les taxes, le coût de construction et d'aménagement, le coût des voiries et réseaux divers, les honoraires et frais annexes.

L'ensemble des charges de publicité est traité en charges de période.

Les études préalables au lancement des opérations de promotion sont comptabilisées en stocks lorsqu'elles sont recouvrables. Si la probabilité de réalisation des opérations devient faible, notamment en cas de risque de désistement ou de recours sur permis de construire, ces frais sont dépréciés par le biais de provisions.

2.8.3 Programmes et droits de diffusion

Afin de sécuriser les grilles de programmes pour les années futures, TF1 souscrit des contrats fermes, parfois pluriannuels, d'acquisition de programmes et de droits de retransmissions sportives en vertu desquels les contreparties s'engagent à fournir les programmes et droits correspondants.

Un programme est considéré comme diffusable et inscrit en stocks dès lors que les deux conditions suivantes sont réunies : l'acceptation technique (pour la production propre et la production externe) et l'ouverture des droits (pour la production externe).

Concernant les droits et les programmes pour lesquels les deux critères ci-avant ne sont pas réunis (œuvres non livrées, droits sportifs dont le droit de diffusion n'est ouvert que le jour de la réalisation de l'événement, etc.), TF1 considère qu'il ne contrôle pas l'actif car il ne dispose pas du droit et de la

capacité de diffuser l'œuvre. Ces droits ne sont pas, en conséquence, inscrits au bilan (note 4.1 de l'annexe).

En revanche, les acomptes éventuels versés au titre de l'acquisition de ces droits sont enregistrés en « Fournisseurs et comptes rattachés ».

La rubrique « Stocks » intègre les programmes et droits de diffusion suivants :

- la production propre, constituée des émissions réalisées par les sociétés de TF1 pour ses antennes ; et
- la production externe, constituée des droits de diffusion acquis par les chaînes de TF1.

Les principes de valorisation des programmes et droits de diffusion sont les suivants :

- la production propre est valorisée à son coût global de production (coûts directs augmentés d'une quote-part de frais indirects de production) ; et
- les droits de diffusion et les coproductions sont valorisés à leur coût d'acquisition diminué, à la clôture de chaque exercice, des consommations de l'exercice.

Les programmes de TF1 SA sont réputés consommés lors de leur diffusion. Lorsqu'ils sont acquis pour une diffusion unique, ils sont consommés intégralement lors de cette diffusion. Lorsqu'ils sont acquis pour deux diffusions ou davantage, ils sont, sauf valorisation particulière dans les contrats d'acquisition, consommés de la manière suivante, selon le type de programme :

Règles par type de programme				
en %	Fictions d'une durée au moins égale à 52 minutes	Séries	Films, téléfilms et dessins animés	Autres programmes et droits de diffusion
1 ^{re} diffusion	80	67	50	100
2 ^e diffusion	20	33	50	

Les « Autres programmes et droits de diffusion » du tableau ci-avant comprennent des programmes jeunesse (hors dessins animés), des variétés, du théâtre, des magazines, des documentaires, de l'information, des sports et des fictions d'une durée unitaire inférieure à cinquante-deux minutes.

Un programme fait l'objet d'une dépréciation lorsqu'il est probable qu'il ne sera pas diffusé, ou si sa valeur contractuelle d'entrée en stocks excède la valeur qui lui est attribuable en application des règles Groupe ci-avant. La probabilité de diffusion s'apprécie en fonction des dernières grilles prévisionnelles de programmes validées par la direction des programmes de TF1. De plus, si ce droit fait l'objet d'une revente, l'éventuel écart défavorable entre sa valeur d'entrée en stocks (ou, le cas échéant, le montant des acomptes versés) et le prix de vente obtenu ou estimé est provisionné dès que la cession est probable.

Les programmes non diffusés dont les droits ont expiré font l'objet d'une mise au rebut comptabilisée dans le résultat opérationnel courant ; les provisions éventuellement constituées sont reprises.

Les droits commandés dans le cadre de contrats fermes mais qui ne sont pas encore diffusables sont recensés dans la note 4.1 de l'annexe et sont valorisés à hauteur des montants contractuels ou du montant estimé des décaissements futurs (cas des output deals), sous déduction des acomptes versés.

2.8.4 Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont évaluées à leur valeur nominale, sous déduction des dépréciations tenant compte des possibilités effectives de recouvrement ; ces créances sont le plus souvent, à court terme, sans taux d'intérêt déclaré et sont évaluées au montant de la facture d'origine, sauf si l'application d'un taux d'intérêt implicite a un effet significatif.

Dans le cadre des contrats comptabilisés selon la méthode de l'avancement, les clients et comptes rattachés incluent les facturations ou situations émises au fur et à mesure de l'exécution des travaux ou des prestations (situations acceptées par le maître d'ouvrage).

Chez Bouygues Telecom, lorsque la vente d'un terminal subventionné est accompagnée de la souscription d'un forfait (soit deux obligations de performance), la comptabilisation du chiffre d'affaires sur la vente du terminal se traduit par la reconnaissance d'une créance client au bilan pour le montant de la subvention et est étalée sur la durée de vie moyenne du contrat (note 2.13.1 de l'annexe).

2.8.5 Actifs sur contrats clients

Les actifs sur contrats clients (note 4.4 de l'annexe) comprennent :

- les coûts d'obtention des contrats clients, principalement chez Bouygues Telecom, qui représentent les coûts de commercialisation, engendrés pour l'acquisition d'un nouveau contrat, activables au regard de la norme IFRS 15. Ils correspondent aux coûts marginaux que l'entreprise n'aurait pas encourus si le contrat n'avait pas été signé. Il s'agit essentiellement de la part variable de la rémunération des distributeurs versée pour l'acquisition de nouveaux clients. L'étalement se fait sur la durée de vie moyenne du contrat client ;
- les coûts d'exécution des contrats clients, principalement chez Bouygues Telecom, qui correspondent aux coûts de raccordement activables au regard de la norme IFRS 15 et étalés sur la durée de vie moyenne du contrat client ; et
- les actifs représentant le chiffre d'affaires comptabilisé à l'avancement et dont la facturation est subordonnée à la fourniture d'autres biens et services et/ou à la réalisation de jalons ou d'étapes définies au contrat.

2.8.6 Autres créances courantes

Les autres créances sont évaluées à leur valeur nominale, sous déduction des dépréciations tenant compte des possibilités effectives de recouvrement.

2.9 Instruments financiers

Certaines structures du Groupe sont amenées à utiliser des instruments financiers de couverture dans le but de limiter l'incidence, sur leur compte de résultat, des variations de change et de taux d'intérêt. L'utilisation de ces instruments s'inscrit dans le cadre ci-après.

2.9.1 Nature des risques auxquels le Groupe est exposé

2.9.1.1 Exposition au risque de change

Globalement, le Groupe est faiblement exposé au risque de change sur les opérations commerciales courantes, dans la mesure où l'activité à l'international (Bouygues Construction et Colas principalement) ne donne pas lieu à exportation. Selon les possibilités, les contrats facturés en devises donnent lieu à des dépenses dans la même devise. C'est le cas notamment pour la plupart des chantiers exécutés à l'étranger, dont la part de dépenses de sous-traitance et de fournitures en monnaie locale est prépondérante sur la part de dépenses en euros. L'exposition au risque de change se résume à la marge sur les marchés et aux études éventuelles réalisées en France. Par ailleurs, une vigilance particulière est portée aux risques relatifs

aux avoirs du Groupe en monnaies non convertibles et, plus généralement, aux risques pays.

2.9.1.2 Exposition au risque de taux

La charge financière du Groupe est peu sensible à la variation des taux d'intérêt car l'essentiel de son endettement est à taux fixe grâce à des emprunts obligataires à taux fixe et à un portefeuille d'instruments de couverture de taux permettant de transformer la dette à taux variable en dette à taux fixe.

La charge financière du Groupe ne serait que peu affectée par une fluctuation des taux d'intérêts européens ou par une évolution divergente de ceux-ci par rapport aux taux d'intérêt dans les principales devises hors de la zone euro.

2.9.1.3 Exposition au risque sur matières premières

Globalement, le Groupe est faiblement exposé au risque sur matières premières. La principale exposition relève des activités routières et de construction qui peuvent avoir une sensibilité aux variations du coût des matières premières principalement liées aux produits pétroliers, ainsi qu'à certains métaux dans les activités de Sécurité signalisation et Ferroviaire et de construction. Des opérations de couverture peuvent être mises en place ponctuellement dans le cadre de contrats spécifiques.

2.9.2 Principes communs relatifs aux instruments financiers de couverture

Les instruments utilisés sont limités aux produits suivants : achats et ventes à terme de devises, swaps de devise, achats d'options de change dans le cadre de la couverture du risque de change ; swaps de taux d'intérêt, future rate agreements, achat de caps et de tunnels dans le cadre de la couverture du risque de taux ; les swaps de taux d'intérêt et de devises (cross-currency swap) dans le cadre de couverture des risques de change et de taux, achats et ventes à terme de contrats, swaps et options sur matières premières dans le cadre de la couverture du risque sur matières premières.

Ils ont pour caractéristiques :

- de n'être utilisés qu'à des fins de couverture ;
- de n'être traités qu'avec des banques françaises et étrangères de premier rang ; et
- de ne présenter aucun risque d'illiquidité en cas de retournement éventuel.

L'utilisation de ces instruments, le choix des contreparties et, plus généralement, la gestion de l'exposition au risque de change, au risque de taux et au risque sur matières premières, font l'objet d'états de reporting spécifiques à destination des organes de direction et de contrôle des sociétés concernées.

2.9.3 Règles de couverture

2.9.3.1 Risque de change

Le principe appliqué au sein du Groupe est de couvrir systématiquement les risques de change résiduels découlant des opérations commerciales. Lorsque les flux sont certains, le risque de change est couvert par des achats ou des ventes à terme, ou par des swaps de devises. Pour certains contrats importants, une couverture optionnelle peut être mise en place préalablement à l'obtention définitive de l'affaire ; si le sous-jacent de la couverture disparaît (prestation non réalisée, commande annulée, etc.), l'opération de couverture est immédiatement dénouée.

Dans un souci de rationalisation, les positions de change de certaines entités du Groupe peuvent être gérées de façon centralisée et, le cas échéant, les positions symétriques peuvent être compensées (gestion en

positions nettes). Les produits dérivés de change ne sont utilisés qu'aux seules fins de couverture.

2.9.3.2 Risque de taux

Le principe est de couvrir, au niveau de chaque métier, tout ou partie des actifs ou des passifs financiers dans la mesure où ces derniers présentent un caractère prévisible et récurrent.

L'objectif est de sécuriser le résultat financier futur en fixant le coût de la dette par des swaps, des future rate agreements ou en le limitant par des caps, pour une durée liée à celle des passifs financiers à couvrir.

Comme pour le risque de change, toujours dans un but de rationalisation, les positions de taux de certaines entités du Groupe peuvent être gérées de façon centralisée et partiellement compensées.

2.9.3.3 Risque sur matières premières

Le principe est de couvrir, au niveau de chaque métier, tout ou partie de l'exposition de contrats spécifiques aux variations du coût des matières premières (notamment dans le cadre de l'activité routière).

2.9.4 Méthodes de comptabilisation

En règle générale, les instruments financiers utilisés par le Groupe font l'objet d'une comptabilité de couverture. Ainsi, ils donnent lieu à la mise en place d'une documentation de relation de couverture conformément aux dispositions de la norme IFRS 9. Le Groupe procède alors, suivant le cas, à deux types de comptabilisation :

- comptabilisation dans le cadre d'une relation de couverture de juste valeur dans laquelle la variation de juste valeur de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert sont comptabilisées de manière symétrique dans le compte de résultat ; ou
- comptabilisation dans le cadre d'une relation de couverture de flux de trésorerie dans laquelle la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée en compte de résultat pour la partie non efficace et en capitaux propres (jusqu'au dénouement de l'opération) pour la partie efficace.

Comme requis par la norme IFRS 9, il est tenu compte, pour évaluer la juste valeur des instruments financiers dérivés, du risque de crédit pour les instruments dérivés actifs et du risque de crédit propre pour les instruments dérivés passifs. Ces composantes n'ont pas d'effet significatif sur les comptes consolidés du Groupe.

2.10 Capitaux propres consolidés

Les actions propres détenues sont imputées en déduction des capitaux propres consolidés et celles auto-détenues par les filiales du Groupe augmentent le pourcentage d'intérêt du Groupe sur celles-ci.

2.10.1 Réserve de conversion

La réserve de conversion représente les écarts de change intervenus depuis le 1^{er} janvier 2004, date de remise à zéro de la réserve par virement à la rubrique « Report à nouveau ». En cas de cession d'une filiale consolidée ou d'une société mise en équivalence établissant ses comptes en devises, la réserve de conversion comptabilisée jusqu'à la date de cession est annulée par contrepartie du compte de résultat pour calculer un résultat de cession hors variation liée à l'évolution des devises.

2.10.2 Information sur la gestion du capital

L'objectif de la direction générale de Bouygues est de maintenir un niveau de capitaux propres consolidés permettant :

- de conserver un ratio endettement net (note 2.15.2 de l'annexe) sur capitaux propres raisonnable ; et

- de distribuer un dividende régulier aux actionnaires.

Ce niveau peut toutefois varier sur une période limitée, en particulier si un investissement ayant un intérêt stratégique fort pour le Groupe se présentait.

À cette fin, le plan d'affaires constitue l'un des outils de pilotage du Groupe, permettant à la société mère d'appréhender la situation de chacun des métiers comme de l'ensemble du Groupe, et son incidence sur les capitaux propres consolidés.

Dans la ligne des principes énoncés ci-avant, le Groupe laisse une certaine autonomie aux filiales de ses cinq métiers et à leur société mère pour gérer leurs capitaux propres en fonction de leurs objectifs et besoins, dans la mesure où les activités variées des métiers nécessitent des niveaux de capitaux propres qui peuvent être différents.

2.11 Passif non courant

2.11.1 Dettes financières non courantes

À l'exception des instruments dérivés constituant des passifs qui sont évalués à la juste valeur (intégrant une composante de risque de contrepartie qui est non significative), les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE).

Les frais de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'un passif financier viennent en diminution de ce passif financier. Ces frais sont ensuite amortis actuariellement sur la durée de vie du passif selon la méthode du TIE.

La fraction à moins d'un an des dettes financières est présentée en passif courant.

2.11.2 Obligations locatives non courantes

Conformément à la norme IFRS 16, à la prise d'effet d'un contrat de location, le preneur comptabilise une obligation locative au passif du bilan pour un montant égal à la valeur actualisée des loyers sur la durée du contrat.

Les montants pris en compte au titre des loyers dans l'évaluation de l'obligation sont :

- les loyers fixes (y compris les loyers considérés comme fixe en substance, c'est-à-dire ceux qui, même s'ils contiennent une variabilité dans la forme, sont en substance inévitables) ;
- les loyers variables basés sur un taux ou un index en utilisant le taux ou l'index à la date de prise d'effet du contrat ;
- les paiements à effectuer par le preneur pour les garanties de valeur résiduelle ;
- le prix d'exercice d'une option d'achat si l'exercice de l'option est raisonnablement certain ; et
- les pénalités de résiliation ou de non-renouvellement du contrat.

Au cours de la durée du contrat, la valeur comptable de l'obligation locative est :

- augmentée des intérêts des obligations, qui sont comptabilisés en charges au compte de résultat et calculés selon le taux d'actualisation utilisé lors de l'évaluation initiale ; et
- diminuée du montant des paiements de loyer effectués.

Le taux d'actualisation utilisé pour calculer l'obligation locative est déterminé pour chaque bien en fonction du taux marginal d'endettement à la date de signature du contrat. Ce taux est obtenu par l'addition d'un taux de marché tenant compte de la localisation, de la devise et de la durée du contrat et d'un spread sectoriel tenant compte de la nature du contrat.

Le Groupe a décidé d'utiliser les mesures de simplification prévues par la norme et de ne pas retraiter les contrats de location dont la valeur à neuf de l'actif sous-jacent est inférieure à cinq mille euros et ceux dont la durée raisonnablement certaine est inférieure à douze mois. Ces contrats de location sont comptabilisés en résultat au rythme des paiements. Le Groupe a également décidé de comptabiliser chaque composante du contrat séparément, en distinguant les composantes locatives des composantes non locatives (prestations de services).

L'option d'application d'IFRS 16 aux contrats de location d'immobilisations incorporelles n'a pas été retenue par le Groupe.

La fraction à moins d'un an des obligations locatives est présentée en passif courant.

2.11.3 Provisions non courantes

Conformément à la norme IAS 37, des provisions sont comptabilisées à la clôture de l'exercice lorsqu'il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont il est probable que le règlement se traduise pour l'entreprise par une sortie nette de ressources représentatives d'avantages économiques.

Le montant figurant en provisions correspond à la meilleure estimation par le Groupe de la sortie nette de ressources.

En général, ces provisions ne sont pas liées au cycle normal d'exploitation des entreprises.

Les provisions non courantes incluent pour l'essentiel :

- les provisions constituées dans le cadre des garanties biennales et décennales relatives aux marchés de travaux de construction, pour la quote-part de risques, non couverte par les assurances, restant à la charge des entreprises ; ces provisions sont constituées au fur et à mesure de la prise en compte des produits, selon des données statistiques déterminées par référence à l'expérience acquise en ce domaine sur une longue durée ;
- les provisions relatives aux risques fiscaux (à l'exception de ceux portant sur l'impôt sur les sociétés qui sont comptabilisés en dettes fiscales), amendes de l'Autorité de la concurrence ;
- les provisions destinées à couvrir les litiges, contentieux et aléas prévisibles des activités du Groupe, notamment à l'étranger, tels que le repli définitif des chantiers, les risques et charges divers ;
- les provisions pour frais de remise en état des sites et coûts de démantèlement (carrières, etc.).

Les coûts encourus du fait de l'obligation contractuelle incombant à l'entreprise en raison d'une dégradation immédiate de l'environnement font l'objet d'une provision ;

- les provisions pour avantages du personnel, qui comprennent :
 - les provisions pour médailles du travail,
 - les provisions créées au titre des indemnités de fin de carrière, à percevoir par les salariés le jour de leur départ en retraite.

Le calcul de la provision est établi selon la méthode rétrospective en droits projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite, avec salaire de fin de carrière. L'acquisition linéaire des droits est réalisée uniquement sur les dernières années de la carrière permettant d'obtenir les droits plafonnés. L'évaluation sur la base conventionnelle de chaque métier tient compte :

- du statut, de l'âge et de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel,
- du taux de rotation calculé selon la moyenne des sorties (démissions) par métier, tranches d'âge et catégories,

- des salaires et appointements moyens incluant primes, gratifications et avantages en nature, majorés d'un coefficient de charges sociales patronales en vigueur,
 - d'un taux de revalorisation du salaire de fin de carrière,
 - d'un taux d'actualisation de l'engagement de fin de carrière, projeté à la date de départ en retraite,
 - d'un calcul d'espérance de vie déterminé par référence aux tables de survie ;
- les provisions pour pensions à verser (selon pays et modalités applicatives).

Pour couvrir leurs engagements en matière de pensions à percevoir par les salariés après leur départ en retraite, les sociétés du Groupe effectuent des versements réguliers auprès d'organismes externes : caisses de retraite publiques ou privées, et fonds de pension indépendants (régimes à cotisations définies). Il subsiste toutefois, chez Colas et Bouygues Construction notamment, quelques régimes à prestations définies (Canada, Irlande, Royaume-Uni, Suisse). Ces régimes (fonds de pension) sont gérés par des fonds indépendants et ne concernent qu'un nombre limité de salariés.

Les hypothèses actuarielles utilisées pour évaluer la valeur actuelle de l'obligation et le coût des services rendus au cours de l'exercice, au titre des prestations définies, reflètent la meilleure estimation des variables qui détermineront le coût final des avantages évalués ; elles sont cohérentes entre elles. Le taux d'actualisation et de rendement des actifs est déterminé par rapport au taux de marché attendu, en considérant le calendrier estimé des versements de prestations. Le taux d'actualisation de l'engagement est déterminé par référence au taux de marché, à la date de clôture, fondé sur les obligations d'entreprises de première catégorie.

Le Groupe affecte en capitaux propres consolidés la variation des droits résultant des évolutions sur hypothèses actuarielles au titre des indemnités de fin de carrière et des pensions à verser, alors que celle relative aux médailles du travail est enregistrée en résultat.

- les passifs éventuels repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises qui sont comptabilisés selon les critères définis par la norme IFRS 3 révisée. Ces passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité.

Ces passifs éventuels concernent également les provisions courantes (note 2.12.1 de l'annexe).

2.12 Passif courant

2.12.1 Provisions courantes

Les provisions courantes, liées au cycle normal d'exploitation des métiers, comprennent pour l'essentiel :

- les provisions pour risques Chantiers Travaux, sociétés en participation (SEP), etc. ;
- les provisions pour pertes à terminaison de fin de contrats qui concernent les chantiers en cours de réalisation et prennent en compte notamment les réclamations acceptées par le client ; elles sont évaluées chantier par chantier, sans compensation.

2.12.2 Fournisseurs et autres crédateurs courants

En raison de leur caractère à court terme, les valeurs comptables retenues dans les comptes consolidés sont des estimations raisonnables de leur valeur de marché.

Subventions reçues

Les subventions d'investissement reçues (notamment de l'État) correspondent principalement aux subventions reçues par TF1 des fonds de soutien audiovisuels, notamment du Centre National de Cinématographie (CNC) par les sociétés de production du Groupe. Ces subventions sont inscrites au passif du bilan, en produits différés, au poste « Fournisseurs et autres crédateurs » dès lors qu'elles sont définitivement acquises ; elles sont enregistrées en résultat (sur la ligne « Autres produits d'exploitation ») lors de l'exploitation des droits correspondants.

2.12.3 Passifs sur contrats clients

Les passifs sur contrats clients représentent l'obligation pour le Groupe de transférer des biens ou des services pour lesquels un paiement a déjà été reçu de la part du client, ou lorsque le droit inconditionnel au paiement est déjà acquis. Ils incluent les avances et acomptes reçus sur commandes et les écarts liés à l'avancement d'un contrat (note 11.2 de l'annexe).

2.13 Compte de résultat

Comme le permet la norme IAS 1, le Groupe présente un compte de résultat par nature. Le Groupe a appliqué les recommandations de l'ANC n° 2013-03 du 7 novembre 2013, n° 2012-01 et 2012-02 du 21 décembre 2012 pour la présentation du compte de résultat.

2.13.1 Définition des produits de l'activité

Les produits de l'activité du Groupe sont reconnus dès lors que :

- un contrat client et ses différentes obligations de performance sont identifiés ;
- un prix de transaction est déterminé et affecté aux différentes obligations de performance ;
- les obligations de performance distinctes du contrat sont satisfaites ;
- les avantages économiques résultant de la transaction bénéficieront au Groupe de manière probable ;
- le montant du chiffre d'affaires peut être mesuré de manière fiable ; et
- à la date de la transaction, il est probable que le montant de la vente sera recouvré.

La majorité des contrats du Groupe ne comprennent qu'une seule obligation de performance. Comme décrit ci-après, certains contrats chez Bouygues Telecom sont séparés en deux obligations de performance.

Activités de construction

BOUYGUES CONSTRUCTION ET COLAS

Le chiffre d'affaires relatif à des activités de construction correspond à l'estimation la plus récente du prix de vente total et prend notamment en compte les réclamations acceptées par le client ou hautement probables.

Il est comptabilisé à la fin de chaque période selon la méthode dite à l'avancement, celui-ci étant calculé sur la base de la réalisation des travaux (output method) ou des coûts des travaux exécutés (input method).

Dès lors qu'une perte sur contrat est connue et estimable de manière fiable, elle fait l'objet d'une provision pour perte à terminaison inscrite au passif du bilan en « Provisions courantes ». La perte est reconnue en totalité, quel que soit le degré d'avancement.

BOUYGUES IMMOBILIER

Le chiffre d'affaires et le résultat sont appréhendés selon la méthode de l'avancement lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- permis de construire purgé de tout recours ;
- vente notariée ou contrat de promotion, signé(e) avec le client ; et
- marché Travaux signé avec l'entrepreneur (ordre de service donné).

Le taux d'avancement est déterminé sur la base du coût des travaux comptabilisé, y compris les coûts liés aux terrains, rapporté à l'estimation du coût final de l'opération, prenant en compte l'avancement de la notarisation pour les ventes immobilières.

Des charges à payer pour finition de programmes immobiliers sont prises en compte, sur ce type de transactions, en fonction de leur stade d'avancement ; les dépenses résiduelles des opérations livrées figurent également en « Fournisseurs et comptes rattachés ».

Les coûts de structure (y compris la force de vente et l'ensemble des charges de publicité) sont traités en charge de période.

Energies et services

Le chiffre d'affaires d'Equans est principalement constitué de constructions et d'installations d'actifs, construits sur les sites de clients publics et privés. Ils n'impliquent généralement qu'une seule obligation de performance, qui est remplie lorsque le contrat est achevé (généralement à la date de livraison). Toutefois, lorsqu'un contrat prévoit également l'exploitation et la maintenance de l'actif construit, il comprend plusieurs obligations de performance distinctes correspondant à la construction, à l'exploitation et la maintenance. Le Groupe répartit alors le prix global prévu par le contrat entre les obligations de performance conformément à la norme IFRS 15.

Le chiffre d'affaires réalisé sur ces travaux de constructions et d'installations est habituellement comptabilisé à l'avancement sur la base des coûts engagés.

Télécoms

Le chiffre d'affaires de Bouygues Telecom est principalement constitué de prestations de services sans ventes de terminaux, de ventes de terminaux nus et accessoires et de prestations de services avec ventes de terminaux subventionnés.

PRESTATIONS DE SERVICES SANS VENTES DE TERMINAUX

La facturation des forfaits et des services commerciaux (mobile et fixe) est établie « terme à échoir », soit avec un mois d'avance, et est constatée en chiffres d'affaires prorata temporis.

Le chiffre d'affaires relatif aux communications hors forfait, au roaming et à l'interconnexion, est enregistré sur la période de consommation, sur la base de la meilleure estimation de la consommation de la prestation.

Le chiffre d'affaires généré par les cartes prépayées est enregistré lors de la vente des cartes aux distributeurs et différé jusqu'à l'activation des cartes, puis corrigé des réserves non utilisées.

Les prestations effectuées pour le compte des éditeurs de contenu concernant les services SMS+ et les numéros spéciaux ne figurent pas dans les produits et charges de l'exercice. Seule la marge, représentant les peines et soins, figure en chiffre d'affaires.

VENTES DE TERMINAUX NUS ET ACCESSOIRES

Les ventes de terminaux et de cartes SIM sont comptabilisées au fur et à mesure des ventes aux distributeurs et la marge correspondante est neutralisée jusqu'à l'activation de la ligne du client. Depuis août 2013, les clients « Grand public » et « Pros » peuvent bénéficier d'un étalement de

paiement pour acquérir leur téléphone ; l'intégralité de la vente du téléphone est constatée lors de la souscription.

PRESTATIONS DE SERVICES AVEC VENTES DE TERMINAUX SUBVENTIONNÉS

Lorsque la vente d'un terminal est accompagnée de la souscription d'un forfait, la comptabilisation du chiffre d'affaires sur la vente du terminal se traduit par la reconnaissance d'une créance client au bilan pour le montant de la subvention (différence entre le prix payé par le client lors de la souscription et le prix de la transaction retenu). Cet actif sera repris sur la durée de vie moyenne du contrat.

2.13.2 Autres produits et charges opérationnels

Il s'agit de produits ou de charges en nombre très limité, inhabituels et peu fréquents – de montant particulièrement significatif – que le Groupe présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante.

La nature de ces éléments est décrite dans la note 13 de l'annexe.

2.13.3 Paiement en actions

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 2, les options de souscription d'actions consenties aux mandataires sociaux ou à des salariés du Groupe sont comptabilisées dans les états financiers selon les modalités suivantes : la juste valeur des options attribuées (correspondant à la juste valeur des services rendus par les employés en contrepartie des options reçues) est comptabilisée en charge de personnel sur la durée d'acquisition des droits en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

Cette charge de personnel est évaluée à la date d'attribution des options à partir du modèle de Black & Scholes.

2.14 État des flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie est présenté selon IAS 7 amendée et la recommandation ANC n° 2013-03 du 7 novembre 2013 (en méthode indirecte). Il analyse la variation de la trésorerie du Groupe qui est définie comme étant le solde net des rubriques du bilan ci-après :

- trésorerie et équivalents de trésorerie ; et
- concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque.

2.15 Autres indicateurs financiers

Les indicateurs Résultat opérationnel courant des activités, EBITDA après Loyer, Endettement/Excédent financier net et Cash-flow libre, non définis par les normes IFRS, fournissent des informations supplémentaires qui sont pertinentes pour les actionnaires dans leur analyse de la performance et de la position financière du Groupe. Ces indicateurs sont présentés en note 17 de l'annexe.

2.15.1 Résultat opérationnel courant des activités

Le Résultat opérationnel courant des activités (ROCA) correspond au résultat opérationnel courant avant prise en compte des amortissements et dépréciations des actifs incorporels reconnus lors des acquisitions.

2.15.2 EBITDA après Loyer

L'EBITDA après Loyer correspond au résultat opérationnel courant après prise en compte des charges d'intérêts sur obligations locatives, corrigé des dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles, aux provisions et autres dépréciations ainsi que des effets liés aux pertes de contrôle. Ces derniers concernent l'impact lié aux réévaluations des lots conservés.

Les autres produits et autres charges d'exploitation du résultat opérationnel courant concernent essentiellement :

- les reprises de provisions et dépréciation non utilisées ;
- les différences de change nettes relatives à des opérations commerciales ;
- les résultats de cessions sur immobilisations ;
- le résultat net des opérations faites en commun qui correspond à la quote-part de résultat provenant de sociétés translucides (sociétés en participation, etc.), par exemple de celles qui exploitent des postes de fabrication d'enrobés ou de liants ;
- les redevances pour concessions de brevets ; ainsi que
- les produits de cessions de matières premières (bitume) réalisés par les filiales de Colas aux sociétés en participation (SEP) et aux groupements d'intérêt économique (GIE) d'enrobage et d'émulsions qui revendent ultérieurement aux filiales de Colas ces enrobés et émulsions (charge comptabilisée en achats consommés).

2.15.3 Endettement/Excédent financier net

L'endettement/excédent financier net résulte des rubriques ci-après :

- trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque ;
- dettes financières non courantes et courantes ; et
- instruments financiers (couverture des dettes financières appréciées en juste valeur).

L'endettement/excédent financier n'inclut pas les obligations locatives non courantes et courantes.

Selon que ce solde est positif ou négatif, il s'agit respectivement d'un excédent financier net ou d'un endettement financier net.

2.15.4 Cash-flow libre

Le cash-flow libre est égal à la capacité d'autofinancement nette (déterminée après coût de l'endettement financier net, après charges d'intérêts sur obligations locatives et après impôts décaissés) diminuée des investissements nets d'exploitation ainsi que du remboursement des obligations locatives. Il est calculé avant variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité.

2.15.5 Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité

La variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité présentée dans l'état des flux de trésorerie résulte de la variation :

- des stocks et encours ;
- des avances et acomptes versés ;
- des créances clients et comptes rattachés ;
- des actifs sur contrats clients ;
- des dettes fournisseurs et comptes rattachés ;
- des passifs sur contrats clients ;
- des provisions courantes ; et
- des autres éléments d'actif et de passif courants (hors variation des impôts sur les sociétés, de la trésorerie nette et dettes financières courantes, des instruments de couverture, des obligations locatives courantes et hors variation des créances et dettes sur immobilisations).

Note 3 Actif non courant

3.1 Synthèse des investissements nets de l'exercice

3.1.1 Investissements nets d'exploitation et financier

Les investissements bruts de l'exercice s'élèvent à 8 914 millions d'euros, en hausse de 6 074 millions d'euros. Cette variation s'explique principalement par l'acquisition d'Equans le 4 octobre 2022 pour 6 146 millions d'euros (note 1.2.1 de l'annexe).

	2022	2021
Immobilisations corporelles	2 027	1 992
Immobilisations incorporelles	598	454
Investissements bruts d'exploitation	2 625 ^a	2 446 ^a
Actifs financiers non courants (titres consolidés, participations non consolidées et autres titres immobilisés)	6 289 ^b	394 ^d
Investissements bruts	8 914	2 840
Cessions d'actifs non courants	(701) ^c	(1 526) ^e
Investissements nets	8 213	1 314

(a) correspond au total de la ligne « Prix d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles » du tableau des flux de trésorerie

(b) correspond au total des lignes « Prix d'acquisition des titres non consolidés et autres titres immobilisés » et « Prix d'acquisition des activités consolidées » du tableau des flux de trésorerie

(c) correspond aux lignes « Prix de cession des immobilisations corporelles et incorporelles », « Prix de cession des titres non consolidés et autres titres immobilisés » et « Prix de cession des activités consolidées » du tableau des flux de trésorerie

Les cessions d'actifs non courants s'élèvent à 701 millions d'euros et concernent essentiellement les cessions par TF1 d'Ykone et des activités Publishers d'Unify pour respectivement 31 millions d'euros et 83 millions d'euros (note 1.2.1 de l'annexe) ainsi que Gamned pour 50 millions d'euros, la cession de Colas Rail Belgium chez Colas pour 26 millions d'euros et des cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles pour 404 millions d'euros.

(d) dont 266 millions d'euros d'investissements en 2021 réalisés chez Colas principalement liés à l'acquisition de Destia Oy pour 253 millions d'euros et 52 millions d'euros de complément de prix sur BTBD (ex-EIT) chez Bouygues Telecom

(e) Les désinvestissements de l'exercice comprennent notamment les cessions d'actions Alstom en mars (3,23 %) et juin (2,96 %) pour 984 millions d'euros nets de frais de cession et les cessions par Bouygues Telecom du bâti et des infrastructures passives de 13 sites MSC (data centres) pour 199 millions d'euros (note 1.2.1 de l'annexe).

3.1.2 Dépenses d'investissements au titre de la taxinomie (UE) 2020/852

Au chapitre 3 – déclaration de performance extra-financière (DPEF) du document d'enregistrement universel, le groupe Bouygues publie la part de ses activités éligibles, non éligibles, alignées et non alignées à la taxinomie (UE) 2020/852 pour le chiffre d'affaires, les dépenses d'investissements (CapEx) et les dépenses d'exploitation (OpEx).

Les dépenses d'investissements couvrent les augmentations d'actifs corporels, incorporels et droits d'utilisation de l'année ainsi que leurs augmentations liées aux regroupements d'entreprises. Elles sont présentées dans le tableau ci-après :

	2022	2021
Investissements bruts d'exploitation (note 3.1.1 de l'annexe)	2 625	2 446
Droits d'utilisations liés aux nouveaux contrats de location (note 3.2.2 de l'annexe)	885	417
Augmentations au titre des regroupements d'entreprises (notes 3.2.1, 3.2.2 et 3.2.3 de l'annexe) ^a	2 388	269
Dépenses d'investissements au titre de la taxinomie (UE) 2020/852	5 898	3 132

(a) dont 2 360 millions d'euros liés à l'acquisition d'Equans après allocation provisoire du prix d'acquisition.

3.2 Analyse des variations de l'actif non courant de l'exercice

3.2.1 Immobilisations corporelles

	Terrains et Constructions	Installations, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours et avances versées sur commandes	Total
Brut					
31/12/2020	2 672	13 915	3 366	600	20 553
Flux 2021					
Écarts de conversion	65	159	36	8	268
Changements de périmètre	(6)	87	35	3	119
Investissements de l'exercice	40	1 247	312	393	1 992
Cessions, virements de rubriques et autres mouvements	(125)	(318)	(325)	(336)	(1 104)
31/12/2021	2 646	15 090	3 424	668	21 828
Flux 2022					
Écarts de conversion	18	32	3	5	58
Changements de périmètre ^a	138	243	142	109	632
Investissements de l'exercice	39	1 135	331	522	2 027
Cessions, virements de rubriques et autres mouvements	(59)	(58)	(261)	(391)	(769)
31/12/2022	2 782	16 442	3 639	913	23 776
Amortissements, dépréciations et pertes de valeur					
31/12/2020	(1 134)	(9 426)	(2 507)		(13 067)
Flux 2021					
Écarts de conversion	(23)	(123)	(31)		(177)
Changements de périmètre	16	(62)	(17)		(63)
Dotations et reprises	(86)	(1 054)	(283)		(1 423)
Cessions, virements de rubriques et autres mouvements	84	535	331		950
31/12/2021	(1 143)	(10 130)	(2 507)		(13 780)
Flux 2022					
Écarts de conversion	(8)	(30)	(5)		(43)
Changements de périmètre	12	48	9		69
Dotations et reprises	(82)	(1 087)	(292)		(1 461)
Cessions, virements de rubriques et autres mouvements	48	404	174		626
31/12/2022	(1 173)	(10 795)	(2 621)		(14 589)
Net					
31/12/2021	1 503	4 960	917	668	8 048
31/12/2022	1 609	5 647	1 018	913	9 187

(a) dont 666 millions d'euros liés aux regroupements d'entreprises

Engagements d'exploitation (avec contrepartie) non encore comptabilisés

	Échéances			Total 2022	Total 2021
	À moins d'un an	D'un à cinq ans	À plus de cinq ans		
Commandes en cours de matériels chez Colas ^a	74	30		104	124
Commandes en cours d'équipements de réseau chez Bouygues Telecom	66	197		263	216
TOTAL	140	227		367	340

(a) Entre 2020 et 2022, les sociétés Continental Bitumen Ltd. et Asphalt Marine Transportation Ltd., filiales de la société Colas, ont commandé la construction de bitumiers pour respectivement 46 millions d'euros et 26 millions d'euros. Par ailleurs, des commandes de matériel ont été engagées pour un montant total de 32 millions d'euros au 31 décembre 2022.

3.2.2 Droits d'utilisation des actifs loués

	Terrains et Constructions	Installations, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	Total
Brut				
31/12/2020 retraité	1 413	1 572	286	3 271
Flux 2021				
Écarts de conversion	16	8	14	38
Changements de périmètre	18	46	(30)	34
Nouveaux contrats, modifications de contrats et autres mouvements liés aux contrats de location	26	188	24	238
31/12/2021	1 473	1 814	294	3 581
Flux 2022				
Écarts de conversion	4	(3)	(3)	(2)
Changements de périmètre ^a	300	45	37	382
Nouveaux contrats, modifications de contrats et autres mouvements liés aux contrats de location ^b	208	303	74	585
31/12/2022	1 985	2 159	402	4 546
Amortissements, dépréciations et pertes de valeur				
31/12/2020 retraité	(731)	(756)	(116)	(1 603)
Flux 2021				
Écarts de conversion	(8)	(3)	(7)	(18)
Changements de périmètre		(23)	18	(5)
Dotations et reprises	(167)	(149)	(37)	(353)
Modifications de contrats et autres mouvements liés aux contrats de location	88	31	20	139
31/12/2021	(818)	(900)	(122)	(1 840)
Flux 2022				
Écarts de conversion	(1)	1	2	2
Changements de périmètre	9	2	3	14
Dotations et reprises	(178)	(205)	(63)	(446)
Modifications de contrats et autres mouvements liés aux contrats de location	88	79	29	196
31/12/2022	(900)	(1 023)	(151)	(2 074)
Net				
31/12/2021	655	914	172	1 741
31/12/2022	1 085	1 136	251	2 472

(a) dont 393 millions d'euros liés aux regroupements d'entreprises

(b) dont 885 millions d'euros de droits d'utilisation liés aux nouveaux contrats de location

3.2.3 Immobilisations incorporelles

	Frais de développement ^b	Concessions, brevets et droits assimilés	Autres immobilisations incorporelles	Total
Brut				
31/12/2020	501	3 983	3 805	8 289
Flux 2021				
Écarts de conversion		6	14	20
Changements de périmètre		25	48	73
Investissements de l'exercice	89	58	307	454
Cessions, virements de rubriques et autres mouvements	(1)	(21)	221	199
31/12/2021	589	4 051	4 395	9 035
Flux 2022				
Écarts de conversion		(1)	(5)	(6)
Changements de périmètre ^a	10	209	1 020	1 239
Investissements de l'exercice	102	199	366	667
Cessions, virements de rubriques et autres mouvements	2	(5)	5	2
31/12/2022	703	4 453	5 781	10 937
Amortissements, dépréciations et pertes de valeur				
31/12/2020	(280)	(1 972)	(3 343)	(5 595)
Flux 2021				
Écarts de conversion		(4)	(6)	(10)
Changements de périmètre		(24)	(46)	(70)
Dotations et reprises	(50)	(213)	(380)	(643)
Cessions, virements de rubriques et autres mouvements	(1)	38	20	57
31/12/2021	(331)	(2 175)	(3 755)	(6 261)
Flux 2022				
Écarts de conversion			4	4
Changements de périmètre		13	27	40
Dotations et reprises	(54)	(244)	(469)	(767)
Cessions, virements de rubriques et autres mouvements		15	1	16
31/12/2022	(385)	(2 391)	(4 192)	(6 968)
Net				
31/12/2021	258	1 876	640	2 774
31/12/2022	318	2 062 ^c	1 589 ^d	3 969

(a) dont 1 329 millions d'euros liés aux regroupements d'entreprises

(b) Les frais de développement sur logiciels sont généralement activés (Bouygues Telecom pour l'essentiel) et ceux ayant un caractère permanent et récurrent, et ne répondant pas aux conditions d'activation imposées par IAS 38, sont pris en charges (principalement Colas).

Conformément aux normes IFRS, les frais de recherche sont pris en charge au moment de leur engagement. Le coût de recherche et développement pris en charge s'élève à 63 millions d'euros en 2022 et à 41 millions d'euros en 2021.

(c) dont Bouygues Telecom : 510 millions d'euros au titre de l'autorisation d'utilisation des fréquences 2,6 GHz et 800 MHz, 383 millions d'euros au titre de l'autorisation d'utilisation de fréquences bande 700 MHz, 528 millions d'euros au titre de l'autorisation d'utilisation des fréquences 3,5 GHz et 111 millions d'euros au titre de l'autorisation des fréquences 900 MHz, 1800 MHz et 2100 MHz

(d) dont 179 millions d'euros de droits audiovisuels chez TF1. Les mouvements de l'exercice concernent essentiellement Equans pour 1 037 millions d'euros dont 989 millions d'euros relatifs à l'affectation provisoire du prix d'acquisition portant principalement sur les marques et parc clients, amortis pour 13 millions d'euros sur le quatrième trimestre 2022.

Engagements d'exploitation (avec contrepartie) non encore comptabilisés

Au titre de la sécurisation chez TF1 de la grille des programmes des années futures, l'échéancier des contrats d'acquisition de droits audiovisuels à immobiliser est le suivant :

	Échéances			Total 2022	Total 2021
	À moins d'un an	D'un à cinq ans	À plus de cinq ans		
Droits audiovisuels	29	13		42	25
TOTAL	29	13		42	25

3.2.4 Goodwill

	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
31/12/2020	7 344	(112)	7 232
Flux 2021			
Changements de périmètre	240		240
Pertes de valeur			
Autres mouvements (écarts de conversion et autres)	(26)		(26)
31/12/2021	7 558	(112)	7 446
Flux 2022			
Changements de périmètre	5 097	58	5 155
Pertes de valeur			
Autres mouvements (écarts de conversion et autres)	25		25
31/12/2022	12 680	(54)	12 626

Les changements de périmètre de l'exercice 2022 concernent essentiellement les goodwill provisoires relatifs aux acquisitions par Bouygues SA de 100% du capital d'Equans et par Colas de 100% du capital de Hasselmann (note 1.2.1 de l'annexe). Ces opérations ont respectivement généré un goodwill provisoire de 5 209 millions d'euros et 46 millions d'euros. L'affectation provisoire du prix d'acquisition d'Equans concerne principalement les actifs incorporels (marques, carnets de commande, contrats et relations clients, technologies développées), les actifs corporels et les mises en équivalence (VIVO). Au cours de l'exercice 2022, les cessions des entités Gammed, Ykone et activités Publishers d'Unify par TF1 ont eu

pour effet une réduction des goodwill pour respectivement 36 millions d'euros, 24 millions d'euros et 25 millions d'euros. L'allocation définitive du prix d'acquisition de Destia Oy chez Colas à des actifs incorporels (marques et carnets de commande) a entraîné une réduction du goodwill de 21 millions d'euros.

Les goodwill provisoires ou définitifs au 31 décembre 2022 relatifs aux acquisitions significatives ayant eu lieu depuis le 1^{er} janvier 2021 sont déterminés de la manière suivante (y compris les modifications effectuées pendant la période d'allocation de douze mois) :

	Equans	Hasselmann Colas	Destia Oy Colas	iZen TF1
UGT				
Prix d'acquisition : (I)	6 146	71	252	22
Actifs nets acquis hors goodwill : (II)	(160)	(25)	(40)	(7)
Actif non courant	(1 803) ^a	(11)	(71)	(5)
Actif courant	(6 331) ^a	(35)	(137)	(16)
Passif non courant	669	8	28	2
Passif courant	7 305 ^a	13	140	12
Affectation du prix d'acquisition : (III)	(783)		(21)	(3)
Écarts d'évaluation incorporels	(989)		(27)	(4)
Écarts d'évaluation corporels	(30)			
Autres écarts d'évaluation (Impôts différés et autres)	236		6	1
Part non acquise (IV)	6			4
Goodwill (I)+(II)+(III)+(IV)	5 209	46	191 ^b	16 ^b
Écarts de conversion				
Goodwill au 31/12/2022	5 209	46	191	16

(a) Les actifs nets acquis comprennent principalement des actifs immobilisés pour 1 341 millions d'euros, des créances clients pour 2 218 millions d'euros et des actifs sur contrats clients pour 2 483 millions d'euros ainsi que des dettes fournisseurs et des passifs sur contrats clients pour respectivement 2 179 millions d'euros et 1 922 millions d'euros.

(b) Ces goodwill sont devenus définitifs au cours de l'exercice 2022.

Le goodwill provisoire lié à l'acquisition d'Equans représente principalement la valeur des synergies payées, les contrats et relations clients futurs, la main d'œuvre et son savoir-faire. Une revue stratégique des actifs acquis a été lancée début 2023 et aucun d'entre eux ne répond aux critères de classement en actifs détenus en vue de la vente au 31 décembre 2022.

Les goodwill des sociétés mises en équivalence sont présentés en note 3.2.6 de l'annexe.

3.2.4.1 Valeur comptable consolidée des actions cotées au 31 décembre 2022

en euros	Valeur comptable consolidée par action	Cours de clôture de l'action au 31/12/2022
Colas	115,99	117,00
TF1	14,89	7,16

3.2.4.2 Répartition du goodwill par unité génératrice de trésorerie (UGT)

Pour les besoins des tests de dépréciation, les goodwill sont alloués aux secteurs opérationnels, qui représentent le niveau le plus bas auquel ils sont suivis pour des besoins de gestion interne.

UGT	31/12/2022		31/12/2021	
	Total	Bouygues ou filiales (en %)	Total	Bouygues ou filiales (en %)
Bouygues Construction ^a	1 160	100,00	1 129	100,00
Colas ^b	1 562	96,85	1 552	96,85
Equans ^c	5 209	100,00		
TF1 ^b	1 299	44,51	1 369	43,68
Bouygues Telecom ^b	3 396	90,53	3 396	90,53
TOTAL	12 626		7 446	

(a) goodwill sur filiales acquises par le métier uniquement. Il comprend le goodwill des activités Energies et Services.

(b) goodwill sur acquisitions par le métier et sur acquisitions réalisées au niveau Bouygues SA sur l'UGT

(c) goodwill sur acquisitions réalisées au niveau Bouygues SA sur l'UGT

INFORMATIONS SUR LES TESTS DE DÉPRÉCIATION DU GOODWILL PRATIQUÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022

- Les valeurs recouvrables de Bouygues Construction, Colas, Equans, Bouygues Telecom et TF1 ont été déterminées selon la méthode décrite en note 2.7.5.1 de l'annexe, sur la base de projections de flux de trésorerie présentées au conseil d'administration de l'entité et de Bouygues SA et qui tiennent compte des impacts financiers liés aux engagements pris par le Groupe dans sa feuille de route adressant les risques climatiques.

Ces flux de trésorerie sont établis sur une période de trois ans correspondant au plan d'affaires des métiers. Les flux de trésorerie appréciés au-delà de l'horizon de la prévision ont été extrapolés en utilisant un taux de croissance à l'infini.

Il convient de noter que l'horizon de la prévision d'Equans et de Bouygues Telecom a été étendu d'un an afin de tenir compte de la mise en œuvre des synergies pour Equans et du plan stratégique « Ambition 2026 » pour Bouygues Telecom.

En raison de la future réorganisation des secteurs opérationnels du Groupe en 2023 (note 1.2.1 de l'annexe), le plan d'affaires d'Equans a été préparé en y intégrant les activités Energies et Services qui sont consolidées dans les comptes de Bouygues Construction jusqu'au 31 décembre 2022. Les valeurs comptables ont été testées de manière homogène avec les plans d'affaires.

Les goodwill relatifs aux acquisitions réalisées par Bouygues Construction ont été affectés à Equans sur la base des valeurs historiques des activités Energies et Services. Dans la mesure où l'activité BTP s'est principalement développée par croissance organique et que les synergies futures du goodwill lié aux activités Energies et Services sont attendues chez Equans.

Les taux d'actualisation (coût moyen pondéré du capital) et de croissance retenus à fin 2022 sont les suivants :

en %	Taux d'actualisation 2022			Taux d'actualisation 2021		
	H1 ^a	H2 ^a	Taux de croissance à l'infini 2022	H1 ^a	H2 ^a	Taux de croissance à l'infini 2021
Bouygues Construction	6,7	6,3	2	6,2	5,9	2
Colas	6,9	6,5	2	7,0	6,5	2
Equans	7,3	6,8	2			
TF1	6,7	6,3	1	7,3	6,8	1
Bouygues Telecom	4,5	4,3	2	4,3	4,2	2

(a) selon deux hypothèses de structure d'endettement : 1/3 dette - 2/3 fonds propres (H1) / 2/3 dette - 1/3 fonds propres (H2)

Au 31 décembre 2022, compte tenu de l'écart très important entre la valeur recouvrable et la valeur comptable des actifs pour Bouygues Construction, Colas et Equans, les analyses de sensibilités sont présentées uniquement pour TF1 et Bouygues Telecom.

- Les plans d'affaires utilisés par Equans intègrent :
 - Une légère croissance de son chiffre d'affaires en 2023 et 2024, son évolution résultant de sa stratégie de sélectivité des affaires. A partir de 2025, accélération de la croissance organique du chiffre d'affaires pour atteindre celle des comparables du marché.
 - Un objectif de marge opérationnelle courante des activités (ROCA) de 5% en 2027 par rapport à 2,3% en 2022 avec :
 - en 2023, une marge de ROCA entre 2,5% et 3%,
 - en 2025, une marge de ROCA proche de 4%,
 - en 2027, une marge de ROCA de 5%.

- Les plans d'affaires utilisés pour TF1 ont été établis sur la base de taux de croissance du chiffre d'affaires et de taux de marge opérationnelle en cohérence avec ceux constatés lors des cinq exercices précédents. Ces plans d'affaires intègrent notamment :

- les impacts de la situation économique, concurrentielle, de l'évolution des modes de consommation des contenus, et des supports d'investissements publicitaires ;
- l'accélération de la transformation de TF1 et le développement organique de ses activités ;
- la poursuite de la mise en œuvre d'une stratégie résolument multi-chaînes, multimédia et multi-métiers, alliant puissance et ciblage sur tous les supports, le développement des activités de production, ainsi que des nouveaux modes de monétisation, qui se traduit par :
 - la sécurisation du Core Business Média : contenus TV, Digital (dont info) et publicité,

- l'exploitation d'une offre digitale performante,
- l'élargissement des canaux de distribution (plateformisation, OTT) via le site MYTF1,
- la poursuite du développement du pôle Newen pour se renforcer dans la production et la distribution, en France et à l'étranger.

La baisse du taux d'actualisation observée en 2022 (6,7% en 2022 contre 7,3% en 2021) est liée à la révision de l'échantillon des comparables suite à la cession des activités Publishers et des activités de marketing digital et d'influence. Le flux normatif de trésorerie de TF1 a été déterminé sur la base du plan d'affaire et prend en compte les enjeux mentionnés ci-dessus.

- Le flux normatif de trésorerie de Bouygues Telecom a été déterminé sur la base du plan d'affaires à trois ans et du plan « Ambition 2026 ». Le plan stratégique de Bouygues Telecom a une triple ambition opérationnelle et commerciale dans le Mobile, le Fixe BtoC et le Fixe BtoB. L'opérateur a pour objectif d'être considéré par les clients comme le deuxième opérateur mobile en France et il entend gagner trois millions de clients FTTH supplémentaires, doubler sa part de marché dans le BtoB fixe et

Test de sensibilité aux hypothèses retenues

Pour les UGT TF1 et Bouygues Telecom, des analyses de sensibilité du calcul aux hypothèses clés (taux d'actualisation, taux de croissance, flux de trésorerie normatif) ont été réalisées. Ces hypothèses ont été prises individuellement ou en utilisant des scénarii de variations combinées du taux d'actualisation et des flux de trésorerie normatifs, incluant des changements raisonnablement possibles de ces dernières.

en %	Taux d'actualisation	Variation du flux normatif		Taux de croissance à l'infini	
	H1/H2 ^a	H1 ^a	H2 ^a	H1 ^a	H2 ^a
TF1	8,1	(23,0)	(29,3)	(0,6)	(1,0)
Bouygues Telecom	6,0	(41,1)	(46,2)	0,3	0,1

(a) selon hypothèse de structure d'endettement : 1/3 dette - 2/3 fonds propres (H1) / 2/3 dette - 1/3 fonds propres (H2)

Pour TF1, dans le cas d'une baisse du flux de trésorerie normatif de 20 %, combinée à une hausse du taux d'actualisation de cent points de base, la valeur recouvrable serait inférieure à la valeur comptable de 138 millions d'euros en H1 et inférieure à la valeur comptable de 73 millions d'euros en H2. Par ailleurs, dans le cas d'une baisse de moitié du taux de croissance à l'infini du flux normatif, en considérant toutes les autres hypothèses décrites ci-avant constantes, la valeur recouvrable serait supérieure à la valeur comptable de 183 millions d'euros en H1 et supérieure de 278 millions d'euros en H2.

Pour Bouygues Telecom, dans le cas d'une baisse du flux de trésorerie normatif de 20 % combinée à une hausse du taux d'actualisation de cent points de base, la valeur recouvrable serait inférieure à la valeur comptable

3.2.5 Autres actifs non courants

Au 31 décembre 2022, ils incluent :

- les coentreprises et entités associées comptabilisées par mises en équivalence pour 1 686 millions d'euros ;

devenir un acteur du wholesale fixe. Les hypothèses financières suivantes ont ainsi été retenues pour calculer les flux de trésorerie futurs :

- Pour 2023, Bouygues Telecom prévoit :
 - une hausse du chiffre d'affaires facturé aux clients,
 - un EBITDA après Loyer d'environ 1,9 milliard d'euros,
 - des investissements d'exploitation bruts à 1,5 milliard d'euros (hors fréquences).
- Pour rappel, les objectifs du plan stratégique à l'horizon 2026 visent à atteindre :
 - un chiffre d'affaires Services supérieur à 7 milliards d'euros,
 - un EBITDA après Loyer d'environ 2,5 milliards d'euros avec une marge d'EBITDA après Loyer d'environ 35 %,
 - un cash-flow libre avant variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité d'environ 600 millions d'euros.

D'ici à 2026, l'opérateur prévoit également des investissements bruts annuels d'environ 1,5 milliard d'euros jusqu'en 2025 et d'environ 1,4 milliard d'euros en 2026.

Pour ces UGT, la valeur recouvrable serait égale à la valeur comptable des actifs testés en retenant les deux hypothèses suivantes (H1, H2), prises individuellement, avec les données suivantes :

de 602 millions d'euros en H1 et inférieure à la valeur comptable de 13 millions d'euros en H2. Par ailleurs, dans le cas d'une baisse de moitié du taux de croissance à l'infini du flux normatif, en considérant toutes les autres hypothèses décrites ci-avant constantes, la valeur recouvrable serait supérieure à la valeur comptable de 1 815 millions d'euros en H1 et supérieure de 2 568 millions d'euros en H2.

Conclusion des tests de dépréciation

Pour toutes les UGT testées, les valeurs recouvrables déterminées dans les deux hypothèses de structure d'endettement restent supérieures à la valeur comptable des actifs. Par conséquent, nous n'avons pas été conduits à procéder à une estimation plus fine de la valeur recouvrable des UGT.

- les autres actifs financiers non courants (prêts, créances, participations non consolidées, etc.) pour 584 millions d'euros ; et
- les impôts différés actifs pour 489 millions d'euros.

	Autres actifs financiers non courants				Impôts différés actifs ^c
	Coentreprises et entités associées ^a	Participations non consolidées	Autres actifs financiers non courants ^b	Total	
31/12/2020 retraité	1 543	76	453	529	334
Flux 2021					
Écarts de conversion	16	1	13	14	4
Investissements		9	3	12	
Quote-part de résultat, dotations, reprises et variations de juste valeur par résultat	222		16	16	
Autres produits et charges comptabilisées directement en capitaux propres	22	(9)	2	(7)	
Distribution de dividendes, augmentations de capital, virements de rubriques, changements de périmètre et autres mouvements	(925)	23	(91)	(68)	(46)
31/12/2021	878 ^e	100	396	496	292

(a) y compris goodwill sur coentreprises et entités associées : 136 millions d'euros au 31 décembre 2021

(b) nets des dépréciations sur autres actifs financiers non courants pour 15 millions d'euros (note 4.6 de l'annexe)

(c) cf. note 7 de l'annexe

(d) dont Alstom 930 millions d'euros de réduction de la valeur de cette participation en lien notamment avec les opérations du premier semestre 2021 sur le capital qui ont conduit à la perte d'influence notable (note 3.2.6.2 de l'annexe)

(e) dont SDAIF 280 millions d'euros (note 3.2.6.2 de l'annexe)

	Autres actifs financiers non courants				Impôts différés actifs ^c
	Coentreprises et entités associées ^a	Participations non consolidées	Autres actifs financiers non courants ^b	Total	
31/12/2021	878	100	396	496	292
Flux 2022					
Écarts de conversion	1				(5)
Investissements		13	7	20	
Quote-part de résultat, dotations, reprises et variations de juste valeur par résultat	(30)	23	(2)	21	
Autres produits et charges comptabilisées directement en capitaux propres	109	(5)	5		(26)
Distribution de dividendes, augmentations de capital, virements de rubriques, changements de périmètre et autres mouvements	728	(12)	59	47	228
31/12/2022	1 686 ^d	119	465	584	489

(a) y compris goodwill sur coentreprises et entités associées : 134 millions d'euros au 31 décembre 2022

(b) nets des dépréciations sur autres actifs financiers non courants pour 19 millions d'euros (note 4.6 de l'annexe)

(c) cf. note 7 de l'annexe

(d) dont SDFAST 603 millions d'euros et SDAIF 290 millions d'euros (note 3.2.6.2 de l'annexe)

3.2.6 Coentreprises et entités associées

	Quote-part de capitaux propres	Goodwill sur mises en équivalence	Net
31/12/2020 retraité	1 156	387	1 543
Flux 2021			
Quote-part de résultat exercice	224 ^a	(2)	222
Écarts de conversion	16		16
Autres produits et charges comptabilisées directement en capitaux propres	22		22
Résultat net et produits et charges nets comptabilisés	262	(2)	260
Distribution de dividendes, augmentations de capital, virements de rubriques, changements de périmètre et autres mouvements	(676)	(249)	(925)
31/12/2021	742	136	878
Flux 2022			
Quote-part de résultat exercice	(28) ^a	(2)	(30)
Écarts de conversion	1		1
Autres produits et charges comptabilisées directement en capitaux propres	109 ^c		109
Résultat net et produits et charges nets comptabilisés	82	(2)	80
Distribution de dividendes, augmentations de capital, virements de rubriques, changements de périmètre et autres mouvements	728		728
31/12/2022	1 552	134	1 686 ^b

(a) hors perte de valeur sur goodwill

(b) dont SDFAST 603 millions d'euros et SDAIF 290 millions d'euros (note 3.2.6.2 de l'annexe)

(c) concerne principalement Bouygues Telecom pour 94 millions d'euros (dont une réévaluation des instruments financiers de 39 millions d'euros chez SDFAST et 28 millions d'euros chez SDAIF) et Colas pour 10 millions d'euros (juste valeur sur instruments financiers et change).

Les principales participations des coentreprises et entités associées sont citées en note 24 de l'annexe.

La valeur des coentreprises et entités associées augmente de 808 millions d'euros sur l'exercice 2022. Cette hausse est essentiellement liée à l'entrée en périmètre de la SDFAST pour 585 millions d'euros (note 1.2.1 de l'annexe).

Au 31 décembre 2022, la valeur nette de 1 686 millions d'euros se décompose en 525 millions d'euros de coentreprises (note 3.2.6.1 de l'annexe) et 1 161 millions d'euros de participations dans les entités associées (note 3.2.6.2 de l'annexe).

3.2.6.1 Coentreprises

	31/12/2021	Flux nets 2022	31/12/2022	dont quote-part de résultat et perte de valeur
Diverses participations	291	23	314	22
VIVO (Equans)		121	121	5
Axione (Bouygues Construction)	84	6	90	13
TOTAL	375	150	525	39

Les diverses participations concernent majoritairement des sociétés industrielles chez Colas (carrières, usines d'émulsion) exploitées en commun avec des partenaires hors-Groupe.

3.2.6.2 Participations dans les entités associées

	31/12/2021	Flux nets 2022	31/12/2022	dont quote-part de résultat et perte de valeur
Bouygues SA				
Autres entités associées		(11)	(11)	(11)
Bouygues Construction				
Sociétés concessionnaires d'ouvrages	7	1	8	1
Autres entités associées	4	(1)	3	1
Bouygues Immobilier				
Autres entités associées	9		9	1
Colas				
Tipco Asphalt (Thaïlande)	132	10	142	20
Mak Mecsek zrt (Hungary)	35		35	3
Autres entités associées	17	(3)	14	2
Equans				
Autres entités associées		5	5	
TF1				
Salto				(46)
Autres entités associées	5		5	1
Bouygues Telecom				
SDFAST		603	603	(22)
SDAIF	280	10	290	(12)
Autres entités associées	14	44	58	(6)
TOTAL	503	658	1 161	(69)

SDFAST

La SDFAST est une société créée en 2022 par Bouygues Telecom et Vauban Infrastructures Partners (Groupe BPCE) dans le cadre d'un accord stratégique destiné à accélérer le déploiement des lignes FTTH dans les zones moyennement denses et peu denses (note 1.2.1 de l'annexe).

La valeur de la SDFAST au bilan au 31 décembre 2022 dans les comptes de Bouygues s'élève à 603 millions d'euros après prise en compte d'une

quote-part de résultat négatif 2022 de 22 millions d'euros et d'une réévaluation des instruments financiers de 39 millions d'euros.

Les montants globalisés des principaux actifs, passifs, produits et charges au titre de la participation du groupe Bouygues dans SDFAST sont les suivants :

	SDFAST
	31/12/2022
Montants exprimés à 100 %	
Actif non courant	1 974
Actif courant	369
TOTAL ACTIF	2 343
Capitaux propres	1 230
Passif non courant	781 ^a
Passif courant	332
TOTAL PASSIF	2 343
CHIFFRE D'AFFAIRES	49
RÉSULTAT NET	(45)

(a) dont 762 millions d'euros de dettes financières non courantes

Réconciliation des capitaux propres avec les valeurs comptables des intérêts du Groupe :

	31/12/2022
CAPITAUX PROPRES DE SDFAST	1 230
MONTANT DE L'ACTIF NET COMPTABILISÉ DANS LES	
COMPTES CONSOLIDÉS DE BOUYGUES (quote-part Bouygues : 49%)	603

SDAIF

La SDAIF est une société créée en 2020 par Bouygues Telecom et Vauban Infrastructures Partners (Groupe BPCE) dans le cadre d'un accord stratégique destiné à accélérer le déploiement des lignes FTTH dans les zones moyennement denses.

Bouygues dispose d'une option pour racheter tout ou partie des titres de la société chaque année entre le 15 mars et le 15 juin 2024 à 2027, puis tous les 5 ans de 2030 à 2050.

La valeur de la SDAIF au bilan au 31 décembre 2022 dans les comptes de Bouygues s'élève à 290 millions d'euros après prise en compte d'une quote-part de résultat négatif 2022 de 12 millions d'euros et d'une réévaluation des instruments financiers de 28 millions d'euros.

Les montants globalisés des principaux actifs, passifs, produits et charges au titre de la participation du groupe Bouygues dans SDAIF sont les suivants :

Montants exprimés à 100 %	SDAIF	
	31/12/2022	31/12/2021
Actif non courant	1 466	1 470
Actif courant	218	131
TOTAL ACTIF	1 684	1 601
Capitaux propres	592	572
Passif non courant	1 003 ^a	961 ^b
Passif courant	89	68
TOTAL PASSIF	1 684	1 601
CHIFFRE D'AFFAIRES	162	128
RÉSULTAT NET	(25)	(30)

(a) dont 994 millions d'euros de dettes financières non courantes

(b) dont 911 millions d'euros de dettes financières non courantes

Réconciliation des capitaux propres avec les valeurs comptables des intérêts du Groupe :

	31/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES DE SDAIF	592	572
MONTANT DE L'ACTIF NET COMPTABILISÉ DANS LES COMPTES CONSOLIDÉS DE BOUYGUES (quote-part Bouygues : 49%)	290	280

3.2.7 Participations non consolidées et autres actifs financiers non courants

Le tableau ci-après détaille les informations relatives aux principales participations non consolidées nettes au 31 décembre.

Participations	31/12/2022		31/12/2021	
	Juste valeur	% de détention	Juste valeur	% de détention
Sociétés françaises				
Alstom	13	0,16	18	0,16
Bouygues Construction				
Bouygues Construction Airport Concessions Europe SAS	4	51	4	51
UBY (ex Com'in SAS) ^b			2	50
Bouygues Telecom				
Recommerce Solutions	4	3		
Equans				
PGH2	3	100		
Colas				
UBY (ex Com'in SAS) ^b			2	50
SOUS-TOTAL	24		26	
Sociétés étrangères				
Bouygues Construction				
Cross Yarra Partnership (Australie)	16	10	16	10
Jamaican Infrastructure Operator Ltd (Jamaïque)	7	49		
Bouygues SA				
Alice Technologies Inc (USA)	5	5		
SOUS-TOTAL	28		18	
Sociétés d'enrobés ou de liants chez Colas ^a	9		15	
Filiales et participations diverses ^a	58		41	
TOTAL	119		100	

(a) Les informations sur les « Sociétés d'enrobés ou de liants chez Colas » et « Filiales et participations diverses » regroupent un grand nombre de sociétés individuellement non significatives

(b) La société est intégrée globalement depuis 2022

La hausse des participations non consolidées est de 19 millions d'euros sur l'exercice 2022, principalement liée à l'acquisition d'Equans.

Le tableau ci-après détaille les informations relatives aux autres actifs financiers non courants au 31 décembre.

	31/12/2022	31/12/2021
Créances rattachées à des participations	71	104
Prêts	193	157
• Dépôts et cautionnements versés nets	162	100
• Fonds communs de placement	35	31
• Autres titres immobilisés dont les montants unitaires sont inférieurs à 2 millions d'euros	4	4
Autres immobilisations financières	201	135
Autres actifs financiers non courants	465	396

Répartition par nature des participations non consolidées et autres actifs financiers non courants (hors coentreprises et entités associées)

	Actifs financiers à la juste valeur par OCI ^{a b}	Actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat ^c	Actifs financiers au coût amorti ^d	Total
31/12/2021	60	75	361	496
Flux 2022	3	20	65	88
31/12/2022	63	95	426	584
Échéance à moins d'1 an			34	34
Échéance entre 1 et 5 ans			122	122
Échéance supérieure à 5 ans	63	95	270	428

(a) concernent les participations non consolidées (32 millions d'euros au 31 décembre 2022) et les autres titres immobilisés (31 millions d'euros au 31 décembre 2022) qui sont évalués en juste valeur de hiérarchie de niveaux 1 et 3

(b) variations enregistrées en Other Comprehensive Income (état consolidé des produits et charges comptabilisés)

(c) concernent pour l'essentiel les titres non consolidés (87 millions d'euros au 31 décembre 2022) qui sont évalués en juste valeur de hiérarchie de niveau 3

(d) y compris créances financières sur activité de partenariat public-privé (PPP)

Juste valeur des actifs et des passifs financiers

En application d'IFRS 13, la hiérarchie de la juste valeur qui reflète l'importance des données utilisées dans les valorisations se compose des niveaux suivants :

- niveau 1 (cours cotés non ajustés) : cours auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques ;
- niveau 2 (données observables) : données concernant l'actif ou le passif autres que les cours de marché inclus dans les données d'entrée de

niveau 1, qui sont observables directement (tel qu'un prix) ou indirectement (c'est-à-dire déduites de prix observables) ;

- niveau 3 (données non observables) : données non observables sur un marché, y compris les données observables faisant l'objet d'ajustements significatifs (par exemple, extrapolation de courbes de taux sur des périodes longues non observables). Sont principalement concernés dans le Groupe certains titres de participations non consolidées.

	NIVEAU 1 Cours cotés	NIVEAU 2 Données observables	NIVEAU 3 Données non observables	31/12/2022
Actifs financiers à la juste valeur par OCI ^a	13		50	63
Actifs financiers à la juste valeur par résultat			95	95
Trésorerie nette	5 318			5 318
Instruments financiers nets et autres actifs et passifs financiers courants	208			208

(a) variations enregistrées en Other Comprehensive Income (état consolidé des produits et charges comptabilisés)

Note 4 Actif courant

4.1 Stocks

	31/12/2022			31/12/2021		
	Brut	Dépréciation ^a	Net	Brut	Dépréciation ^a	Net
Stocks de promotion immobilière	1 424	(163)	1 261 ^b	1 385	(152)	1 233
Stocks de matières premières et produits finis	1 610	(128)	1 482	1 239	(94)	1 145
Programmes et droits de diffusion	471	(83)	388	543	(111)	432
TOTAL STOCKS	3 505	(374)	3 131	3 167	(357)	2 810

(a) dont :

- dotations de l'exercice (79) (88)
- reprises de l'exercice 85 124

(b) dont Bouygues Immobilier : immeubles en cours 1 135 millions d'euros, immeubles achevés 37 millions d'euros

Engagements d'exploitation (avec contrepartie) non encore comptabilisés

	Échéances			31/12/2022	31/12/2021
	À moins d'un an	D'un an à cinq ans	À plus de cinq ans		
ACQUISITIONS D'ASSIETTES FONCIÈRES (Bouygues Immobilier)	710			710	305
ACHATS FERMES DE GAZ ET D'ELECTRICITE (Equans)	3	1		4	
Programmes et droits de télédiffusion	434	266	3	703	781
Droits de retransmissions sportives	83	206	50	339	154
DROITS COMMANDÉS NON ENCORE DIFFUSABLES (TF1)	517	472	53	1 042	935
SÉCURISATION DES APPROVISIONNEMENTS DE TERMINAUX (Bouygues Telecom)	579			579	452

4.2 Avances et acomptes versés sur commandes

	31/12/2022			31/12/2021		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Avances et acomptes versés sur commandes	423	(1)	422	348	(1)	347

4.3 Clients/actifs d'impôts/autres créances courantes

	31/12/2022			31/12/2021		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Créances clients et comptes rattachés	10 461	(888)	9 573	7 283	(642)	6 641
Actifs sur contrats clients	5 595		5 595	2 909		2 909
Actifs d'impôt (exigible)	310	(4)	306	173	(4)	169
Autres créances courantes :						
• Personnel, organismes sociaux, État et autres créances	2 127	(9)	2 118	1 743	(12)	1 731
• Créances diverses	1 557	(78)	1 479	1 233	(67)	1 166
• Paiements d'avance	878		878	588		588
TOTAL AUTRES CRÉANCES COURANTES	4 562	(87)	4 475	3 564	(79)	3 485
TOTAL	20 928	(979)	19 949	13 929	(725)	13 204

Répartition des créances clients nettes entre encours non échus et échus

	Encours échus				31/12/2022	31/12/2021
	Encours non échus	0 à 6 mois	6 à 12 mois	À plus de 12 mois		
Créances clients et comptes rattachés	6 881	1 897	387	1 296	10 461	7 283
Dépréciations des créances clients et comptes rattachés	(44)	(92)	(64)	(688)	(888)	(642)
TOTAL CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	6 837 ^a	1 805 ^b	323	608 ^c	9 573	
Total 31/12/2021	4 670	1 296	221	454		6 641

(a) dont Bouygues Construction 1 097 millions d'euros, Colas 1 720 millions d'euros et Equans 1 992 millions d'euros

(b) dont Bouygues Construction 387 millions d'euros, Colas 760 millions d'euros et Equans 357 millions d'euros

(c) dont Bouygues Construction 144 millions d'euros, Colas 150 millions d'euros et Bouygues Telecom 306 millions d'euros

Les créances échues de plus de douze mois non dépréciées concernent essentiellement de la TVA récupérable. L'analyse de ces créances n'a pas révélé de risque de crédit complémentaire.

4.4 Actifs sur contrats clients

	31/12/2021	Flux 2022			31/12/2022	Échéances	
		Écarts de conversion	Changements de périmètre et autres mouvements	Variations liées à l'activité		À moins d'un an	À plus d'un an
Coût d'obtention des contrats clients	312			49	361	234	127
Coût d'exécution des contrats clients	742			207	949	128	821
Écarts liés à l'avancement des contrats ^a	1 855	(24)	2 514 ^b	(60)	4 285	4 285	
TOTAL ACTIFS SUR CONTRATS CLIENTS	2 909	(24)	2 514	196	5 595	4 647	948

(a) composés des factures à établir sur contrats de construction de Bouygues Construction, Bouygues Immobilier, Colas et Equans

(b) concerne principalement l'entrée de périmètre Equans

4.5 Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31/12/2022			31/12/2021		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Disponibilités	5 247		5 247	6 056		6 056
Équivalents de trésorerie	489		489 ^a	445		445
TOTAL	5 736		5 736	6 501		6 501

(a) dont 454 millions d'euros chez Bouygues SA

Les placements de trésorerie sont effectués par le Groupe auprès de banques françaises et étrangères de premier rang.

L'intégralité des placements de trésorerie et d'équivalents de trésorerie est disponible à fin 2022.

Les disponibilités et équivalents de trésorerie sont valorisés à leur juste valeur et peuvent être facilement convertis en numéraire.

La trésorerie nette présentée dans le tableau de flux de trésorerie comprend les éléments suivants par devise au 31 décembre :

	Euro	Livre sterling	Franc suisse	Autres devises				Autres devises	Total 31/12/2022	Total 31/12/2021
				Autres devises Europe	Dollar Australie	Dollar USA	Dollar Canada			
Disponibilités	4 022	228	13	34	162	259	134	395	5 247	6 056
Équivalents de trésorerie	467		1			2	2	17	489	445
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	(206)	(2)	(47)	(36)	(44)	(30)	(2)	(51)	(418)	(351)
Total 31/12/2022	4 283	226	(33)	(2)	118	231	134	361 ^a	5 318	
Total 31/12/2021	5 154	181	31	75	170	182	99	258		6 150

(a) Les autres devises concernent principalement la zone Asie - Pacifique pour 185 millions d'euros, la zone Afrique du Nord pour 58 millions d'euros et la zone Moyen-Orient pour 12 millions d'euros.

4.6 Analyse des amortissements et dépréciations d'actif, provisions au passif

	31/12/2021	Écarts de conversion	Change-ments de périmètre ^a	Dotations et reprises en résultat opérationnel courant			Autres dépréciations et autres provisions ^c	Autres mouve-ments	31/12/2022
				Amortis-ements et dépré-ciations ^b	Autres dépré-ciations et provisions nettes	Reprises non utilisées			
Immobilisations corporelles et incorporelles	(20 041)	(39)	109	(2 228) ^d		1	641 ^e	(21 557)	
Droits d'utilisation des actifs loués	(1 840)	1	12	(446)			187 ^f	(2 086)	
Goodwill	(112)		58					(54)	
Goodwill sur mises en équivalence	(49)						(1)	(50)	
Autres actifs financiers non courants	(15)	1	(3)		(2)	(1)	1	(19)	
SOUS-TOTAL NON COURANT	(22 057)	(37)	176	(2 674)	(2) ^d	^d	^d	828	
Stocks	(357)	(1)	(23)		(14)	20	1	(374)	
Créances clients et comptes rattachés	(642)	(2)	(227)		(46)	29	(2)	(888)	
Valeurs mobilières de placement									
Autres créances courantes	(79)		(5)			2	(2)	(87)	
SOUS-TOTAL COURANT	(1 078)	(3)	(255)		(60)	51	(4)	(1 349)	
TOTAL ACTIF	(23 135)	(40)	(79)	(2 674)	(62)	51 ^g	(4)	828	
Provisions non courantes	(2 093)	3	(217)		(48) ^d	137 ^d	(120) ^d	88	
Provisions courantes	(1 330)	(9)	(662)		(62)	176	1	54	
TOTAL PASSIF	(3 423)	(6)	(879)		(110)	313 ^g	(119)	142	

(a) Les changements de périmètre concernent principalement l'acquisition d'Equans chez Bouygues SA et la cession des activités Publisher d'Unify chez TF1.

(b) concernent les amortissements et dépréciations sur immobilisations corporelles, incorporelles et sur droits d'utilisation des actifs loués

(c) enregistrées en « Autres produits et charges opérationnels » ou « Autres produits et charges financiers »

(d) L'ensemble des dotations et reprises aux amortissements, dépréciations et provisions non courantes, est de 2 261 millions d'euros (voir l'état consolidé des flux de trésorerie).

(e) principalement réduction des amortissements à la suite de cessions ou mises au rebut de matériels, dont 196 millions d'euros chez Bouygues Construction, 276 millions d'euros chez Colas et 117 millions d'euros chez Bouygues Telecom

(f) principalement liés à des modifications de contrats de location entraînant une décomptabilisation partielle des droits d'utilisations

(g) Les reprises non utilisées pour 364 millions d'euros figurent en renvoi du compte de résultat consolidé.

Note 5 Informations sur les capitaux propres consolidés

5.1 Part Groupe et participations ne donnant pas le contrôle : détail par nature au 31 décembre 2022

	Capital	Prime d'émission	Réserves liées au capital	Report à nouveau	Réserves et résultat consolidés	Actions propres détenues	Opérations affectées directement en capitaux propres	31/12/2022
Part Groupe	374	2 193	809	2 367	5 637	(54)	886	12 212
Participations ne donnant pas le contrôle					1 734		(14)	1 720 ^a
CAPITAUX PROPRES D'ENSEMBLE	374	2 193	809	2 367	7 371	(54)	872	13 932

(a) dont TF1 1 038 millions d'euros et Bouygues Telecom 535 millions d'euros

5.2 Capital de Bouygues SA

Au 31 décembre 2022, le capital social de Bouygues SA est constitué de 374 486 777 actions d'une valeur nominale d'un euro. 8 045 000 actions propres ont été annulées au cours du 4^{ème} trimestre 2022, parmi lesquelles 5 475 000 avaient été acquises au cours des neuf premiers mois 2022 pour 170 millions d'euros. Au cours du 4^{ème} trimestre 2022, 1 825 000 actions propres ont été acquises pour 54 millions d'euros. Ces actions détenues en propre sont destinées à être annulées.

	31/12/2021	Flux 2022		31/12/2022
		Augmentation	Réduction	
Actions	382 504 795	26 982	(8 045 000)	374 486 777
NOMBRE DE TITRES	382 504 795	26 982	(8 045 000)	374 486 777
Nominal	1 €			1 €
CAPITAL (en euros)	382 504 795	26 982	(8 045 000)	374 486 777

La diminution du capital de 258 millions d'euros (cf. variation des capitaux propres consolidés) correspond principalement à l'annulation de 8 045 000 actions propres en date du 16 novembre 2022.

5.3 Analyse des produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres

	Note annexe	Exercice 2022	Exercice 2021
Réserve des écarts actuariels	5.3.1	196	62
Réserve de juste valeur sur instruments de capitaux propres	5.3.2	(1)	(4)
Réserve de conversion des filiales contrôlées	5.3.3	(19)	110
Réserve de juste valeur sur instruments financiers de couverture	5.3.4	1 017 ^c	59
Impôts sur les opérations en capitaux propres		(304)	(24)
Quote-part des retraitements sur mises en équivalence		109 ^a	38 ^b
PART GROUPE		998	241
Autres produits et charges sur participations ne donnant pas le contrôle		20	12
TOTAL		1 018	253

(a) concerne principalement des variations de juste valeur d'instruments financiers chez Bouygues Telecom pour un impact positif de 94 millions d'euros et des variations de juste valeur d'instruments financiers et de change chez Colas pour un impact positif de 10 millions d'euros.

(b) concerne principalement Alstom pour un impact positif de 20 millions d'euros et les réserves de conversion chez Colas pour un impact positif de 9 millions d'euros.

(c) concerne principalement les swap de pré-couverture pour 977 millions d'euros dans le cadre du financement de l'acquisition des titres Equans (note 1.2.1 de l'annexe)

5.3.1 Réserve des écarts actuariels sur avantages du personnel (part Groupe)

	31/12/2021	Flux 2022	31/12/2022
Variation avant impôt (sociétés contrôlées)	(221)	196 ^a	(25)

(a) principalement liés à l'évolution du taux iBoxx A10+ en France à 3,56 % au 31 décembre 2022 contre 1,01 % au 31 décembre 2021 et à la diminution de la juste valeur des obligations (note 20.3.2.1 de l'annexe).

5.3.2 Réserve de juste valeur sur instruments de capitaux propres (part Groupe)

	31/12/2021	Flux 2022	31/12/2022
Variation avant impôt (sociétés contrôlées)	(24)	(1)	(25)

5.3.3 Réserve de conversion (part Groupe)

Les principales réserves de conversion au 31 décembre 2022 déterminées sur les états financiers consolidés des sociétés étrangères exprimés en devise (filiales contrôlées et mises en équivalence) sont présentées ci-après. La variation négative de l'exercice de 17 millions d'euros s'explique principalement par la baisse des réserves de conversion chez Equans de 35 millions d'euros, compensée par la hausse constatée chez Colas pour 14 millions d'euros.

	31/12/2021	Flux 2022	31/12/2022
US dollar	39	(6)	33
Dollar australien	3	1	4
Dollar canadien	17	(7)	10
Dollar Hong Kong	(1)	5	4
Franc suisse	39	1	40
Livre sterling	14	(13)	1
Autres devises	(19)	2	(17)
TOTAL	92	(17) ^a	75

(a) diminution de 19 millions d'euros avant prise en compte de l'impact positif de 2 millions d'euros sur les sociétés mises en équivalence

5.3.4 Réserve de juste valeur des instruments financiers de couverture (part Groupe)

L'évolution de la réserve incluant les variations sur appréciation des instruments financiers de couverture est la suivante :

	31/12/2021	Flux 2022	31/12/2022
Variation avant impôt (sociétés contrôlées) ^a	(22)	1 017 ^b	995

(a) principalement liés aux instruments financiers de couverture de flux futurs et de change

(b) concerne principalement les swaps de pré-couverture pour 977 millions d'euros dans le cadre du financement de l'acquisition des titres Equans (note 1.2.1 de l'annexe)

5.4 Analyse des paiements fondés sur des actions

L'impact sur les capitaux propres consolidés des paiements fondés sur des actions (IFRS 2) est le suivant :

	31/12/2022	31/12/2021
Affectation aux réserves :		
Charge calculée selon les plans octroyés depuis les 5 dernières années chez TF1	1	1
Charge calculée selon les plans octroyés depuis les 5 dernières années chez Bouygues SA	12	8
TOTAL (Part Groupe)	13	9
Participations ne donnant pas le contrôle	2	1
TOTAL	15	10

5.5 Analyse des acquisitions et cessions sans changement de contrôle et des autres opérations (changements de périmètre, autres opérations avec les actionnaires et divers)

La diminution de 14 millions d'euros correspond principalement à l'impact de l'acquisition de titres de TF1 par Bouygues SA pour 14 millions d'euros.

Note 6 Provisions non courantes et courantes

6.1 Provisions non courantes

Au 31 décembre 2022, les provisions non courantes s'élevaient à 2 250 millions d'euros :

	Avantages du personnel ^a	Litiges, contentieux, réclamations, travaux ^b	Garanties données ^c	Autres provisions non courantes ^d	Total
31/12/2020 retraité	868	282	378	627	2 155
Flux 2021					
Écarts de conversion	8	2	6	7	23
Changements de périmètre	7		2	9	18
Dotations	82	62	116	105	365
Reprises sur provisions utilisées	(81)	(54)	(79)	(71)	(285)
Reprises sur provisions non utilisées	(19)	(41)	(30)	(51)	(141)
Gains et pertes actuariels	(56)				(56)
Virements de rubriques et autres mouvements		(5)	3	16	14
31/12/2021	809	246	396	642	2 093
Flux 2022					
Écarts de conversion	(1)		(5)	3	(3)
Changements de périmètre	194	21	(1)	3	217
Dotations	94	117	140	78	429
Reprises sur provisions utilisées	(109)	(30)	(89)	(33)	(261)
Reprises sur provisions non utilisées	(20)	(29)	(30)	(58)	(137)
Gains et pertes actuariels	(202)				(202) ^e
Virements de rubriques et autres mouvements	23	1	73	17	114
31/12/2022	788	326	484	652	2 250 ^f

Les provisions sont valorisées en fonction de la meilleure estimation du risque par le management.

(a) Avantages du personnel (note 20.2 de l'annexe)	788
Indemnités de fin de carrière (IFC)	542
Médailles du travail	145
Autres avantages du personnel long terme	101
(b) Litiges et contentieux, réclamations et travaux	326
Provisions sur litiges clients	73
Réclamations sous-traitants	43
Autres litiges de personnel et divers	210
(c) Garanties données	484
Provisions garanties décennales	360
Provisions garanties complémentaires Bâtiment Génie civil/Travaux publics	124
(d) Autres provisions non courantes	652
Provisions risques divers Étranger	42
Provisions risques sociétés non contrôlées	133
Démantèlement et remise en état des sites	306
Provisions Contrôle Organismes sociaux	93
Autres provisions non courantes	78

(e) figure pour 206 millions d'euros dans l'état consolidé des produits et charges comptabilisés en incluant les écarts actuariels positifs pour 4 millions d'euros sur les régimes surfinancés présentés à l'actif

(f) Les passifs éventuels d'Equans intégrés dans les provisions non courantes s'établissent à 85 millions d'euros au 31/12/2022 et se composent essentiellement de provisions pour garanties données pour 75 millions d'euros et de provisions pour litiges et contentieux pour 8 millions d'euros. Ils sont stables par rapport au 30/09/2022 (entrée de périmètre).

6.2 Provisions courantes

Au 31 décembre 2022, les provisions liées au cycle d'exploitation s'élevaient à 1 832 millions d'euros :

	Provisions garanties données aux clients	Provisions Risques Chantiers Travaux et fin de chantiers	Provisions pour pertes à terminaison Chantiers	Autres provisions courantes ^a	Total
31/12/2020	44	383	498	317	1 242
Flux 2021					
Écarts de conversion	1	11	9	6	27
Changements de périmètre			3	6	9
Dotations	14	250	258	155	677
Reprises sur provisions utilisées	(5)	(145)	(137)	(107)	(394)
Reprises sur provisions non utilisées	(9)	(102)	(81)	(47)	(239)
Virements de rubriques et autres mouvements	(3)	12	2	(3)	8
31/12/2021	42	409	552	327	1 330
Flux 2022					
Écarts de conversion		2	4	3	9
Changements de périmètre	55	81	203	323	662
Dotations	21	160	233	120	534
Reprises sur provisions utilisées	(7)	(125)	(213)	(127)	(472)
Reprises sur provisions non utilisées	(12)	(66)	(67)	(32)	(177)
Virements de rubriques et autres mouvements	3	12	1	(70)	(54)
31/12/2022	102	473	713	544	1 832 ^b

Les provisions pour risques chantiers, travaux et fin de chantiers et pour pertes à terminaison concernent principalement Bouygues Construction, Colas et Equans. L'indication de provisions individualisées par chantier n'est pas donnée en raison du caractère confidentiel et préjudiciable de celle-ci.

(a) Autres provisions courantes :	544
Provisions pour réassurance	43
Provisions pour restructuration	33
Provisions pour remise en état des sites (courant)	41
Provisions courantes diverses	427

(b) Les passifs éventuels d'Equans intégrés dans les provisions courantes s'établissent à 148 millions d'euros au 31/12/2022 dont 46 millions d'euros sur les provisions courantes diverses, 61 millions d'euros sur les provisions pour pertes à terminaison, 21 millions d'euros sur les provisions pour risques chantiers travaux et fin de chantiers et 20 millions d'euros sur les provisions garanties données. Ils sont stables par rapport au 30/09/2022 (entrée de périmètre).

Note 7 Actifs et passifs d'impôt différé

Les actifs et passifs d'impôt différé liés aux déficits fiscaux des sociétés appartenant au groupe intégré fiscalement de Bouygues SA (Bouygues Construction, Bouygues Immobilier et Colas) sont présentés au niveau de l'Intégration fiscale Bouygues SA et autres. Depuis le 1^{er} janvier 2023, Equans appartient également au groupe intégré fiscalement de Bouygues SA.

7.1 Actifs d'impôt différé

Actifs d'impôt différé	31/12/2021	Flux 2022	31/12/2022
Bouygues Construction	45		45
Bouygues Immobilier	19	(3)	16
Colas	137	4	141
Equans		287	287
TF1			
Bouygues Telecom			
Intégration fiscale			
Bouygues SA et autres	91	(91)	
TOTAL	292	197	489

Les actifs d'impôt différé proviennent pour l'essentiel des décalages fiscaux temporels (provisions temporairement non déductibles fiscalement, etc.) et des déficits fiscaux ayant une forte probabilité de récupération.

7.2 Passifs d'impôt différé

Passifs d'impôt différé	31/12/2021	Flux 2022	31/12/2022
Bouygues Construction	17	33	50
Bouygues Immobilier			
Colas	113	32	145
Equans		20	20
TF1	30	(7)	23
Bouygues Telecom	177	36	213
Intégration fiscale			
Bouygues SA et autres	7	301	308
TOTAL	344	415	759

7.3 Répartition des impôts différés nets par métier

Nature des impôts différés nets par métier	Actifs/ Passifs d'impôt différé nets 31/12/2021	Écarts de conversion	Changements de périmètre	Produits (charges) comptabilisés en résultat	Produits (charges) comptabilisés en capitaux propres	Autres mouvements	Actifs/ Passifs d'impôt différé nets 31/12/2022
A - Défis fiscaux							
Bouygues Construction				1			1
Bouygues Immobilier	2			(2)			
Colas	4			10			14
Equans			75	(24)			51
TF1	1			(1)			
Bouygues Telecom	2			4			6
Intégration fiscale Bouygues SA et autres	101			(101)			^a
SOUS-TOTAL	110		75	(113)			72
B - Différences temporelles							
Bouygues Construction	28			(21)	(3)	(10)	(6)
Bouygues Immobilier	17				(2)		15
Colas	20	(1)	(5)	(1)	(33)	1	(19)
Equans		(4)	217	9	(6)		216
TF1	(31)			3	(2)	7	(23)
Bouygues Telecom	(179)			(31)	(13)	4	(219)
Intégration fiscale Bouygues SA et autres	(17)		(290)	243	(252)	10	(306)
SOUS-TOTAL	(162)	(5)	(78)	202	(311)	12	(342)
TOTAL	(52)	(5)	(3)	89	(311)	12	(270)

(a) Cette ligne concerne le déficit du groupe d'intégration fiscale Bouygues SA. Au 31 décembre 2022 les déficits du groupe d'intégration fiscale ont entièrement été imputés.

Au 31 décembre 2022, le passif net d'impôt différé s'élève à 270 millions d'euros, dont l'analyse par métier est fournie dans le tableau ci-avant.

La hausse du passif net d'impôt différé de 218 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2021 s'explique principalement par :

- Les impôts différés passifs reconnus pour 290 millions d'euros à la suite à l'allocation provisoire du prix d'acquisition d'Equans chez Bouygues SA ;
- La réduction des impôts différés actifs chez Bouygues SA à la suite de l'imputation sur l'exercice de la totalité des déficits antérieurs au sein de l'intégration fiscale pour 94 millions d'euros, en lien avec l'imposition des soultes sur swap de pré-couverture qui a eu pour effet une hausse de la charge d'impôt exigible en 2022 (note 15.1 de l'annexe) ;
- L'annulation de la charge d'impôt liée aux soultes sur swap de pré-couverture pour 224 millions d'euros chez Bouygues SA qui est remplacée par une charge d'impôt comptabilisée en capitaux propres pour le même montant (note 1.2.1 de l'annexe). Les impôts différés passifs comptabilisés en capitaux propres seront repris en résultat au même rythme que les flux des emprunts obligataires ;
- Principalement compensés par l'entrée d'Equans dans le périmètre du Groupe ayant pour impact la baisse des impôts différés passifs nets de 292 millions d'euros.

Principales sources d'impôts différés par nature :

	31/12/2022	31/12/2021
• Provisions pour avantages du personnel (principalement IFC et pensions)	137	145
• Défis fiscaux	72	110
• Provisions réglementées	(72)	(123)
• Réévaluation des actifs	(286) ^a	
• Autres	(121) ^b	(184)
TOTAL	(270)	(52)

(a) concerne les impôts différés passifs reconnus à la suite de l'allocation provisoire du prix d'acquisition d'Equans chez Bouygues SA

(b) concerne notamment des impôts différés passifs relatifs aux retraitements de consolidation

7.4 Délai de récupération des actifs d'impôt différé

31/12/2022	Moins de 2 ans	2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Délai de récupération estimé des impôts différés actifs	342	47	100 ^a	489

(a) principalement les actifs d'impôt différé sur avantages du personnel chez Bouygues Construction, Colas et Equans

7.5 Actifs d'impôt différé non comptabilisés

Compte tenu de leur faible probabilité de récupération, certains actifs d'impôt différé sont non comptabilisés à fin 2022. Il s'agit essentiellement de déficits fiscaux générés à l'étranger ou en France par les sociétés non intégrées dans le régime d'intégration fiscale de Bouygues SA.

	31/12/2021	Flux 2022	31/12/2022
Bouygues Construction	341	(4)	337
Bouygues Immobilier	31	2	33
Colas	97	11	108
Equans		235	235
TF1	6	(1)	5
TOTAL	475	243	718

Note 8 Dettes financières non courantes et courantes

8.1 Répartition des emprunts portant intérêts par échéance

	Dettes financières courantes au 31 décembre			Dettes financières non courantes au 31 décembre								Total échéance à plus d'un an 2021
	Intérêts courus	Autres dettes financières courantes	Total échéance à moins d'un an 2022	Total échéance à moins d'un an 2021	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	5 à 6 ans	6 ans et plus	Total échéance à plus d'un an 2022	
Emprunts obligataires	88	697	785	884			593	742	988	5 013	7 336	3 814
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit		451	451	340	2 725	649	50	45	357	7	3 833	1 565
Emprunts et dettes financières divers		125	125	100	140	71	109	30	54	13	417	426
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	88	1 273	1 361		2 865	720	752	817	1 399	5 033	11 586	
Total 31/12/2021	86	1 238		1 324	1 161	265	699	728	777	2 175		5 805

Les dettes financières non courantes augmentent de 5,78 milliards d'euros. Cette variation s'explique pour l'essentiel par l'émission de quatre emprunts obligataires dans le cadre du financement de Equans, dont deux émis en mai 2022 pour 2 milliards d'euros et deux émis en octobre 2022 pour 2,25 milliards d'euros, et par le tirage d'un crédit syndiqué pour 2,45 milliards d'euros (note 1.2.1 de l'annexe). La hausse est compensée par le reclassement de non courant à courant de l'emprunt obligataire à échéance janvier 2023 chez Bouygues SA pour 700 millions d'euros.

Les dettes financières courantes augmentent de 37 millions d'euros. Cela s'explique principalement par le remboursement de l'emprunt obligataire à échéance février 2022 chez Bouygues SA pour 800 millions d'euros compensé par le reclassement de non courant à courant de l'emprunt obligataire à échéance janvier 2023 chez Bouygues SA pour 700 millions d'euros.

La liste des emprunts obligataires émis par Bouygues SA est la suivante (pour chacune des souches, il est précisé le cours de cotation en pourcentage de la valeur nominale du « coupon couru ») :

ISIN	Date d'émission	Date d'échéance	Montant nominal à l'échéance	Coupon (%)	Cotation au 31/12/2022 en % du nominal coupon couru ^a
FR0011332196	02/10/2012	16/01/2023	700	3,625	100,0200
FR0010379255	06/10/2006	06/10/2026	595 ^b	5,500	101,0640
FR0013222494	07/12/2016	07/06/2027	750	1,375	90,7050
FR0013507654	14/04/2020	24/07/2028	1 000	1,125	87,1350
FR0014006CS9	03/11/2021	11/02/2030	800	0,500	78,4880
FR001400AJX2	24/05/2022	29/06/2029	1 000	2,250	89,9830
FR001400AJY0	24/05/2022	30/06/2037	1 000	3,250	84,5200
FR001400DNG3	03/11/2022	07/06/2032	1 250	4,625	101,6590
FR001400DNF5	03/11/2022	30/06/2042	1 000	5,375	102,4970
TOTAL			8 095		

(a) source : Bloomberg

(b) nominal en livres sterling contre-valorisé en euros

8.2 Lignes confirmées et utilisées

Description	Lignes confirmées - Échéances				Lignes utilisées - Échéances			
	Moins d'un an	D'un an à cinq ans	Au-delà	Total	Moins d'un an	D'un an à cinq ans	Au-delà	Total
Emprunts obligataires (Bouygues SA pour l'essentiel)	785	1 335	6 001	8 121	785	1 335	6 001	8 121
Autres emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	511	12 014 ^b	923	13 448	451	3 469	364	4 284
Emprunts et dettes financières divers	125	350	67	542	125	350	67	542
TOTAL ^a	1 421	13 699	6 991	22 111	1 361	5 154	6 432	12 947

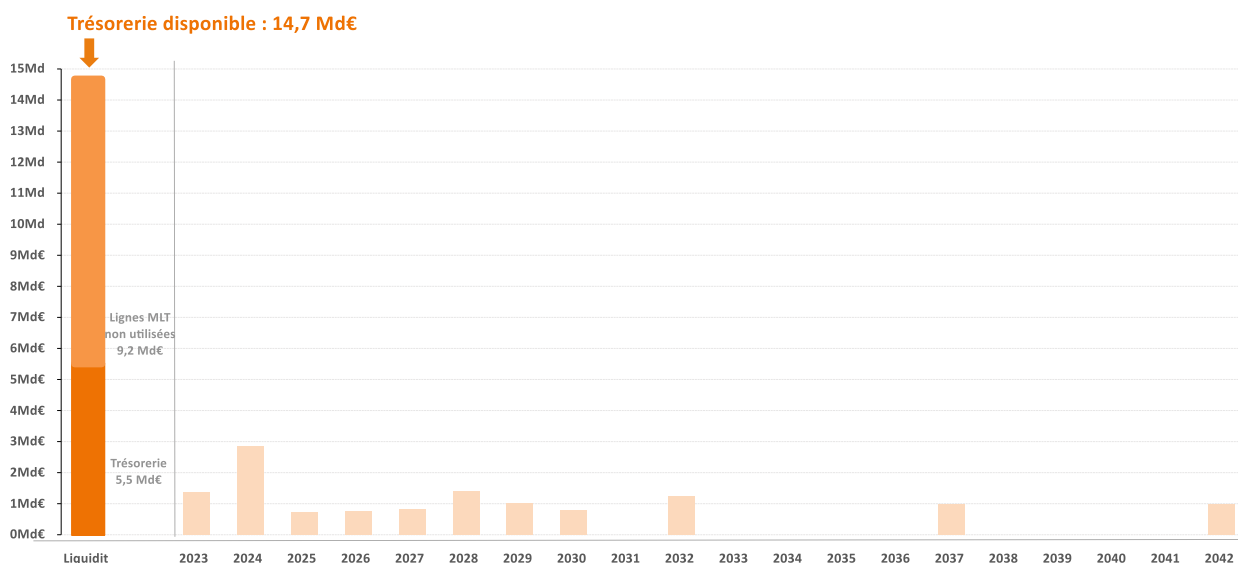
(a) lignes de crédit confirmées et non utilisées : 9,62 milliards d'euros

(b) dont 2,45 milliards d'euros de crédit syndiqué relatifs à l'acquisition d'Equans à échéance 03 octobre 2024

8.3 Liquidités au 31 décembre 2022

Au 31 décembre 2022, la trésorerie disponible s'élève à 5 507 millions d'euros auxquels s'ajoute un montant de 9 164 millions d'euros de lignes bancaires confirmées et non utilisées.

Échéancier de la dette financière (lignes utilisées) à fin décembre 2022



Les emprunts obligataires comportent une clause de change of control (clause de changement de contrôle de Bouygues SA).

Les crédits bancaires contractés par Bouygues SA ne comportent ni covenant financier ni trigger event. Il en est de même pour ceux utilisés par les filiales de Bouygues SA.

8.4 Répartition de la dette financière courante et non courante selon nature de taux

Répartition de la dette financière courante et non courante, après prise en compte de l'ensemble des opérations de couverture de taux non échues à la clôture de l'exercice :

en pourcentage	31/12/2022	31/12/2021
Dettes à taux fixé ^a	72	77
Dettes à taux variable	28	23

(a) dettes à taux fixé pour plus d'un an

8.5 Risque de taux

Au 31 décembre 2022, la répartition des actifs financiers et des dettes financières par nature de taux est la suivante :

	Taux variable	Taux fixé	Total
Passifs financiers (dettes financières) ^a	(4 914)	(8 033)	(12 947)
Actifs financiers (trésorerie nette)	5 507		5 507
Position nette avant gestion	593	(8 033)	(7 440)
Couverture de taux ^b	1 269	(1 269)	
Position nette après gestion	1 862	(9 302)	(7 440)
Correctif lié à la saisonnalité de certaines activités ^c	679	(679)	
Position nette après gestion et correctif	2 541		

(a) Les options d'achat et compléments de prix intégrés dans la dette au titre d'IFRS 9 sont considérés à taux fixé

(b) hors opérations de pré-couverture mise en place dans le cadre du refinancement de l'émission obligataire échéance 2023 (700 millions d'euros au 31 décembre 2022)

(c) Chez Colas, l'activité et la trésorerie liée à l'activité sont soumises à de fortes variations saisonnières. Ce correctif permet d'estimer la trésorerie moyenne sur l'année qui sert de base au calcul de sensibilité des frais financiers à la variation des taux d'intérêt. Il correspond à la différence entre la trésorerie financière moyenne de l'année et la position nette comptable à fin décembre

Une hausse instantanée de 1 % des taux d'intérêt à court terme sur la position nette après gestion et correctif exposée au risque de taux ci-avant engendrerait une diminution du coût de l'endettement financier net de 25 millions d'euros en année pleine.

8.6 Répartition de la dette financière courante et non courante par devise

	Zone Europe						Autres devises	Total
	Euro	Livre sterling	Autres devises	Dollar USA	Dollar Canada			
Non courant 31/12/2022	10 763	643	29	61	11	79	11 586	
Courant 31/12/2022	1 309	20	1	10	1	20	1 361	
Non courant 31/12/2021	5 035	650	6	41	3	70	5 805	
Courant 31/12/2021	1 289	17	1	5	2	10	1 324	

Les dettes financières ventilées par métier figurent en note 17 de l'annexe.

Le détail par métier des sûretés réelles et nantissements donnés par le Groupe figure en note 19.1 de l'annexe.

Note 9 Principaux éléments de variation de l'endettement financier net

9.1 Variation de l'endettement financier net

	31/12/2021	Écarts de conversion	Changements de périmètre	Flux de trésorerie	Variation des justes valeurs	Autres mouvements	31/12/2022
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 501	(51)	566	(1 280)			5 736
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	(351)	19	(818)	732			(418)
TRÉSORERIE NETTE (A) *	6 150	(32)	(252)	(548)			5 318
Dettes financières non courantes	5 805	22	75	6 433 ^b	9	(758)	11 586
Dettes financières courantes	1 324	(29)	59	(688) ^b	(1)	696	1 361
Instruments financiers nets	(38)	(1)	(2)	^b	(148)		(189)
ENDETTEMENT FINANCIER BRUT (B)	7 091	(8)	132	5 745	(140) ^d	(62)	12 758
ENDETTEMENT FINANCIER NET (A)-(B)	(941)	(24)	(384) ^e	(6 293)	140	62 ^c	(7 440)

(a) diminution nette de trésorerie de 832 millions d'euros analysée dans l'état consolidé des flux de trésorerie

(b) flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement de l'exercice 2022 de 5 745 millions d'euros analysés dans l'état consolidé des flux de trésorerie se décomposent en augmentation de 11 189 millions d'euros et en diminution de 5 444 millions d'euros

(c) dont :

- impact nul du reclassement de 700 millions d'euros de non courant à courant de l'emprunt obligataire à échéance janvier 2023 chez Bouygues SA
- l'annulation de la dette de 58 millions d'euros liée au complément de prix payé BTBD dont le paiement figure dans les flux de trésorerie et de la réduction du complément de prix BTBD de 40 millions d'euros

- l'engagement de souscription à l'augmentation de capital de SDFAST pour 50 millions d'euros

- réduction de l'endettement financier net liée aux mouvements sur puts minoritaires de filiales du secteur Newen Studios pour 13 millions d'euros

(d) dont 108 millions d'euros de variation de juste valeur des instruments financiers dans le cadre du financement de l'acquisition d'Equans

(e) augmentation de l'endettement financier net principalement liée à Equans avec un impact sur l'endettement net de 370 millions d'euros

9.2 Principales variations de l'endettement financier net au cours de l'exercice 2022

ENDETTEMENT FINANCIER NET AU 31/12/2021	(941)
Acquisition de 100% des titres d'Equans	(6 146)
Autres acquisitions/cessions des activités consolidées, des titres non consolidés et autres titres immobilisés, y compris changements de périmètre et engagements de rachat sur participations ne donnant pas le contrôle	(285) ^a
Païement des fréquences	(109) ^b
Swaps de pré-couverture	831 ^c
Opérations sur capital	(227) ^d
Dividendes versés	(777)
Exploitation	214
ENDETTEMENT FINANCIER NET AU 31/12/2022	(7 440)

(a) concerne principalement les cessions de Gamed, Ykone et des activités Publishers d'Unify chez TF1 et l'acquisition d'Hasselmann chez Colas

(b) concerne les fréquences 5G pour 86 millions d'euros et les fréquences 900 MHz et 1800 MHz pour 23 millions d'euros

(c) comprend les variations de juste valeur des swaps de pré-couverture pour 977 millions d'euros nettes de l'impôt décaissé pour 146 millions d'euros (voir note 1.2.1 de l'annexe)

(d) concerne principalement les rachats d'actions auto détenues pour 224 millions d'euros (voir note 5.2 de l'annexe)

Note 10 Obligations locatives non courantes et courantes

10.1 Répartition des obligations locatives par échéance

	Obligations locatives courantes			Obligations locatives non courantes						Total échéance à plus d'un an
	1 à 3 mois	4 à 12 mois	Total échéance à moins d'un an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	5 à 6 ans	6 ans et plus	
TOTAL 31/12/2022	85	413	498	432	348	279	226	229	593	2 107
TOTAL 31/12/2021	89	273	362	310	269	236	180	133	345	1 473

10.2 Variation des obligations locatives

	31/12/2021	Écarts de conversion	Changements de périmètre	Flux de trésorerie	Nouveaux contrats, modifications de contrats et autres mouvements liés aux contrats de location	31/12/2022
Obligations locatives non courantes	1 473	(1)	278		357	2 107
Obligations locatives courantes	362		118	(441)	459	498
TOTAL OBLIGATIONS LOCATIVES	1 835	(1)	396	(441)	816	2 605

Les changements de périmètre concernent principalement Equans.

Note 11 Passif courant

11.1 Passif courant

	31/12/2022	31/12/2021
Dettes financières courantes ^a	1 361	1 324
Obligations locatives courantes	498	362
Passifs d'impôts courants	349	196
Fournisseurs et comptes rattachés	11 116	8 266
Passifs sur contrats clients ^b	6 941	4 305
Provisions courantes ^c	1 832	1 330
Autres passifs courants, comptes de régularisation et assimilés :		
• Autres dettes opérationnelles (personnel, organismes sociaux, État)	4 636	3 152
• Produits différés	171	125
• Autres dettes non financières	2 578	2 702
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	418	351
Instruments financiers - Couverture des dettes financières	4	9
Autres passifs financiers courants	13	16
TOTAL PASSIF COURANT	29 917	22 138

(a) cf. analyse en note 8 de l'annexe

(b) cf. analyse en note 11.2 de l'annexe

(c) cf. analyse en note 6.2 de l'annexe

11.2 Passifs sur contrats clients

	Flux 2022				31/12/2022
	31/12/2021	Écarts de conversion	Changements de périmètre et autres mouvements	Variations liées à l'activité	
Avances et acomptes reçus sur commandes ^a	979	(16)	327 ^c	140	1 430
Écarts liés à l'avancement des contrats ^b	3 326	4	2 104 ^c	77	5 511
TOTAL PASSIFS SUR CONTRATS CLIENTS	4 305	(12)	2 431	217	6 941

(a) Le poste « Avances et acomptes reçus sur commandes » comprend à hauteur de 13 millions d'euros au 31 décembre 2022 (1 million d'euros au 31 décembre 2021) des avances reçues de la part de clients à la signature de l'acte de vente de programmes immobiliers en état futur d'achèvement.

Ces sommes non restituables sont utilisées pour financer l'avancement des projets.

(b) principalement composés des produits constatés d'avance sur des contrats de Bouygues Construction et d'Equans.

(c) principalement lié à l'entrée de périmètre d'Equans pour 1 922 millions d'euros et aux deux contrats de déploiement apportés à SDFAST par Bouygues Telecom pour 535 millions d'euros (note 1.2.1 de l'annexe).

Note 12 Chiffre d'affaires

12.1 Analyse par métier

L'analyse du chiffre d'affaires par zone géographique est présentée en fonction du lieu de réalisation du chiffre d'affaires. Le principal changement de périmètre concerne l'acquisition d'Equans le 4 octobre 2022 (note 1.2.1 de l'annexe).

	Chiffre d'affaires 2022				Chiffre d'affaires 2021			
	France	International	Total	%	France	International	Total	%
Bouygues Construction	5 211	7 850	13 061	29	5 225	7 401	12 626	34
Bouygues Immobilier	1 932	100	2 032	5	2 002	113	2 115	6
Colas	6 168	9 288	15 456	35	6 011	7 170	13 181	35
Equans ^a	1 230	2 521	3 751	8				
TF1	2 109	353	2 462	6	2 118	269	2 387	6
Bouygues Telecom	7 504		7 504	17	7 226		7 226	19
Bouygues SA et autres	14	42	56	0	13	41	54	0
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ	24 168	20 154	44 322	100	22 595	14 994	37 589	100

(a) La contribution d'Equans au chiffre d'affaires 2022 ne tient compte que de l'activité du quatrième trimestre 2022 (note 1.2.1 de l'annexe).

La ventilation du chiffre d'affaires par nature et métier figure en note 17 de l'annexe.

Au titre des exercices 2022 et 2021, il n'existe pas de contrat d'échange de biens ou de services significatif et aucun revenu significatif ne repose sur une obligation de performance antérieure à l'année en cours.

12.2 Analyse par zone géographique

	Chiffre d'affaires 2022		Chiffre d'affaires 2021	
	Total	%	Total	%
France	24 168	55	22 595	60
Union européenne (27 membres)	4 698	10	2 704	7
Autres pays européens	5 812	13	4 550	12
Afrique	1 274	3	947	3
Moyen-Orient	51	0	44	0
Amérique du Nord	5 750	13	4 181	11
Amérique Centrale et du Sud	358	1	294	1
Asie - Pacifique	2 211	5	2 274	6
TOTAL	44 322	100	37 589	100

Le chiffre d'affaires réalisé au sein des autres pays européens est constitué pour 64 % par le Royaume-Uni et pour 32 % par la Suisse, essentiellement dans les activités de construction et d'énergie et services.

12.3 Répartition, selon nature de marchés, entre la France et l'international

en pourcentage	2022			2021		
	France	International	Ensemble	France	International	Ensemble
Marchés publics ^a	26	45	34	26	44	33
Marchés privés	74	55	66	74	56	67

(a) facturation directe aux services de l'État, collectivités locales et entreprises publiques (marchés de travaux et d'entretien pour l'essentiel)

12.4 Carnet de commandes

Le carnet de commandes du Groupe au 31 décembre 2022 s'établit à 58 070 millions d'euros.

	Flux 2022				31/12/2022
	31/12/2021	Écarts de conversion	Changements de périmètre	Autres variations liées à l'activité	
Activités de construction	33 224	794	(27)	(238)	33 753
dont Bouygues Construction	20 759	530		(701) ^a	20 588
dont Bouygues Immobilier	1 739			(291)	1 448
dont Colas	10 726	264	(27)	754	11 717
Equans		299	17 775	651	18 725
TF1	201			(33)	168
Bouygues Telecom	3 778			1 675	5 453
Retraitements inter-activités	(50)			21	(29)
TOTAL CARNET DE COMMANDES	37 153	1 093	17 748	2 076	58 070
dont maturité inférieure à 1 an	19 662				29 393
dont maturité comprise entre 1 et 5 ans	14 380				21 710
dont maturité supérieure à 5 ans	3 111				6 967

(a) dont 12 053 millions d'euros de prises de commande

Chez Bouygues Construction, Colas et Equans le carnet de commandes représente le volume d'activité restant à réaliser pour les opérations ayant fait l'objet d'une prise de commande ferme, c'est-à-dire dont le contrat a été signé et est entré en vigueur (après l'obtention de l'ordre de service et la levée des conditions suspensives).

Chez Bouygues Immobilier, il est composé du chiffre d'affaires des ventes notariées restant à réaliser et du montant du chiffre d'affaires total des réservations signées restant à notarié. En application de la norme IFRS 11, Bouygues Immobilier exclut de son carnet de commandes le chiffre

d'affaires des réservations réalisées à travers des coentreprises mises en équivalence (sociétés en co-promotion en cas de contrôle conjoint).

Le carnet de commandes de TF1 représente le volume d'activité restant à réaliser pour les productions ayant fait l'objet d'une prise de commande ferme, c'est-à-dire dont le contrat a été signé et est entré en vigueur.

Le carnet de commandes de Bouygues Telecom représente principalement le chiffre d'affaires sur les abonnements facturables aux clients jusqu'au terme de leurs engagements contractuels.

Note 13 Résultat opérationnel

	2022	2021
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	1 962	1 693
Autres produits opérationnels	93	115
Autres charges opérationnelles	(183)	(75)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	1 872	1 733

La répartition par métier du résultat opérationnel courant et du résultat opérationnel est présentée en note 17 de l'annexe.

Le résultat opérationnel courant 2022 intègre une charge de loyers de 1 190 millions d'euros qui comprend les loyers relatifs aux contrats de location exemptés de l'application d'IFRS 16 (note 2.11.2 de l'annexe). Cette charge s'élevait à 1 045 millions d'euros en 2021. Ces montants concernent principalement des charges de loyers liées aux contrats de courte durée ou portant sur des actifs de faible valeur à neuf chez Colas et Bouygues Construction. Les composantes non locatives (prestations de services) sont enregistrées en « Charges externes ».

Autres produits et charges opérationnels

2022

Les autres charges opérationnelles nettes concernent Bouygues Telecom, Bouygues Construction, TF1 et Bouygues SA. Elles s'élèvent à 90 millions d'euros et comprennent pour le Groupe de 71 millions d'euros de coûts relatifs au rachat d'Equans et 18 millions d'euros de coûts relatifs au projet de fusion des activités de TF1 et M6.

Les autres charges opérationnelles se décomposent par métier de la manière suivante :

- 52 millions d'euros de plus-values de cession de data centres (note 1.2.1 de l'annexe) et 40 millions d'euros de réduction du complément de prix BTBD (note 9.1 de l'annexe), partiellement compensés par 12 millions d'euros de coûts de mise en œuvre du partage de réseau et 10 millions d'euros de dépréciations de droits d'utilisation chez Bouygues Telecom ;
- 15 millions d'euros de coûts relatifs au projet de rapprochement des activités de TF1 et M6 chez TF1 (note 1.2.2 de l'annexe) ;
- 52 millions d'euros de provisions pour risques relatives à un changement de réglementation, 11 millions d'euros de coûts au sein du pôle Energies & Services dans le cadre du rachat d'Equans par Bouygues SA, 8 millions d'euros de coûts de restructuration et 11 millions d'euros d'autres charges opérationnelles chez Bouygues Construction ; et
- 63 millions d'euros de coûts relatifs principalement au rachat d'Equans auprès d'Engie et au projet de rapprochement des activités de TF1 et M6 chez Bouygues SA (note 1.2.2 de l'annexe).

2021

Les autres charges opérationnelles nettes de 40 millions d'euros concernaient Bouygues Telecom, Bouygues Immobilier, Colas, TF1 et Bouygues SA, et se décomposaient comme suit :

- 114 millions d'euros de plus-values de cession de data centres (note 1.2.2 de l'annexe), partiellement compensés par 13 millions d'euros de coûts de mise en œuvre du partage de réseau et 10 millions d'euros d'autres charges opérationnelles nettes chez Bouygues Telecom ;
- 8 millions d'euros de coûts d'adaptation chez Bouygues Immobilier ;
- 10 millions d'euros de frais d'acquisition de Destia Oy ainsi que des coûts additionnels de démantèlement du site de Dunkerque chez Colas ;
- 10 millions d'euros de coûts relatifs au projet de rapprochement des activités de TF1 et M6 chez TF1 ; et
- 23 millions d'euros de coûts relatifs principalement aux projets de rapprochement des activités de TF1 et M6 et de rachat d'Equans auprès d'Engie chez Bouygues SA.

Note 14 Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers

14.1 Analyse du coût de l'endettement financier net

	2022	2021
Charges financières dont	(231)	(176)
Charges d'intérêts sur endettement	(190)	(162)
Charges d'intérêts liées à la trésorerie	(39)	(14)
Impacts négatifs des instruments financiers	(2)	
Produits financiers dont	33	21
Produits d'intérêts sur trésorerie et équivalents de trésorerie	29	19
Revenus et plus-values sur cessions d'éléments de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie	2	2
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(198)	(155)

La répartition du coût de l'endettement financier net par métier est présentée en note 17 de l'annexe.

Le coût de l'endettement financier net est en hausse de 43 millions d'euros en lien avec la hausse de l'endettement net du Groupe et concerne principalement Colas pour 25 millions d'euros et Bouygues SA pour 14 millions d'euros où les charges financières nettes liées au financement de l'acquisition des titres Equans de 37 millions d'euros sont partiellement compensées par une baisse des taux des autres emprunts obligataires de 31 millions d'euros.

14.2 Autres produits et charges financiers

	2022	2021
Autres produits financiers	91	63
Autres charges financières	(118)	(74)
TOTAL AUTRES PRODUITS/(CHARGES) FINANCIERS	(27)	(11)

Les autres produits et charges financiers incluent les produits financiers de participation, les plus ou moins-values sur titres non consolidés, la rémunération des investisseurs sur fonds appelés (immobilier d'entreprise), les commissions d'engagements, les variations de juste valeur sur les « Autres actifs financiers courants », les dividendes des entités non consolidées et divers sur la période.

Les autres charges financières nettes augmentent de 16 millions d'euros en lien avec des commissions d'engagement plus élevées qu'en 2021 du fait de la hausse des opérations financières chez Bouygues Telecom et Bouygues SA (Equans).

Note 15 Impôt

15.1 Analyse de la charge nette d'impôt

	2022			2021		
	France	Étranger	Total	France	Étranger	Total
Impositions exigibles par les administrations fiscales	(383)	(130)	(513)	(233)	(159)	(392)
Impositions différées Passif	(54)	(13)	(67)	(1)	4	3
Impositions différées Actif	157	(1)	156	(55)	12	(43)
TOTAL	(280)	(144)	(424)	(289)	(143)	(432)

La répartition de la charge nette d'impôt par métier est présentée en note 17 de l'annexe.

L'impôt exigible augmente de 121 millions d'euros par rapport à 2021, en lien notamment avec l'imposition chez Bouygues SA des soultes sur swap de pré-couverture liées à Equans pour 146 millions d'euros. Les impôts sur soultes étant comptabilisés en produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres (note 1.2.1 de l'annexe), cette charge est annulée sur la ligne des impôts différés avant d'être reprise en résultat au même rythme que les flux des emprunts obligataires.

15.2 Rapprochement entre taux théorique d'impôt et taux effectif d'impôt (preuve d'impôt)

Les différences constatées entre le taux théorique d'impôt de droit commun en vigueur en France et le taux effectif constaté en charge de l'exercice sont les suivantes :

	2022	2021
RÉSULTAT NET (100 %)	1 131	1 305
Neutralisation		
Impôt	424	432
Résultat net des activités abandonnées	Néant	Néant
Quote-part du résultat net des coentreprises et entités associées	30	(222)
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS POURSUIVIES AVANT IMPÔTS	1 585	1 515
Taux théorique d'impôt de l'exercice en France	25,83 %	28,41 %
Effets liés à la non-reconnaissance des reports déficitaires et autres décalages temporels : création/(utilisation)	3,20 %	4,58 %
Effets des différences permanentes	(0,55) %	0,28 %
Impôts forfaitaires, de distribution et crédits d'impôts	0,63 %	(1,39) %
Écarts de taux sur plus-values de cession	(2,04) %	(0,67) %
Écarts de taux d'impôt, impositions étrangères, report variable	(0,32) %	(2,71) %
TAUX EFFECTIF D'IMPÔT	26,75 %	28,51 %

Le taux effectif d'impôt 2022 s'établit à 27 % contre 29 % en 2021. Le taux effectif 2022 est principalement impacté par des déficits à l'étranger n'ayant pas donné lieu à la comptabilisation d'impôts différés actifs, partiellement compensés par les effets de différences de taux sur plus-values de cessions long terme. La diminution du taux effectif d'impôt par rapport à 2021 s'explique en partie par la diminution du taux de l'IS de 28,41 % à 25,83 % en France.

Note 16 Résultat net part du Groupe des activités poursuivies et résultat dilué par action

Le résultat net des activités poursuivies par action avant dilution est obtenu en ramenant le résultat net des activités poursuivies (part du Groupe) au nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice 2022 (à l'exclusion du nombre moyen des actions détenues ordinaires achetées à titre d'autocontrôle).

Le résultat net part du Groupe des activités poursuivies par action 2022 ne tient compte que de trois mois d'activité d'Equans (note 1.2.1 de l'annexe).

	2022	2021
Résultat net des activités poursuivies part du Groupe (en millions d'euros)	973	1 125
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation	381 180 055	381 496 616
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE DES ACTIVITÉS POURSUIVIES PAR ACTION (en euros)	2,55	2,95

Le résultat net des activités poursuivies dilué par action est calculé par rapport au nombre moyen pondéré d'actions en circulation incluant la conversion potentielle de toutes les actions pouvant avoir un effet dilutif (options de souscription d'actions potentiellement et économiquement exerçables à la clôture de l'exercice).

Le résultat net part du Groupe des activités poursuivies dilué par action 2022 ne tient compte que de trois mois d'activité d'Equans (note 1.2.1 de l'annexe).

	2022	2021
Résultat net des activités poursuivies part du Groupe (en millions d'euros)	973	1 125
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation	381 180 055	381 496 616
Ajustement lié à l'effet dilutif des options sur les actions	59 975	444 659
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE DES ACTIVITÉS POURSUIVIES DILUÉ PAR ACTION (en euros)	2,55	2,95

Note 17 Information sectorielle

L'information sectorielle ci-après est présentée par métier (UGT) : Bouygues Construction (Construction et services) ; Bouygues Immobilier (Immobilier) ; Colas (Infrastructures de transport) ; Equans (énergies et services) ; TF1 (Médias) ; Bouygues Telecom (Télécoms) ; Bouygues SA et autres.

Les cessions internes entre les différents métiers se réalisent en règle générale aux conditions de marché.

L'information sur le chiffre d'affaires par zone géographique figure en note 12.2 de l'annexe.

Les secteurs opérationnels par métier correspondent aux secteurs revus par le principal décideur opérationnel du Groupe et aucun regroupement n'a

été effectué. Cette information est utilisée aux fins d'affectation des ressources aux secteurs opérationnels et de l'évaluation de leur performance.

Les données des secteurs opérationnels suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les états financiers consolidés et décrites dans les notes aux états financiers.

Le secteur « Bouygues SA et autres » présenté regroupe les contributions des entités holding corporate et des entités qui se consacrent au financement centralisé du Groupe.

Les contributions d'Equans au compte de résultat 2022, à l'EBITDA après loyers et aux autres indicateurs financiers 2022 ne tiennent compte que de l'activité du quatrième trimestre 2022.

	Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Colas	Equans	TF1	Bouygues Telecom	Bouygues SA et autres	Total
COMPTE DE RÉSULTAT 2022								
Publicité					1 669			1 669
Prestations de services	4 446	69	630	281	787	5 753	207	12 173
Autres produits sur Activités de construction	8 613	1 963	11 655	3 374				25 605
Autre chiffre d'affaires	108		3 244	102	52	1 779		5 285
Chiffre d'affaires total	13 167	2 032	15 529	3 757	2 508	7 532	207	44 732
Chiffre d'affaires inter-activités	(106)		(73)	(6)	(46)	(28)	(151)	(410)
CHIFFRE D'AFFAIRES NET AVEC CLIENTS EXTERNES	13 061	2 032	15 456	3 751	2 462	7 504	56	44 322
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT DES ACTIVITÉS	413	37	468	130	322	694	(46)	2 018
Amortissements et dépréciations des actifs incorporels reconnus lors des acquisitions (PPA)			(8)		(6)	(29)	(13)	(56)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	413	37	460	130	316	665	(59)	1 962
Autres produits opérationnels						93		93
Autres charges opérationnelles	(82)				(15)	(23)	(63)	(183)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	331	37	460	130	301	735	(122)	1 872
Coût de l'endettement financier net (-) /Produit de l'excédent financier net (+)	18	(1)	(47)	(8)	(2)	(18)	(140)	(198)
Charges d'intérêts sur obligations locatives	(9)	(1)	(19)	(3)	(3)	(27)		(62)
Impôt	(106)	(11)	(142)	(26)	(56)	(145)	62	(424)
Quote-part du résultat net des coentreprises et entités associées	5	8	49	5	(49)	(39)	(9)	(30)
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	273	18	300	90	182	485	(217)	1 131
Résultat net des activités abandonnées								
RÉSULTAT NET	273	18	300	90	182	485	(217)	1 131
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	273	18	292	90	78	439	(217)	973

Le résultat opérationnel courant 2022 retraité de la contribution d'Equans et des charges d'amortissements et dépréciations des actifs incorporels reconnus lors de l'allocation du prix d'acquisition d'Equans figurant dans la contribution de Bouygues SA et autres s'élève à 1 845 millions d'euros.

	Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Colas	TF1	Bouygues Telecom	Bouygues SA et autres	Total
COMPTE DE RÉSULTAT 2021							
Publicité				1 695			1 695
Prestations de services	4 277	75	234	661	5 586	213	11 046
Autres produits sur Activités de construction	8 423	2 041	10 386				20 850
Autre chiffre d'affaires	70		2 606	71	1 670		4 417
Chiffre d'affaires total	12 770	2 116	13 226	2 427	7 256	213	38 008
Chiffre d'affaires inter-activités	(144)	(1)	(45)	(40)	(30)	(159)	(419)
CHIFFRE D'AFFAIRES NET							
AVEC CLIENTS EXTERNES	12 626	2 115	13 181	2 387	7 226	54	37 589
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT DES ACTIVITÉS							
	342	43	447	348	601	(47)	1 734
Amortissements et dépréciations des actifs incorporels reconnus lors des acquisitions (PPA)			(7)	(5)	(29)		(41)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	342	43	440	343	572	(47)	1 693
Autres produits opérationnels					115		115
Autres charges opérationnelles		(8)	(10)	(10)	(24)	(23)	(75)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	342	35	430	333	663	(70)	1 733
Coût de l'endettement financier net (-) /Produit de l'excédent financier net (+)	11		(22)	(2)	(11)	(131)	(155)
Charges d'intérêts sur obligations locatives	(9)	(1)	(15)	(3)	(24)		(52)
Impôt	(117)	(10)	(148)	(70)	(159)	72	(432)
Quote-part du résultat net des coentreprises et entités associées	25	(2)	22	(29)	(14)	220	222
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	276	7	263	224	445	90	1 305
Résultat net des activités abandonnées							
RÉSULTAT NET	276	7	263	224	445	90	1 305
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	274	7	253	98	403	90	1 125

	Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Colas	Equans	TF1	Bouygues Telecom	Bouygues SA et autres	Total
Résultat opérationnel courant	413	37	460	130	316	665	(59)	1 962
• Charges d'intérêts sur obligations locatives	(9)	(1)	(19)	(3)	(3)	(27)		(62)
Retraitement des dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations :								
• Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	186	11	392	41	446	1 122	30	2 228
• Dotations aux provisions et autres dépréciations nettes de reprises utilisées	(9)	21	121	22	(6)	25	(2)	172
Retraitement des autres produits d'exploitation :								
• Reprises des provisions et dépréciations non utilisées et autres	(145)	(16)	(170)		(20)	(12)	(1)	(364)
EBITDA APRÈS LOYER 2022	436	52	784	190	733	1 773	(32)	3 936

	Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Colas	TF1	Bouygues Telecom	Bouygues SA et autres	Total
Résultat opérationnel courant	342	43	440	343	572	(47)	1 693
• Charges d'intérêts sur obligations locatives	(9)	(1)	(15)	(3)	(24)		(52)
Retraitement des dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations :							
• Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	200	11	398	371	1 075	10	2 065
• Dotations aux provisions et autres dépréciations nettes de reprises utilisées	195	39	169	(5)	5	2	405
Retraitement des autres produits d'exploitation :							
• Reprises des provisions et dépréciations non utilisées et autres	(230)	(22)	(164)	(11)	(16)	(1)	(444)
EBITDA APRÈS LOYER 2021	498	70	828	695	1 612	(36)	3 667

	Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Colas	Equans	TF1	Bouygues Telecom	Bouygues SA et autres	Total
BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2022								
Coentreprises et entités associées	119	108	397	15	12	950 ^a	85	1 686
Provisions non courantes	(789)	(120)	(678)	(276)	(41)	(311)	(35)	(2 250)
Provisions courantes	(745)	(22)	(411)	(604)	(31)		(19)	(1 832)
Endettement financier net au 31 décembre 2022 :								
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 261	72	471	578	484	39	(1 169)	5 736
Dettes financières non courantes	(921)	(28)	(181)	(40)	(108)	(1 942)	(8 366)	(11 586)
Dettes financières courantes	(12)		(40)	(30)	(51)	(432)	(796)	(1 361)
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	(511)	(200)	(548)	(535)	(1)		1 377	(418)
Instruments financiers - Couverture des dettes financières (actif/passif)			6	3	2	32	146	189
ENDETTEMENT FINANCIER NET/EXCÉDENT FINANCIER NET ^b	3 817	(156)	(292)	(24)	326	(2 303)	(8 808)	(7 440)

	Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Colas	TF1	Bouygues Telecom	Bouygues SA et autres	Total
BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2021							
Coentreprises et entités associées	109	87	370	16	295 ^a	1	878
Provisions non courantes	(791)	(112)	(845)	(46)	(260)	(39)	(2 093)
Provisions courantes	(828)	(28)	(424)	(27)	(1)	(22)	(1 330)
Endettement financier net au 31 décembre 2021 :							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 956	54	547	384	286	274	6 501
Dettes financières non courantes	(885)	(9)	(168)	(109)	(1 671)	(2 963)	(5 805)
Dettes financières courantes	(5)	(8)	(29)	(72)	(349)	(861)	(1 324)
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	(545)	(179)	(383)	(4)		760	(351)
Instruments financiers - Couverture des dettes financières (actif/passif)				(1)		39	38
ENDETTEMENT FINANCIER NET/EXCÉDENT FINANCIER NET ^b	3 521	(142)	(33)	198	(1 734)	(2 751)	(941)

(a) dont SDFAST pour 603 millions d'euros au 31 décembre 2022 (entrée de périmètre) et SDAIF pour 290 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 280 millions d'euros au 31 décembre 2021

(b) correspond à la contribution de niveau métier après maintien des comptes courants intra-groupe Bouygues Relais et Uniservice (l'annulation intra-Groupe de ceux-ci est réalisée en colonne Bouygues SA et autres)

	Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Colas	Equans	TF1	Bouygues Telecom	Bouygues SA et autres	Total
Autres indicateurs financiers 2022								
CAF après coût de l'endettement financier net, charges d'intérêts des obligations locatives et impôts décaissés (I)	440	41	616	164	614	1 743	(294)	3 324
Acquisitions nettes de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles (II)	(101)	(6)	(178)	(59)	(312)	(1 543)	(22)	(2 221)
Remboursement des obligations locatives (III)	(70)	(9)	(151)	(36)	(21)	(153)	(1)	(441)
CASH-FLOW LIBRE (I) + (II) + (III)	269	26	287	69	281	47	(317)	662
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIÉ A L'ACTIVITÉ, Y COMPRIS DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS COURANTES								
	(128)	(41)	(251)	210	(156)	(179)	(61)	(606)
Autres indicateurs financiers 2021								
CAF après coût de l'endettement financier net, charges d'intérêts des obligations locatives et impôts décaissés (I)	359	50	702		583	1 562	(91)	3 165
Acquisitions nettes de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles (II)	(71)	(6)	(234)		(331)	(1 331)	(1)	(1 974)
Remboursement des obligations locatives (III)	(76)	(8)	(110)		(19)	(145)	(3)	(361)
CASH-FLOW LIBRE (I) + (II) + (III)	212	36	358		233	86	(95)	830
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIÉ A L'ACTIVITÉ, Y COMPRIS DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS COURANTES								
	274	157	(140)		55	(190)	48	204

Le cash-flow libre est en baisse de 168 millions d'euros par rapport à celui dégagé sur l'exercice 2021.

Retraité des fréquences qui s'élèvent à 133 millions d'euros au 31 décembre 2022 (note 2.7.3 de l'annexe) :

- le cash-flow libre est en baisse de 35 millions d'euros, soit 795 millions d'euros en 2022 contre 830 millions d'euros un an plus tôt ; et
- le cash-flow libre après variation du besoin en fonds de roulement est en baisse de 845 millions d'euros, soit 189 millions d'euros en 2022 contre 1 034 millions d'euros un an plus tôt.

Pour rappel la contribution de Bouygues Energies et Services au métier Bouygues Construction sur les principaux agrégats est la suivante :

	2022	2021
COMPTE DE RÉSULTAT		
Chiffre d'affaires total	3 863	3 871
Chiffre d'affaires inter-activités	(47)	(51)
CHIFFRE D'AFFAIRES NET AVEC CLIENTS EXTERNES	3 816	3 820
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	137	109
Autres produits opérationnels		
Autres charges opérationnelles	(10)	
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	127	109
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	110	104

	2022	2021
BILAN AU 31 DÉCEMBRE		
ENDETTEMENT FINANCIER NET/EXCÉDENT FINANCIER NET	205	594

Note 18 Instruments financiers

Les tableaux ci-après présentent au 31 décembre 2022 la somme des encours notionnels de chaque type de produits utilisé, avec répartition par maturité résiduelle et par devise.

18.1 Couverture du risque de taux, du risque de change et du risque sur matières premières

18.1.1 Analyse par métier

	Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Colas	Equans	TF1	Bouygues Telecom	Bouygues SA et autres	Total 31/12/2022	Total 31/12/2021
Achats à terme	463		119	12	6			600	649
Ventes à terme	343		6	2	14		1	366	332
Swaps de change	10		282	172			1 442	1 906	1 642
Swaps de taux ^a		1 130	348	1	92	400	4 500 ^b	6 471	3 942
Options de taux (caps, floors)									800
Dérivés de matières premières			7					7	7
Autres			22 ^c					22	18

(a) Ce montant concerne des taux fixes payés.

(b) concerne le swap de pré-couverture dans le cadre du financement de l'acquisition des titres d'Equans (note 1.2.1 de l'annexe)

(c) cross-currency swap

18.1.2 Analyse par échéance et devise d'origine

	Date d'échéance			Total	Devise d'origine							
	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans		EUR	USD	CAD	GBP	HKD	CHF	AUD	Autres
Achats à terme	548	52		600	182	128	4	18	16	16	212	24
Ventes à terme	338	28		366	5	42	10	93	77	93	16	30
Swaps de change	1 906			1 906	5	162	348	697	147	257	38	252
Swaps de taux	4 502	1 175	794	6 471	6 247	152	32	34				6
Options de taux (caps, floors)												
Dérivés de matières premières	3	4		7	3	3						1
Autres		22 ^a		22								22

(a) cross-currency swap

18.2 Valeur de marché des instruments de couverture

Dérivés à l'actif	Devise d'origine								Total	Couverture de juste valeur	Couverture de flux de trésorerie	Couverture d'investissements nets à l'étranger
	EUR	USD	CAD	GBP	HKD	CHF	AUD	Autres				
Achats à terme	2	2			1		10	1	16		16	
Ventes à terme	1	1		2					4	1	3	
Swaps de change			1	5	3	1		1	11	4	6	1
Swaps de taux	188	7						1	196		196	
Options de taux (caps, floors)												
Dérivés de matières premières												
Autres												
TOTAL ACTIF	191	11	5	5	1	1	10	3	227	5	221	1

Dérivés au passif	Devise d'origine								Total	Couverture de juste valeur	Couverture de flux de trésorerie	Couverture d'investissements nets à l'étranger
	EUR	USD	CAD	GBP	HKD	CHF	AUD	Autres				
Achats à terme	(3)	(4)							(7)	(3)	(4)	
Ventes à terme		(1)			(3)	(2)			(6)		(6)	
Swaps de change				(3)	(1)				(4)	(1)	(3)	
Swaps de taux	(1)			(1)					(2)	(1)	(1)	
Options de taux (caps, floors)												
Dérivés de matières premières												
Autres								(1)	(1)		(1)	
TOTAL PASSIF	(4)	(5)		(4)	(4)	(2)		(1)	(20)	(5)	(15)	
TOTAL NET	187	6	5	1	(3)	(1)	10	2	207 ^a		206	1

(a) L'écart avec la valeur inscrite au bilan s'explique essentiellement chez Colas par la valeur de marché du swap de taux mis en place pour le contrat avec la Ville de Portsmouth pour un impact négatif de 1 millions d'euros, qui est intégralement compensée par la valeur de marché du dérivé incorporé à la redevance fixe contractuelle payée par le client, soit 1 millions d'euros.

En cas de translation de la courbe des taux de + 1,00 % (et respectivement - 1,00 %), la valeur de marché du portefeuille d'instruments financiers de couverture s'établirait à une valeur positive de 273 millions d'euros (respectivement une valeur positive de 143 millions d'euros).

En cas de translation des cours des devises de + 1,00 % de l'euro (et respectivement - 1,00 %) par rapport aux autres devises, la valeur de marché du portefeuille d'instruments financiers de couverture s'établirait à

une valeur positive de 210 millions d'euros (respectivement une valeur positive de 211 millions d'euros).

Les calculs ont été effectués par le Groupe ou obtenus de contreparties bancaires avec lesquelles les instruments financiers ont été contractés.

Note 19 Engagements hors bilan

Cette note complète les informations communiquées en notes 3.2.1, 3.2.2, 3.2.3, 4.1 et 8.2 de l'annexe.

La présentation des engagements ci-après n'omet pas l'existence d'engagements hors bilan significatifs, selon les normes comptables en vigueur.

19.1 Engagements de garantie

	31/12/2022	Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Colas	Equans	TF1	Bouygues Telecom	Bouygues SA et autres	Échéances			31/12/2021
									À moins d'un an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans	
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles	150		4	57	89				49	87	14	65
Avals, cautions et garanties donnés	396		69	298		25		4	262	89	45	393
TOTAL ENGAGEMENTS DE GARANTIES DONNÉS	546		73	355	89	25		4	311	176	59	458
Avals, cautions et garanties reçus	4							4	2	2		6
TOTAL ENGAGEMENTS DE GARANTIES REÇUS	4							4	2	2		6
SOLDE NET	542		73	355	89	25			309	174	59	452

Le Groupe est susceptible d'accorder, dans le cadre de ses opérations courantes, des garanties pluriannuelles (de type "garantie décennale") qui font généralement l'objet de provisions sur une base statistique au passif du bilan. Les garanties de marché accordées par les établissements financiers aux clients du Groupe constituent pour ces établissements des engagements hors bilan ; dans le cas où ces garanties pourraient donner lieu à paiement de sommes quelconques, elles feraient alors l'objet de provisions au bilan du Groupe.

19.2 Engagements contractuels divers

	31/12/2022	Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Colas	Equans	TF1	Bouygues Telecom	Bouygues SA et autres	Échéances			31/12/2021
									À moins d'un an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans	
Transport d'images	75					75			24	51		84
Réseau	4 585						4 585		407	1 570	2 608	4 254
Autres	344			127		170		47	207	56	81	223
TOTAL ENGAGEMENTS CONTRACTUELS DIVERS DONNÉS	5 004			127		245	4 585	47	638	1 677	2 689	4 561
Transport d'images	75					75			24	51		84
Réseau	4 585						4 585		407	1 570	2 608	4 254
Autres	344			127		170		47	207	56	81	223
TOTAL ENGAGEMENTS CONTRACTUELS DIVERS REÇUS	5 004			127		245	4 585	47	638	1 677	2 689	4 561
SOLDE NET												

Les principaux engagements contractuels divers concernent les prestations de services contractées auprès des propriétaires de pylônes (TDF, FPS, PFI et Cellnex), de data centres (Towerlink) et des fournisseurs de fibres optiques FTTH chez Bouygues Telecom, l'exploitation de carrières (contrats de forage) chez Colas. Ils augmentent de 422 millions d'euros sur l'exercice dont une hausse nette de 331 millions d'euros chez Bouygues Telecom.

19.3 Autres engagements

Bouygues Telecom

Autorisations d'utilisation de fréquences dans la bande 800 MHz et dans la bande 700 MHz

Les autorisations d'utilisation de fréquences dans les bandes 800 MHz et 700 MHz attribuées à Bouygues Telecom pour une durée de vingt ans (en 2012 pour la bande 800 MHz et en 2015 pour la bande 700 MHz)

comportent une obligation d'accueillir des MVNO^a, une obligation de couverture progressive de la population métropolitaine (98 % à douze ans et 99,6 % à quinze ans, en cours au 31 décembre 2022).

Les obligations de couverture portent notamment sur une zone de déploiement prioritaire définie par l'Arcep, qui devra être couverte simultanément par les fréquences 700 MHz (50 % au 17 janvier 2022, 92 % au 17 janvier 2027, 97,7 % à quinze ans) et les fréquences 800 MHz (90 % de la population en Zones peu denses au 17 janvier 2022, engagement 2022 atteint), ainsi qu'une obligation de couverture dans chaque département (90 % à douze ans et 95 % à quinze ans, en cours au 31 décembre 2022).

L'autorisation d'utilisation de fréquences dans la bande 700 MHz introduit une obligation nouvelle visant à couvrir le réseau ferré national en 4G (60 % en 2022, 80 % au 17 janvier 2027 et 90 % au 17 janvier 2030) dans les trains du quotidien. L'engagement 2022 a été atteint.

Autorisation d'utilisation de fréquences dans la bande 2600 MHz

L'autorisation d'utilisation de fréquences dans la bande 2600 MHz attribuée à Bouygues Telecom pour une durée de vingt ans en 2011 comporte une obligation d'accueillir des MVNO ainsi qu'une obligation de couverture progressive de la population métropolitaine (25 % à quatre ans, 60 % à huit ans et 75 % à douze ans). Cet engagement a été atteint.

Cette obligation de couverture peut être remplie par toutes autres fréquences dont est titulaire Bouygues Telecom. Aujourd'hui, en l'occurrence, cette obligation est remplie pour l'essentiel au moyen des fréquences 1800 MHz de Bouygues Telecom réallouées à la 4G.

Autorisations d'utilisation des fréquences dans les bandes 900 MHz, 1800 MHz et 2100 MHz neutre technologiquement

Le 12 janvier 2018, le gouvernement français, l'Arcep et l'opérateur ont signé un accord (dit « New Deal Mobile ») visant à généraliser la couverture mobile de qualité pour l'ensemble des Français. C'est ainsi l'objectif d'aménagement numérique du territoire qui a été retenu, en imposant aux opérateurs de fortes obligations de couverture, en contrepartie du renouvellement de leurs autorisations d'utilisation de fréquences dans les bandes 900 MHz, 1800 MHz et 2100 MHz pour une durée de dix ans.

Étant donné que les autorisations actuelles de Bouygues Telecom arrivaient à échéance respectivement en 2022 pour le 2100 MHz et 2024 pour le 900 MHz et le 1800 MHz, l'Arcep a, par la décision n° 2018-0680 du 3 juillet 2018, modifié les autorisations d'utilisation de fréquences actuelles pour y intégrer les nouvelles obligations de déploiement. Elle a par la suite, dans le cadre de la décision n° 2018-1390 du 15 novembre 2018, acté du renouvellement des fréquences 900 MHz, 1800 MHz et 2100 MHz pour une durée de dix ans.

Bouygues Telecom se voit donc être titulaire de l'autorisation d'utiliser les fréquences 900 MHz et 1800 MHz jusqu'au 8 décembre 2034 et les fréquences 2100 MHz jusqu'au 11 décembre 2032. L'ensemble des bandes de fréquences est désormais neutre technologiquement et peut donc être utilisé indépendamment pour la 2G/3G/4G/5G.

Autorisation d'utilisation des fréquences de la bande 3,4 - 3,8 GHz (5G)

Le 12 novembre 2020, l'Arcep a délivré à Bouygues Telecom l'autorisation d'utiliser les fréquences de la bande 3,4 - 3,8 GHz, en mode de duplexage temporel (mode TDD). Cette autorisation est attribuée pour une durée de quinze ans jusqu'au 17 novembre 2035 et pourra être prolongée jusqu'au 17 novembre 2040.

Obligations imposées dans le cadre de l'utilisation des fréquences dans les bandes 900 MHz, 1800 MHz et 2100 MHz

Les obligations de couverture imposées à Bouygues Telecom dans le cadre de ces décisions d'utilisation de fréquences dans les bandes 900 MHz, 1800 MHz et 2100 MHz, réalisées au 31 décembre 2022, sont :

- généraliser la 4G sur l'ensemble des sites du réseau : 100 % des sites existants au plus tard le 9 avril 2021 (décalage de trois mois et une semaine en application de l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 portant sur le report des échéances administratives lié à la crise sanitaire), sauf pour les sites du programme « Zones Blanches centre-bourg » dont 75 % sont passés en 4G au 31 décembre 2020 et 100 % au 31 décembre 2022 ;
- couvrir les « Axes Routiers Prioritaires » à l'extérieur des véhicules au plus tard le 9 avril 2021 (décalage de trois mois et une semaine en application de l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 portant sur le report des échéances administratives lié à la crise sanitaire) ; et
- couvrir 90 % des voies du réseau ferré régional au plus tard le 31 décembre 2025.

Les autres obligations de couverture imposées à Bouygues Telecom qui sont en cours au 31 décembre 2022 sont :

- couvrir 99,6 % de la population métropolitaine en bonne couverture (voix et sms) au plus tard le 9 décembre 2027, puis 99,8 % de la population métropolitaine au plus tard le 9 décembre 2031 ; et
- participer aux programmes ciblés d'amélioration de la couverture avec la couverture de 5 000 zones par opérateur d'ici 2029.

Obligations imposées dans le cadre de l'utilisation des fréquences dans la bande 3,4 - 3,8 GHz (5G)

Les obligations imposées à Bouygues Telecom dans le cadre de l'autorisation d'utilisation des fréquences de la bande 3,4 - 3,8 GHz sont :

- déployer un réseau mobile utilisant les fréquences de la bande 3,4 - 3,8 GHz en France métropolitaine : 3 000 sites du réseau mobile au 31 décembre 2022, 8 000 au 31 décembre 2024 et 10 500 au 31 décembre 2025 dont 25 % en zones rurales ou territoires d'industrie hors Zones Très Denses. L'engagement 2022 a été atteint ;
- augmenter les performances du réseau mobile au 31 décembre 2030 et des débits fournis : un débit descendant maximal d'au moins 240 Mbit/s sur 75 % des sites au 31 décembre 2022, 85 % des sites au 31 décembre 2024, 90 % des sites au 31 décembre 2025 et 100 % des sites au 31 décembre 2030. L'engagement 2022 a été atteint ;
- couvrir en 5G l'intégralité des axes à vocation de type autoroutier, avec un accès à des services différenciés, un débit descendant maximal théorique de 100Mbit/s et un temps théorique entre la fourniture des paquets de données à l'utilisateur à la couche radio de l'émetteur et la réception à la couche MAC (Medium Access Control) du récepteur inférieur à 10 ms au 31 décembre 2025 et des axes routiers à vocation simple (ARI) avec un débit descendant maximal théorique de 100Mbit/s au 31 décembre 2027 ; et
- fournir une offre fixe à partir du réseau 5G à compter du 31 décembre 2023, une offre commerciale sur des services différenciés à compter du 31 décembre 2023 et des services aux « verticaux » (soit l'ensemble des entreprises du secteur privé, quel que soit leur domaine d'activité, et les structures du secteur public).

(a) Mobile Virtual Network Operators (opérateurs de réseaux mobiles virtuels)

Par ailleurs, dans le cadre ces obligations, Bouygues Telecom respecte les engagements suivants :

- accueillir les MVNO et leur proposer une offre 5G ;
- être transparent sur les sites en panne et les déploiements prévisionnels ;
- rendre le réseau mobile compatible au protocole l'IPv6 (Internet Protocol version 6) à compter du 31 décembre 2020 ;
- couvrir l'intérieur des bâtiments pour les entreprises et personnes publiques, et faire droit aux demandes de raccordement à des systèmes DAS (Distributed Antenna System) au 18 novembre 2021 ; et
- publier un cahier des charges commun aux quatre opérateurs.

Bouygues SA et autres

Financement acquisition titres Equans

Le 3 décembre 2021, Bouygues a signé un crédit syndiqué de 6 milliards d'euros destiné à financer l'acquisition d'Equans auprès d'Engie. Seize

banques ont participé à ce financement dont l'échéance est le 4 octobre 2024. Au 31 décembre 2022, le crédit syndiqué a été tiré en totalité et après l'émission de quatre emprunts obligataires au cours de l'exercice 2022 (note 1.2.1 de l'annexe), il s'élève à 2,45 milliards d'euros.

TF1

Au 31 décembre 2021, TF1 avait signé un nouveau contrat de location qui entre dans le champ de la norme IFRS 16 chez Newen. Les droits d'utilisation de l'actif et les obligations locatives (29 millions d'euros) relatifs à ce contrat n'avaient pas été comptabilisés au bilan au 31 décembre 2021 dans la mesure où la date de mise à disposition du bien par le bailleur n'est pas effective en date de clôture. Le bien a été mis à disposition au premier trimestre 2022 mettant fin à l'engagement pris en 2021.

19.4 Actifs et passifs éventuels

néant

Note 20 Engagements envers le personnel et participation au capital

20.1 Effectif moyen

	2022	2021
Cadres	27 404	25 047
Agents de maîtrise et employés	22 273	19 541
Compagnons	22 897	21 317
SOUS-TOTAL EFFECTIF FRANCE	72 573	65 905
Effectifs contrats expatriés et contrats locaux	74 870	61 399
TOTAL EFFECTIF MOYEN	147 443	127 304

L'augmentation de 20 139 de l'effectif moyen est essentiellement liée à la prise en compte des effectifs d'Equans à compter du quatrième trimestre 2022.

20.2 Engagements envers le personnel

	31/12/2021	Flux 2022	31/12/2022
Indemnités de fin de carrière (IFC)	519	23	542
Médailles du travail et autres	124	21	145
Autres avantages post-emploi (pensions)	166	(65)	101
TOTAL	809	(21)	788

Ces engagements font l'objet de provisions enregistrées en passif non courant (note 6.1 de l'annexe).

20.3 Engagements envers le personnel, engagements en matière de retraite (avantages postérieurs à l'emploi) hors médailles du travail

20.3.1 Régimes à cotisations définies

	2022	2021
Montants comptabilisés en charges	(2 338)	(2 014)

Les cotisations définies présentées ci-avant comprennent les cotisations versées :

- aux caisses d'assurance-maladie et mutuelles ;
- aux caisses de retraite (régime obligatoire et régimes complémentaires) ; et
- aux caisses d'assurance chômage.

20.3.2 Régimes à prestations définies

20.3.2.1 Provisions pour indemnités de fin de carrière et pensions

	Indemnités de fin de carrière		Pensions		Total	
	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
Valeur actualisée des obligations	561	526	2 267	1 865	2 828	2 391
Juste valeur des actifs du régime (fonds dédiés)	(19)	(7)	(2 506)	(1 893)	(2 525)	(1 900)
Plafonnement des actifs			280	173	280	173
PASSIFS NETS COMPTABILISÉS	542	519	41	145	583	664
dont déficit comptabilisé en provision	542	519	101	166	643	685
dont régimes surfinancés reconnus à l'actif du bilan			(60)	(21)	(60)	(21)
Ratio : fonds dédiés/valeur actualisée des obligations			x 1,11	x 1,02		

La juste valeur des actifs du régime se répartit par type de support comme suit :

	2022		2021	
	Total	%	Total	%
Instruments de capitaux propres	(679)	27	(643)	34
Instruments de dettes	(945)	37	(647)	34
Immobilier	(484)	19	(327)	17
Fonds de placement	(49)	2	(93)	5
Liquidités	(70)	3	(25)	1
Autres	(298)	12	(165)	9
TOTAL	(2 525)	100	(1 900)	100

	Indemnités de fin de carrière		Pensions	
	2022	2021	2022	2021
PASSIFS NETS COMPTABILISÉS AU 1^{er} JANVIER	519	527	145	191
Coût des services rendus et passés	31	37	25	36
Charges d'intérêt	4	3	(5)	2
CHARGE TOTALE RECONNUE	35	40	20	38
Prestations servies	(25)	(36)		
Cotisations versées			(46)	(45)
Écarts de conversion			1	6
Changements de périmètre	104	1	35 ^a	6
Écarts actuariels comptabilisés dans les capitaux propres	(92)	(11)	(114)	(54)
Virement de rubriques et autres mouvements	1	(2)		3
PASSIFS NETS COMPTABILISÉS AU 31 DÉCEMBRE	542	519	41	145

(a) concerne les engagements d'Equans à la date d'acquisition par Bouygues

Le montant des cotisations à verser aux fonds de pension prévu en 2023 est estimé à 75 millions d'euros.

Les écarts actuariels au 31 décembre 2022 s'élèvent à 206 millions d'euros. Ils sont enregistrés en produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres (note 5.3.1 de l'annexe) et se détaillent par nature comme suit :

	Indemnités de fin de carrière		Pensions	
	2022	2021	2022	2021
Détail des écarts actuariels comptabilisés dans les capitaux propres				
Effet des changements d'hypothèses démographiques		(7)	1	(29)
Effet des changements d'hypothèses financières	(115)	(21)	(415)	7
Effet des ajustements issus de l'expérience	23	17	49	(24)
Rendement des actifs à l'exclusion des produits financiers			271	(136)
Effet du plafonnement des actifs			(20)	128
TOTAL	(92)	(11)	(114)	(54)

20.3.2.2 Répartition par métier au 31 décembre 2022

	Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Colas	Equans	TF1	Bouygues Telecom	Bouygues SA et autres	Total
Provisions non courantes :								
• indemnités de fin de carrière (IFC)	160	16	155	100	31	65	15	542
• pensions	50		10	33			8	101
Provisions reconnues au passif du bilan	210	16	165	133	31	65	23	643
Régimes surfinancés reconnus à l'actif du bilan	(2)		(46)	(12)				(60)
TOTAL	208	16	119	121	31	65	23	583

20.3.2.3 Répartition par zone géographique au 31 décembre 2022

	France et DOM	Union européenne	Autres pays européens ^a	Afrique	Amériques	Asie-Pacifique	Moyen-Orient	Total
Provisions non courantes :								
• indemnités de fin de carrière (IFC)	535	1		2	2	2		542
• pensions	9	79	9		4			101
Provisions reconnues au passif du bilan	544	80	9	2	6	2		643
Régimes surfinancés reconnus à l'actif du bilan		(15)	(42)		(3)			(60)
TOTAL	544	65	(33)	2	3	2		583

(a) concerne essentiellement la Suisse et le Royaume-Uni

20.3.2.4 Principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de fin de carrière et des pensions

	2022	2021
Taux d'actualisation Indemnités de fin de carrière ^a	3,56 % (iBoxx A10+)	1,01 % (iBoxx A10+)
Taux d'actualisation Pensions ^a	1,95 à 6,00 %	0,20 à 6,00 %
Table de survie	INSEE	INSEE
Âge de départ en retraite (selon les métiers) :		
• Cadres	62/65 ans	62/65 ans
• Etams/compagnons	62/65 ans	62/65 ans
IFC et médailles : augmentation future des salaires ^b	1,65 à 4,13%	1,30 à 3,60 %
Pensions : augmentation future des salaires ^b	1,50 à 4,50%	0,50 à 4,00 %

(a) l'analyse de la sensibilité aux taux est présentée en note 20.3.2.5 de l'annexe

(b) taux d'inflation inclus

20.3.2.5 Analyse de la sensibilité de la dette actuarielle sur indemnités de fin de carrière et pensions

L'impact d'une hausse ou d'une baisse complémentaire des taux d'actualisation en France et à l'international sur les engagements est présenté ci-après :

	Hypothèse	Hausse	Baisse
Indemnités de fin de carrière (France)	70 points de base	(40)	46
Pensions (International)	50 points de base	(85)	87

Par ailleurs, une variation à la hausse du taux d'augmentation des salaires en France de 50 points de base, entraînerait une augmentation de la provision pour 28 millions d'euros.

Ces impacts seraient également appréhendés dans l'état consolidé des charges et produits comptabilisés.

20.4 Participation au capital

Stock-options

Au 31 décembre 2022, aucune option ne peut être exercée compte tenu d'un cours de bourse le 31 décembre 2022 de 28,04 euros.

Date d'attribution	Solde au 31/12/2022	Date minimale d'exercice normal	Date minimale d'exercice PEE	Cours de levée (en euros)	Nombre d'options effectivement exerçables
28/05/2015	1 914 996	29/05/2017	29/05/2016	37,11	
30/05/2016	1 460 076	31/05/2018	31/05/2017	29,00	
01/06/2017	2 186 160	02/06/2019	02/06/2018	37,99	
01/06/2018	2 301 250	02/06/2020	02/06/2019	41,57	
31/05/2019	2 532 659	01/06/2021	01/06/2020	32,59	
08/10/2020	2 720 000	09/10/2022	09/10/2021	30,53	
02/06/2021	2 703 000	03/06/2023	03/06/2022	34,16	
03/06/2022	2 675 500	04/06/2024	04/06/2023	31,77	
TOTAL	18 493 641				

Pour être effectivement exerçables, les options doivent remplir deux conditions :

- être juridiquement exerçables au 31 décembre 2022, soit par exercice normal (deux ou quatre ans après la date d'attribution du plan), soit par exercice partiel anticipé dans le cadre du PEE ; et

- être économiquement exerçables au 31 décembre 2022 : pour qu'une option soit économiquement exerçable, son prix d'exercice doit être inférieur au cours de clôture au 31 décembre 2022 (dernier cours coté de l'exercice), soit 28,04 euros.

Note 21 Informations sur les parties liées et les avantages des organes d'administration et de direction

21.1 Informations sur les parties liées

	Charges		Produits		Créances		Dettes	
	2022	2021	2022	2021	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
Parties liées en amont	2	4						
Activités conjointes	47	108	419	461	305	312	371	477
Coentreprises et entités associées	116	143	777	552	404	301	159	140
Autres parties liées	131	74	234	174	103	100	46	47
TOTAL	296	329	1 430	1 187	812	713	576	664
Échéances								
• Moins d'un an					734	645	576	664
• Un à cinq ans					31	26		
• Plus de cinq ans					47	42		
dont dépréciation pour créances douteuses (sociétés non consolidées pour l'essentiel)					59	56		

Nature des parties liées :

Les transactions du Groupe avec les parties liées concernent essentiellement :

- les rémunérations et avantages alloués aux membres des organes d'administration et de direction ;
- les opérations commerciales et financières avec les sociétés du groupe Bouygues et les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable.

Identité des parties liées :

- parties liées en amont : le groupe Bouygues est comptabilisé en mise en équivalence dans les comptes de SCDM (société contrôlée par Martin et Olivier Bouygues) qui réalise des prestations de conseil en stratégie de développement, d'études et analyses portant principalement sur les évolutions stratégiques et le développement du groupe Bouygues, investissements et désinvestissements majeurs, plans pluriannuels ;

- activités conjointes : les transactions concernent principalement des sociétés en participation de travaux ;
- coentreprises et entités associées : les transactions concernent principalement des sociétés concessionnaires et des sociétés de carrières ;
- autres parties liées : les transactions concernent principalement des sociétés non consolidées contrôlées ou conjointement contrôlées détenues par le Groupe.

21.2 Informations sur les rémunérations et avantages alloués aux membres des organes d'administration et de direction présents au 31 décembre 2022

Rémunérations directes : elles s'élèvent, au titre de 2022, pour les principaux dirigeants (les douze membres du comité de direction générale du Groupe), à 19 996 349 euros dont 9 249 382 euros de rémunération de base et 10 746 967 euros au titre de rémunération variable liée aux performances réalisées en 2022, y compris la charge provisionnée au titre du dispositif de rémunération long terme. Les rémunérations de l'exercice pour participation aux conseils de Bouygues SA et dans ses filiales s'élèvent à 275 144 euros.

Par ailleurs, les rémunérations allouées aux administrateurs non dirigeants du Groupe, au titre de leurs mandats chez Bouygues SA et dans ses filiales, s'élèvent à 856 833 euros.

Avantages à court terme : néant.

Avantages postérieurs à l'emploi : les membres du comité de direction générale du Groupe bénéficient du régime de retraite additive à droits acquis régi par l'article L. 137-11-2 du Code de la Sécurité sociale. Ce régime a été externalisé auprès d'une compagnie d'assurance. En 2022, les engagements des membres présents au 31 décembre 2022 ont augmenté de 3 629 644 euros. Aucun versement n'a été effectué en 2022 à ce titre.

Par ailleurs, Olivier Roussat ayant atteint le plafond global de ce régime, il bénéficie d'un régime de retraite sous forme d'une attribution d'actions de performance. La charge estimée pour l'exercice 2022 a été comptabilisée pour 978 000 euros. Elle sera convertie en actions de performance en retenant le cours de l'action Bouygues au lendemain de l'Assemblée Générale du 27 avril 2023. Ces actions ne seront disponibles qu'à la date de son départ ou de sa mise à la retraite.

Avantages à long terme : néant.

Indemnités de fin de carrières et de fin de contrat : sur l'exercice 2022, la diminution nette de la provision est de 995 526 euros pour les membres du comité de direction générale du Groupe, dans un contexte de hausse du taux d'actualisation entraînant une réduction de l'engagement provisionné.

Plan de stock-options : néant.

Note 22 Informations complémentaires sur l'état consolidé des flux de trésorerie et variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité

22.1 Informations sur les flux de trésorerie des filiales acquises ou cédées

	Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Colas	Equans	TF1	Bouygues Telecom	Bouygues SA et autres	Total 31/12/2022
Actif non courant	44		(122)		111		(6 370)	(6 337)
Actif courant	26		22		(16)			32
Passif non courant	(1)		16		5			20
Passif courant	(13)		(11)		32	37		45
Trésorerie	2		(4)		12		242	252
PRIX D'ACQUISITION NET DE CESSION DES ACTIVITÉS CONSOLIDÉES	58		(99)		144	37	(6 128)	(5 988)
Trésorerie des sociétés acquises ou cédées	(2)		4		(12)		(242)	(252)
Dettes nettes sur activités consolidées	7	(4)	4	(2)	1	(96)	(7)	(97)
FLUX DE TRÉSORERIE NET RÉSULTANT DE L'ACQUISITION OU SORTIE DES FILIALES	63	(4)	(91)	(2)	133	(59)	(6 377)	(6 337)

Les acquisitions et cessions de la période se sont traduites par un décaissement net de 6 337 millions d'euros et concernent principalement :

- Bouygues SA : acquisition d'Equans pour 6 388 millions d'euros. Après prise en compte de la dette d'Equans au jour de l'acquisition pour 128 millions d'euros, l'impact sur l'endettement net de l'acquisition d'Equans s'élève à 6 516 millions d'euros (note 1.2.1 de l'annexe) ;
- Colas : acquisition d'Hasselmann pour 63 millions d'euros (note 1.2.1 de l'annexe) ;
- TF1 : cessions de Gamed, Ykone et des activités Publisher d'Unify pour 149 millions d'euros ;
- Bouygues Telecom : variation du complément de prix BTBD pour 98 millions d'euros (note 9 de l'annexe).

22.2 Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité

La variation du besoin en fonds de roulement tient compte des variations relatives aux provisions courantes comptabilisées au bilan.

	2022	2021
Actif		
Stocks/Programmes/Droits de diffusion	(165)	70
Avances et acomptes versés sur commandes	(70)	51
Clients et comptes rattachés	(828)	115
Actifs sur contrats clients	(196)	(399)
Autres créances courantes et actifs financiers courants	(134)	(181)
SOUS-TOTAL	(1 393)	(344)
Passif		
Fournisseurs et comptes rattachés	746	243
Passifs sur contrats clients	217	98
Provisions courantes	(109)	49
Autres dettes courantes et passifs financiers courants	(67)	158
SOUS-TOTAL	787	548
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIÉ À L'ACTIVITÉ ^a	(606)	204

(a) Actif/Passif : diminution (augmentation) du besoin en fonds de roulement lié à l'activité

Note 23 Honoraires des commissaires aux comptes

Le tableau suivant présente les honoraires des commissaires aux comptes consolidés de Bouygues et de ses sociétés consolidées et qui figurent au compte de résultat consolidé de l'exercice 2022 (en milliers d'euros) et des membres de leur réseau en charge des contrôles des comptes

	2022				2021			
	Réseau Mazars		Réseau EY		Réseau Mazars		Réseau EY	
	Montant (hors taxes)	%	Montant (hors taxes)	%	Montant (hors taxes)	%	Montant (hors taxes)	%
A - Audit	(10 369)	96	(7 858)	92	(9 400)	97	(5 549)	92
• Bouygues SA	(444)		(371)		(244)		(244)	
• Filiales intégrées	(9 925)		(7 487)		(9 156)		(5 305)	
B - Services autres que la certification des comptes	(435)	4	(714)	8	(266)	3	(514)	8
TOTAL	(10 804)	100	(8 572)	100	(9 666)	100	(6 063)	100

La hausse des honoraires par rapport à l'exercice 2021 s'explique principalement par les honoraires relatifs à l'audit de la liasse de consolidation d'Equans, acquis le 4 octobre 2022, ainsi que de l'allocation du prix payé aux actifs et passifs identifiables.

Les services autres que la certification des comptes présentés ci-avant sont principalement constitués d'attestations ou de missions de procédures convenues portant sur les données financières, de diligences dans le cadre de la déclaration de performance extra-financière ou d'acquisitions.

Le montant total des honoraires d'audit versés aux commissaires aux comptes n'appartenant pas au réseau de l'un de ceux certifiant les comptes de Bouygues SA, s'élève à 5 801 milliers d'euros au titre de l'exercice 2022 (principalement PwC chez Colas et Deloitte chez Equans) et 4 072 milliers d'euros au titre de l'exercice 2021 (principalement PwC chez Colas).

Note 24 Liste des principales sociétés du périmètre au 31 décembre 2022

Sociétés	Ville/Pays	% d'intérêt		% contrôle direct et indirect ^a	
		2022	2021	2022	2021
FRANCE					
Sociétés contrôlées					
Construction - Services					
Bouygues Construction SA	Saint-Quentin-en-Yvelines	100,00	100,00		
Bouygues Bâtiment Ile-de-France SA	Saint-Quentin-en-Yvelines	100,00	100,00		
Bouygues Bâtiment International SA	Saint-Quentin-en-Yvelines	100,00	100,00		
Bouygues TP SA	Saint-Quentin-en-Yvelines	100,00	100,00		
BYTP Régions France SA	Balma	100,00	100,00		
Brézillon SA	Margny-lès-Compiègne	100,00	100,00		
Challenger SNC	Saint-Quentin-en-Yvelines	100,00	100,00		
DTP SAS	Saint-Quentin-en-Yvelines	100,00	100,00		
Linkcity Centre Sud-Ouest (ex-Bouygues Bâtiment Centre Sud-Ouest)	Lormont	100,00	100,00		
Bouygues Energies & Services SAS	Saint-Quentin-en-Yvelines	100,00	100,00		
Bouygues E&S FM France	Saint-Quentin-en-Yvelines	100,00	100,00		
Bouygues Bâtiment Sud-Est	Lyon	100,00	100,00		
Bouygues Bâtiment Grand Ouest	Nantes	100,00	100,00		
Bouygues Construction Central Europe	Saint-Quentin-en-Yvelines	100,00	100,00		
Bouygues Bâtiment Nord-Est	Villeneuve d'Ascq	100,00	100,00		
Linkcity IDF	Saint-Quentin-en-Yvelines	100,00	99,99		
Bouygues Bâtiment IDF PPP SA	Saint-Quentin-en-Yvelines	100,00	100,00		
Linkcity Sud-Est	Lyon	100,00	100,00		
Linkcity Nord-Est	Nancy	100,00	100,00		
Immobilier					
Bouygues Immobilier SAS	Issy-les-Moulineaux	100,00	100,00		
SCCV Lavoisier	Issy-les-Moulineaux	100,00	100,00		
SLC SA	Lyon	100,00	100,00		
Urbis Réalisations SA	Toulouse	100,00	100,00		
Infrastructures de transport					
Colas SA et ses filiales régionales	Paris	96,85	96,85		
Aximum et ses filiales	Magny-les-Hameaux	96,85	96,85	100,00	100,00
Colas Rail et ses filiales	Courbevoie	96,85	96,85	100,00	100,00
Grands Travaux Océan Indien (GTOI) SA	Le Port (La Réunion)	96,85	96,85	100,00	100,00
Spac et ses filiales	Nanterre	96,85	96,85	100,00	100,00
Energies et Services					
Equans SAS	Courbevoie	100,00			
Ineo SA et ses filiales	Courbevoie	100,00			
Axima Concept et ses filiales	Courbevoie	100,00			
Pierre Guerin (Finox)	Mauze-sur-le-Mignon	100,00			
MCI	Gennevilliers	100,00			
Médias					
Télévision Française 1 SA	Boulogne-Billancourt	44,51	43,68		
Aufeminin et ses filiales	Paris	cession	43,68		100,00
E-TF1	Boulogne-Billancourt	44,51	43,68	100,00	100,00
TF1 Séries Films	Boulogne-Billancourt	44,51	43,68	100,00	100,00
La Chaîne Info	Boulogne-Billancourt	44,51	43,68	100,00	100,00
Newen et ses filiales	Paris	44,51	43,68	100,00	100,00
TFX	Boulogne-Billancourt	44,51	43,68	100,00	100,00
Télé Monte Carlo (TMC)	Monaco	44,51	43,68	100,00	100,00
TF1 Studios	Boulogne-Billancourt	44,51	43,68	100,00	100,00
TF1 Publicité	Boulogne-Billancourt	44,51	43,68	100,00	100,00

Sociétés	Ville/Pays	% d'intérêt		% contrôle direct et indirect ^a	
		2022	2021	2022	2021
Télécoms					
Bouygues Telecom SA et ses autres filiales					
Bouygues Telecom Business - Distribution BTBD (ex-EIT)	Paris	90,53	90,53		
	Boulogne-Billancourt	90,53	90,53	100,00	100,00
Filiales diverses					
Bouygues Relais SNC	Paris	100,00	100,00		
GIE 32 Hoche	Paris	90,00	90,00		
Activités conjointes					
Construction - Services					
Evesa	Paris	47,53 ^b	47,53		
Oc'via Construction	Nîmes	73,21 ^c	73,21		
Coentreprises et entités associées					
Construction - Services					
Consortium Stade de France SA	Saint-Denis	33,33	33,33		
Axione	Malakoff	51,00	51,00		
Immobilier					
SAS NDH	Issy-les-Moulineaux	50,00	50,00		
Entités associées					
Télécoms					
Société de Développement pour l'Accès à l'Infrastructure Fibre (SDAIF)	Malakoff	44,36	44,36	49,00	49,00
Société de Développement de la Fibre Au Service des Territoires (SDFAST)	Paris	44,36		49,00	
INTERNATIONAL					
Sociétés contrôlées					
Construction - Services					
Americaribe LLC	Miami/États-Unis	100,00	100,00		
AW Edwards Pty et ses filiales	NSW Northbridge/Australie	100,00	100,00		
Bouygues Construction Australia Pty	Sydney/Australie	100,00	100,00		
Bouygues Development Ltd	Londres/Royaume-Uni	100,00	100,00		
Bouygues Thai Ltd	Bangkok/Thaïlande	49,00	49,00		
Bouygues UK Ltd	Londres/Royaume-Uni	100,00	100,00		
Bouygues E&S Solutions	Londres/Royaume-Uni	100,00	100,00		
Bouygues E&S Intec AG (Alpiq Engineering Services)	Oltén/Suisse	100,00	100,00		
Kraftanlagen München GmbH (Alpiq Engineering Services)	Munich/Allemagne	100,00	100,00		
Bymaró	Casablanca/Maroc	99,99	99,99		
Dragages et TP (Hong-Kong) Ltd	Hong-Kong/Chine	100,00	100,00		
BYME Engineering (Hong-Kong)	Hong-Kong/Chine	90,00	90,00		
DTP Singapore Pte Ltd	Singapour	100,00	100,00		
Bouygues E&S Contracting UK	Holytown/Écosse	100,00	100,00		
Bouygues E&S UK	Londres/Royaume-Uni	100,00	100,00		
Karmar SA	Varsovie/Pologne	100,00	100,00		
Bouygues E&S Schweiz	Zurich/Suisse	100,00	100,00		
Losinger Marazzi AG	Berne/Suisse	100,00	100,00		
Losinger Holding AG	Lucerne/Suisse	100,00	100,00		
Plan Group Inc. et ses filiales	Vaughan/Canada	100,00	100,00		
VCES Holding SRO et ses filiales	Prague/République tchèque	100,00	100,00		
VSL International Ltd	Berne/Suisse	100,00	100,00		

Sociétés	Ville/Pays	% d'intérêt		% contrôle direct et indirect ^a	
		2022	2021	2022	2021
Immobilier					
Bouygues Immobilier Polska Sarl	Varsovie/Pologne	100,00	100,00		
Infrastructures de transport					
Colas Australia Group et ses filiales	Sydney/Australie	96,85	96,85	100,00	100,00
Colas Belgium et ses filiales	Bruxelles/Belgique	96,85	96,85	100,00	100,00
Colas Canada Inc. et ses filiales	Toronto Ontario/Canada	96,85	96,85	100,00	100,00
Colas Cz	Prague/République tchèque	95,98	95,98	99,10	99,10
Colas Danmark A/S et ses filiales	Glostrup/Danemark	96,85	96,85	100,00	100,00
Colas Hungaria et ses filiales	Budapest/Hongrie	96,85	96,85	100,00	100,00
Colas Inc. et ses filiales	Morristown New Jersey/États-Unis	96,85	96,85	100,00	100,00
Colas Ltd et ses filiales	Birmingham/Royaume-Uni	96,85	96,85	100,00	100,00
Colas du Maroc et ses filiales	Casablanca/Maroc	96,85	96,85	100,00	100,00
Colas Suisse Holding SA et ses filiales	Lausanne/Suisse	96,09	96,09	99,22	99,22
Colas Slovakia	Kosice/Slovaquie	96,46	96,46	99,60	99,60
Destia Oy et ses filiales	Helsinki/Finlande	96,46	96,46	99,60	99,60
Colas Polska	Sroda Wlkp/Pologne	96,85	96,85	100,00	100,00
Colas Teoranta	Dublin/République d'Irlande	96,85	96,85	100,00	100,00
Energies et Services					
Equans Nederland NV et ses filiales	Bunnik/Pays-Bas	100,00			
Equans Techniques SA	Plan les Ouates/Suisse	100,00			
Equans Services AG	Zurich/Suisse	100,00			
SPL Powerlines Germany GmbH	Forchheim/Allemagne	100,00			
SPL Powerlines UK Ltd	Royaume-Uni	100,00			
Fabricom	Bruxelles/Belgique	100,00			
Fabricom Industrie Sud	Fleurus/Belgique	100,00			
Equans Services	Bruxelles/Belgique	100,00			
Equans FM Consolidation	Newcastle Upon Tyne/Royaume-Uni	100,00			
Equans Buildings Ltd	Newcastle Upon Tyne/Royaume-Uni	100,00			
Equans Regeneration Consolidation	Newcastle Upon Tyne/Royaume-Uni	100,00			
Equans Services Ltd	Newcastle Upon Tyne/Royaume-Uni	100,00			
H.T. Lyons Inc.	Houston/États-Unis	100,00			
Unity Electric Co. Inc.	Houston/États-Unis	100,00			
Donnelly Mechanical Corporation	Houston/États-Unis	100,00			
Conti Service LLC	Houston/États-Unis	100,00			
Indicon LLC	États-Unis	100,00			
Médias					
iZen et ses filiales	Madrid/Espagne	34,94	34,94	80,00	80,00
Filiales diverses					
Challenger Réassurance	Luxembourg	99,99	99,99		
Uniservice	Genève/Suisse	99,99	99,99		
Coentreprises et entités associées					
Construction - Services					
Bina Fincom	Zagreb/Croatie	50,70	50,70		
Infrastructures de transport					
Gamma Materials	Beau Bassin/Île Maurice	48,43	48,43	50,00	50,00
Mak Mecsek zrt	Budapest/Hongrie	29,05	29,05	30,00	30,00
Tipco Asphalt	Bangkok/Thaïlande	30,12	30,12	31,10	31,10
Energies et Services					
Vivo Defence Services Limited	Newcastle Upon Tyne/Royaume-Uni	50,00			

(a) si le pourcentage de contrôle est différent du pourcentage d'intérêt

(b) 33,00 % Bouygues Construction, 15,00 % Colas

(c) 49,00 % Bouygues Construction, 25,00 % Colas Rail

Conformément à la recommandation ANC n°2016-01 du 2 décembre 2016, une liste exhaustive du périmètre est disponible auprès d'Armelle Gary, directrice Relations Investisseurs Groupe.